

Colloque du 23 novembre 2021

Les droits des femmes à l'épreuve des crises

PROGRAMME

OUVERTURE DU COLLOQUE	3
■ Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg	
Mot de la grande témoin	8
■ Najat VALLAUD-BELKACEM	
Crises et droits des femmes	13
■ Louis Pascal JACQUEMOND	
Etat des lieux :	18
■ Dominique JOSEPH et Amandine CLAVAUD	
Emploi des femmes et violences économiques	
■ Rachel SILVERA et Najat VALLAUD-BELKACEM	29
Table ronde :	40
Animation : Anna MATTEOLI	
Avec : Najat VALLAUD-BELKACEM, Dominique JOSEPH, Amandine CLAVAUD et Rachel SILVERA	
La demande d'égalité et le projet d'une société du care	47
■ Fabienne BRUGERE	
Mot du comité d'organisation du colloque	51
■ Louise BATTISTI	
Table ronde : Retour d'expérience sur le suivi des femmes victimes de violences pendant et après la crise	55
Animation : Françoise POUJOLET	
Avec Denis ROTH-FICHET, Beatrice HENG-SCHMITT, Céline JOUBIN, Sabrina BELLUCCI et Thomas FOEHRLE	
Quelles perspectives pour les droits des femmes dans le monde d'après ?	73
■ Anne-Cécile MAILFERT	
CONCLUSION ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE	81
■ Christelle WIEDER, Adjointe au Maire	

■ OUVERTURE DU COLLOQUE

Elena SUZAT

Animatrice de la journée

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue pour cette 11^{ème} édition du colloque annuel organisé par la Ville de Strasbourg à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour l'élimination des violences faites contre les femmes, qui aura lieu le 25 novembre. Vous pourrez vous retrouver à cette occasion pour un rassemblement organisé par nous toutes.

Nous sommes ravis de vous retrouver aujourd'hui, après une année 2020 qui ne nous a pas permis d'organiser d'édition du colloque en raison du contexte sanitaire. Vous êtes nombreux et nombreuses aujourd'hui et nous nous en réjouissons vraiment, car il n'est pas aisé de se rassembler en ce moment. Merci pour votre présence et votre fidélité.

Aujourd'hui, nous allons aborder la question des droits des femmes à l'épreuve des crises. Ce thème nous a semblé assez évident. Nous reviendrons en introduction sur les raisons de ce choix. Je suis désolée pour ma voix : j'ai un peu trop crié à la manifestation de Nous Toutes à Paris. Je pense que le *Freed from desire* de Gala était de trop.

Je m'appelle Elena Suzat. Je suis Directrice des territoires pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. J'ai l'honneur et le plaisir d'animer ce colloque pour la cinquième fois. Dans la lutte féministe, couper et réguler la parole demeure un rôle nécessaire mais je suis convaincue, Mesdames et Messieurs les intervenantes, que nous parviendrons à bien nous entendre.

Je souhaite remercier vivement Christelle Wieder, Adjointe à la Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre, ainsi que Sophie Clerc, Chargée de mission, et l'ensemble du comité d'organisation pour sa confiance renouvelée. J'en profite pour saluer l'ensemble des élus, Mesdames et Messieurs les officiels, membres d'associations professionnelles, lycéens, lycéennes, citoyens et citoyennes, habitants de Strasbourg. Merci pour votre présence.

Pour cette journée, nous serons accompagnés d'une facilitatrice graphique, Solène Noël-Dupont, qui nous fait le plaisir de nous accompagner tout au long de la journée avec son regard et ses illustrations.

Comme chaque année, une agora associative vous permettra de vous rencontrer, de vous informer, de militer, etc. Un micro-trottoir est organisé au moment des pauses, ne soyez donc pas surpris si vous êtes interviewés. Le café sera offert et des food trucks sont présents si vous souhaitez vous restaurer pour le petit déjeuner. La journée sera filmée, mais si cela vous pose un problème de droit à l'image, n'hésitez pas à vous signaler à l'équipe d'organisation. Nous ferons le nécessaire. Vous avez dans vos pochettes l'ensemble des informations pour la journée.

Une nouveauté importante cette année est la mise en place d'un safe space, un espace de sécurité avec des intervenantes sociales si vous souhaitez échanger en toute confidentialité.

J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter à présent Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg, à me rejoindre à la tribune.

[Applaudissements]

Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg

Madame la Ministre Najat Vallaud-Belkacem,

Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Pia Imbs,

Mesdames et Messieurs les élus, et en particulier Christelle Wieder, Adjointe en charge de la politique municipale en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat, je salue Denis Roth-Fichet, Directeur régional du Grand Est pour les droits des femmes et l'égalité, ainsi que Sophie **Beaune**, Déléguée départementale pour les droits des femmes et à l'égalité,

Je salue l'ensemble des intervenantes et intervenants, les représentants et représentantes d'associations. Mes salutations particulières aux élèves du lycée Jean Rostand et de l'Institut de formation aux Soins infirmiers de Haguenau.

Chères toutes,

J'ai l'honneur d'ouvrir l'édition 2021 du colloque de la Ville de Strasbourg contre les violences faites aux femmes. Il s'agit de la 11^e édition de ce temps fort pour notre ville et de la première que nous pouvons organiser depuis l'émergence du covid-19, qui contraint considérablement les rencontres.

Or, l'essence de ce rendez-vous incontournable est bien constituée par les rencontres, l'émulation collective, les échanges d'idées. Il s'agit d'un moment de remobilisation et de militantisme. Je tiens à rendre hommage, ou pourquoi pas femmage, comme j'en ai l'habitude, à celles qui ont créé ce colloque il y a onze ans, sous l'impulsion de Mine Günbay, et qui ont permis d'en faire un véritable temps fort de la vie strasbourgeoise.

Il s'agit aussi et avant tout d'un temps de sensibilisation du plus grand nombre sur un fléau qui perdure : la permanence du système d'oppression dont sont victimes les femmes depuis toujours, y compris dans notre pays, y compris dans notre ville, et qui s'exprime par des violences aux formes multiples pour maintenir les femmes dans une situation d'infériorité ou de vulnérabilité. Ce système d'oppression nuit tout particulièrement aux libertés, aux

droits fondamentaux et aux perspectives d'avenir de certains groupes de femmes au sein de la population, par l'entremise des mécanismes de discriminations multiples ou croisées.

Voilà la toile de fond de nos travaux aujourd'hui. Voilà le fléau contre lequel nous nous mobilisons. La préparation de ce colloque est le fruit d'un travail de plusieurs mois. Il a en effet été organisé sous la direction de Christelle Wieder, dont je salue l'engagement, aux côtés de la mission Droits des femmes et égalité de genre, dont je salue la remarquable équipe. Comme pour les éditions précédentes, la thématique et les ateliers ont été préparés par des membres de la commission Droits des femmes, et particulièrement des membres de SOS Femmes Solidarité, de la Cimade, du mouvement du Nid, de Ruelles, de Viaduc 67, du CIDFF, de l'ASTU, du Planning familial, du Home Protestant - Femmes de parole, de l'ALF MIA, de l'AFDU, de Djéméa, d'Osez le féminisme 67. Il en existe beaucoup d'autres.

Je remercie toutes les personnes impliquées dans la préparation du programme, l'ensemble des intervenants et intervenantes, les bénévoles et les salariés des associations impliquées dans l'animation de l'agora associative, ainsi que les agentes et agents de la collectivité mobilisés dans l'organisation et l'animation de cette journée. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

Ce colloque est le premier depuis le début de la crise sanitaire. Ce contexte a conduit les organisatrices à proposer une mise en perspective de ce que cette crise a provoqué dans notre société, ou plutôt, de ce qu'elle a révélé. J'insiste sur ce point – le programme de cette journée y reviendra en profondeur : le covid-19 n'a pas révolutionné la situation des femmes dans notre société, il n'a pas été une source immédiate et inédite de violences, mais nous avons pu constater à quel point cette crise est venue révéler l'ensemble des discriminations et des vulnérabilités qui sont à l'œuvre. L'émergence d'un nouveau virus a suffi pour couper de nombreuses femmes des dispositifs d'alerte et de soutien. Cette crise a révélé et renforcé également les situations de précarité d'un certain nombre de femmes. Elle a montré combien des décennies de progrès pouvaient être balayées d'un revers de la main, mettant en péril la sécurité de nombreuses femmes.

J'aimerais pouvoir dire positivement que la crise sanitaire a provoqué une prise de conscience, mais force est de constater que le monde d'après n'est pas le monde égalitaire qu'il devrait être. Evidemment, une citation de Simone de Beauvoir ne va pas manquer de guider nos réflexions aujourd'hui. Elle est, j'en suis sûre, dans chacun de vos esprits. L'autrice nous disait : *« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »*

Ces mots trouvent un écho évident dans la période que nous traversons. Leur caractère prophétique nous frappe, nous révolte même. Le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) produit en mars 2021 est éloquent dans les constats dramatiques qu'il dresse sur l'impact de la crise sanitaire. Je remercie la représentante du CESE qui est avec nous aujourd'hui. Nous y constatons que l'accès aux droits sexuels et reproductifs a été fragilisé par la crise. Nous y constatons que pendant le premier et le deuxième confinement, les interventions des forces de l'ordre à domicile ont augmenté de manière dramatique, tout

comme nous constatons la hausse des signalements et des appels au 3919. Nous y constatons l'accroissement de la charge du travail domestique, qui a conduit beaucoup de femmes à renoncer à un travail rémunéré, entraînant un accroissement de la précarité économique d'un certain nombre d'entre elles.

Plus spécifiquement, sur le terrain de l'emploi et de la place des femmes sur le marché du travail, elles se sont révélées providentielles, bien sûr, dans le domaine du soin, où elles sont représentées à 90%, mais également dans les métiers de l'éducation et du commerce, puisqu'elles représentent 90% des personnels aux caisses des magasins de ravitaillement et 67% du personnel d'entretien dans les lieux publics et privés.

Ce sont donc bien les femmes qui ont pris soin du monde souffrant et confiné. Plus que jamais, cette crise a mis en lumière le contraste entre l'utilité sociale de ces métiers et leur faible valorisation. Le fait que ces femmes étaient très applaudies lors du premier confinement n'a malheureusement pas fait évoluer cette situation depuis.

Ces constats sont terribles. Ils nous révoltent et nous inspirent un certain nombre de questions : comment est-il possible que les droits des femmes restent aussi volatiles ? Que penser de notre appareil législatif et judiciaire s'il ne suffit pas à protéger une femme contre les coups de son ex-conjoint, qu'elle a signalés aux autorités ? Comment est-il possible que les femmes aient disparu de nombreux plateaux télévisés au début de la crise, ou que si peu de femmes aient été présentes autour de la table lorsque l'Etat prenait des décisions fondamentales pour la survie de la population ?

Toutes ces questions, je me les pose, vous vous les posez peut-être également. Plus que notre indignation, notre inconfort ou notre honte, elles doivent avant tout diriger nos actions aux côtés des autres acteurs et actrices du territoire pour construire le monde d'après, non pas celui d'après la crise sanitaire, mais le monde d'après le patriarcat. Ce monde, nous le voulons certes pour nos filles et nos petites filles, mais nous le voulons déjà aujourd'hui pour nos sœurs, nos consœurs, nos collègues et nos voisines. Nous le voulons pour nous et nous le voulons pour celles d'entre nous qui n'ont pas accès à la parole publique. Nous le voulons pour aujourd'hui et pour demain.

Nous le voulons également partout dans le monde, car cette crise sanitaire qui a touché notre pays ne doit pas nous faire oublier toutes les autres crises. Il y a quelques jours, j'étais à une soirée de solidarité avec le peuple afghan, organisée par plusieurs associations strasbourgeoises. Les témoignages sur la situation des femmes en Afghanistan étaient terribles et poignants. Je veux adresser mes pensées aux femmes afghanes et à toutes les autres et leur dire qu'elles seront toujours les bienvenues à Strasbourg.

[Applaudissements]

Cette réflexion qui dirige notre action a notamment déterminé un travail de concertation des associations et de l'ensemble des services afin qu'émerge un plan d'action sur l'égalité de genre véritablement transversal. Nous le soumettrons au Conseil municipal fin janvier et nous favoriserons sa publicité auprès du plus grand nombre. D'ores et déjà,

l'ensemble des services est mobilisé. Nous donnerons prochainement à voir le fruit de cet engagement sans précédent.

Notre action se traduit également par 74 places d'hébergement supplémentaires à destination des femmes victimes de violences que nous avons pu mettre en place dès notre arrivée aux responsabilités, en 2020. L'action consiste également dans le soutien financier aux associations œuvrant pour la défense des droits des femmes, ainsi qu'aux associations d'aide aux victimes. Comme nous nous y étions engagés, le budget de la mission Droits des femmes et égalité de genre a été triplé.

Je tiens par ailleurs à saluer l'engagement ferme de la Présidente de l'Eurométropole, chère Pia, présente avec nous ce matin, pour investir les thématiques liées aux inégalités de genre et penser certaines politiques publiques métropolitaines sous ce prisme, car la dynamique transformative impacte évidemment les travaux métropolitains. Je suis heureuse de pouvoir compter sur l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg. En tant qu'employeur, l'Eurométropole se mobilise pour viser l'exemplarité dans les processus d'alerte et d'écoute. Les programmes de formation continuent, ainsi que le déploiement de mesures pour corriger petit à petit les inégalités qui existent de fait sur les territoires. Grâce à cet engagement de l'Eurométropole et des élus en charge de la politique des ressources humaines, ce colloque est pris en compte comme une journée de formation pour les quelque 200 agents et agentes qui ont répondu présent.es. Je les remercie pour cette mobilisation. J'ajoute, car je sais qu'il s'agit d'une de leurs demandes, que nous travaillons actuellement sur des moyens pour mettre en place des formations obligatoires, et non plus seulement pour les agentes et agents volontaires. En effet, la lutte contre le sexisme et les violences sexuelles et sexistes est l'affaire de toutes et tous.

Malgré tout, et même si notre détermination est absolue et notre action volontariste, j'ai bien conscience que beaucoup reste à faire, que nous devons encore nous nourrir de réflexions et de travaux nouveaux. Ce colloque porte également cet objectif. Il permet de prendre du recul. Certaines interventions mettront en perspective la crise sanitaire avec d'autres crises économiques et sociales. Je me réjouis que nous puissions bénéficier d'enseignements d'horizons variés avec des regards croisés, tous extrêmement pertinents.

Par ailleurs, il était fondamental de maintenir la coutume selon laquelle l'après-midi du colloque investit aussi la dimension pratique et donne la parole aux actrices et acteurs qui s'engagent sur notre territoire. Vous aussi, qui agissez au quotidien et élaborez des projets pour transformer la vie des habitantes, vous détenez les clés pour comprendre le fléau des violences faites aux femmes, et surtout pour les combattre. Je vous remercie par avance pour l'ensemble des actions engagées et pour ces réflexions que vous partagez avec nous au sein de la commission plénière Droits des femmes tout au long de l'année.

Pour conclure, il me revient de présenter la Grande témoin qui nous fait l'honneur d'ouvrir à ma suite la journée et les réflexions. La renommée de toutes nos intervenantes les précède et, Madame Najat Vallaud-Belkacem, vous figurez de toute évidence parmi cette cohorte. Vous êtes aujourd'hui Directrice France de l'ONG One, ainsi que Conseillère régionale en Auvergne-Rhône Alpes. Vous avez notamment officié auparavant en tant que Ministre en

charge des Droits des femmes, puis de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Vous avez co-écrit un ouvrage l'année dernière avec Sandra Laugier : « *La société des vulnérables, leçons féministes d'une crise* ». Madame la Grande témoin, nous allons vous écouter. Je vous souhaite, à toutes et tous, un excellent colloque. Merci beaucoup et très belle journée.

[Applaudissements]

Najat Vallaud-Belkacem, Grande témoin

Merci infiniment, Madame la Maire. Je suis tellement heureuse d'être parmi vous ce matin. Cette salle pleine fait plaisir à voir. Merci infiniment d'être venus si nombreux pour cette journée. Je me faisais la réflexion, déjà hier soir puis ce matin en arrivant, qu'à force de voir saturés nos écrans, nos ondes de débats, de propos qui laissent penser que la nostalgie du passé et du patriarcat a plus d'adeptes que la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'on finit par avoir une perception un peu biaisée de ce qui se passe réellement dans le pays. Ce genre de lieu, de moment, de présence nous rassure et nous redonne foi. Je pense vraiment que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, pas seulement chez les jeunes générations, chez nous toutes et nous tous, a bien plus d'adeptes qu'on ne le croit dans ce pays, loin des discours qui fustigent ce que serait devenu le féminisme, exagérant sur tous les points, etc. Je pense que tout le monde comprend bien qu'il s'agit d'un combat et d'un progrès de société dans l'intérêt des femmes comme des hommes, et qu'il nous faut nous retrousser les manches en permanence car nous devons nous attaquer à chacune des dimensions du problème.

L'idée que depuis 11 ans, sauf exception l'année dernière en raison du covid, sur cette scène, sur cette ville, nous ayons un colloque de cette qualité consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes me fait chaud au cœur. Je pense que seul le travail en profondeur, le croisement des réflexions des chercheurs, des associations et des pouvoirs publics peut lever les freins et les empêchements qui existent encore dans la vie de ces victimes. Merci donc infiniment pour tout cela. Nous ne parlerons jamais assez, nous ne parlerons jamais trop des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, des violences sexuelles. Il s'agit d'une évidence. Tant que dans un seul foyer de notre pays, une femme et ses enfants auront le ventre qui vrille de peur et de douleur, il nous faudra nous mobiliser. Nous devons nous mobiliser pour ne pas les laisser seules, pour les sortir de là, pour que leur voix ne se perde pas dans l'indifférence, dans l'idée que tout cela, ce ne sont que des disputes de couple, des faits divers, dans cette sous-estimation permanente qui recouvre ce qui se passe dans l'intimité du foyer, la sous-estimation de la gravité de ce qui arrive à ces victimes. Cette petite mort de tous les jours consiste à se demander à chaque fois si l'on va pouvoir survivre à cette journée, dans le lieu même qui devrait être par excellence le lieu de la sécurité, c'est-à-dire son chez soi.

Voilà de quoi nous parlons, chers amis, Mesdames et Messieurs qui êtes venus en nombre ici. Quelques chiffres à nouveau : plus de la moitié des femmes assassinées dans le monde le sont par leur conjoint ou un membre de leur famille. En France, un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups de ses parents ou d'un proche. Les violences sexuelles sur les mineurs, qui sont, comme vous le savez sans doute, l'immense majorité des violences sexuelles, sont commises à 90% par des personnes connues dans l'entourage de la victime. En conséquence de quoi, il faut considérer, malheureusement, que le domicile est l'endroit le plus dangereux pour les femmes et les enfants victimes de violences.

J'ai été ministre pendant cinq ans. Je peux vous dire avec beaucoup de gravité que pas un sujet ne m'a autant empêché de respirer convenablement que celui-là. J'ai reçu tous les jours des témoignages et je continue d'en recevoir. Ce sujet continue de m'obséder. J'ai continué d'y travailler, y compris lorsque j'ai cessé d'être ministre. J'ai passé deux ans dans un institut qui réalisait des enquêtes d'opinion. J'en ai profité, et j'y reviendrai dans un instant, pour documenter ma connaissance de la façon dont l'opinion percevait la question des violences faites aux femmes.

Je suis aujourd'hui Directrice générale d'une ONG qui lutte contre l'extrême pauvreté, et je peux vous dire que l'extrême pauvreté est synonyme d'absence d'autonomie, d'absence d'indépendance financière, ce qui rend encore plus difficile, pour les femmes victimes de violences par ailleurs, de trouver une porte de sortie et une issue.

J'éprouve donc pour ce sujet une sensibilité particulière, mais j'ai accompli des efforts de documentation. Grâce aux chiffres, aux faits, aux témoignages, à l'expérience accumulée, j'ai acquis au moins une conviction au sujet de ces violences et de ces crimes intrafamiliaux. Ma conviction est qu'alors que nous pourrions arrêter la main du tueur à temps, on ne le fait que rarement, parce que l'on persiste à trouver moins graves les violences dans l'espace privé, au sein d'un couple ou d'une famille, que les violences exercées dans l'espace public à l'égard d'inconnus. La chambre à coucher, la sphère intime, restent largement une zone de non-droit dans laquelle la société n'est guère reconnue comme légitime pour intervenir.

Je disais tout à l'heure que j'étais passée pendant deux ans dans une entreprise qui réalisait des enquêtes d'opinion. Je me souviens d'une étude que j'avais réalisée sur la tolérance sociale qui entoure les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, encore aujourd'hui et au moment même où parfois, sur nos antennes, l'on vous explique que MeToo est « allé trop loin », qu'il « devient un grand déballage », que l'« on parle trop de ce sujet ». La vérité est qu'il existe encore une trop grande tolérance sociale à l'égard de ces violences. J'avais donc fait réaliser une enquête sur le sujet, et je me souviens à quel point, une fois encore, la dimension intime de ces violences, d'après les résultats de l'enquête, faisait obstacle à l'idée d'une intervention extérieure, toujours vécue comme une immiscion dans la vie privée.

Cette enquête portait sur plusieurs pays. Je me souviens que parmi les questions que nous avons posées, nous demandions aux enquêtés, s'ils étaient confrontés à une amie qui

subissait des violences conjugales, s'ils iraient rapporter ces faits aux autorités, commissariat ou police. En France, seul un Français sur deux irait rapporter ces faits. Aux Etats-Unis, 46% des Américains iraient rapporter ces faits. En Grande-Bretagne, 33% des Britanniques iraient rapporter ces faits.

Il est important de mesurer les conséquences potentielles de cette sous-dénonciation lorsque 40% des femmes françaises, des femmes britanniques et même 55% des femmes américaines disent connaître personnellement une femme victime de violences. Il s'agit d'autant de faits qui ne sont pas dénoncés, et qui ne sont par conséquent pas arrêtés. Il est temps que cette espèce de réticence pudique, que chacun peut légitimement ressentir, laisse place à la conscience plus forte que la violence n'est ni plus acceptable, ni moins douloureuse parce qu'elle s'exerce dans l'intimité et est suivie, parfois, d'excuses. Au contraire, ce type de contexte même la rend d'autant plus grave, car cela signifie qu'elle sera répétée, régulière, croissante et doublée d'une emprise psychologique destructrice pour les femmes victimes, sans parler des conséquences pour leurs enfants, témoins, quand ils ne sont pas eux-mêmes victimes directes.

Cette distinction dans la perception de la violence entre ce qui se passe au foyer, au domicile et ce qui se passe au-dehors, entre l'espace privé et l'espace public, est dramatique. Je souhaite insister sur ce point, car nous devrions faire le constat bien plus souvent et bien plus fortement que les individus qui commettent des violences dans l'espace public à l'égard d'inconnus ont souvent commencé leur sinistre carrière dans la chambre à coucher, contre leur femme ou leur compagne. Vous en constatez autant que moi des illustrations très répétées. Concernant les principaux responsables de tueries de masse de ces dernières années, à travers le monde, dans la quasi-totalité des cas, nous découvrons après les faits qu'ils s'étaient rendus responsables de violences conjugales et intrafamiliales.

Pour ne prendre que quelques cas, aux Etats-Unis, le tueur de Dayton avait notamment assassiné sa propre sœur. Il s'en était pris à des camarades de classe féminines, qu'il avait violemment menacées. Le tueur de l'église de Sutherland Springs, en 2017, qui avait fait 26 victimes, lui aussi, avait déjà été condamné pour violences domestiques après avoir battu sa femme à répétition, après avoir brisé le crâne de son jeune beau-fils. Le tueur de la boîte LGBT d'Orlando, en 2016, qui a fait 49 victimes, frappait sa partenaire alors qu'elle était enceinte. En Nouvelle-Ecosse, au Canada, plus récemment, l'horrible folie meurtrière survenue en avril dernier qui a conduit à la mort de 22 personnes fut le fait d'un homme qui, lui aussi, battait sa compagne régulièrement. En France, le chauffeur fou de l'attentat de Nice battait sa femme et sa belle-mère.

Cette liste tragique, pardon de vous l'imposer, serait interminable. Elle nous indique que la plupart des tueurs de masse ont des antécédents de violences domestiques et familiales. Autrement dit, pour avoir systématiquement sous-estimé la gravité des violences domestiques, nous avons non seulement maintenu en danger de mort quotidienne les intimes des auteurs, mais nous avons aussi gravement échoué à prévenir de nombreux autres crimes, largement prévisibles. En effet, ce qui caractérise un auteur de violences conjugales est la volonté d'emprise, de pouvoir sur les autres, l'intolérance à la frustration et surtout un cercle

vicieux qui ne connaît pas de limite si rien n'est fait pour l'arrêter, pas d'autre limite que l'accomplissement de la violence et le passage à l'acte.

Je ne veux pas laisser penser ici que rien n'a progressé. Les choses ont évidemment progressé dans nos politiques publiques. Néanmoins, nous pouvons nous demander ce qu'il se passe dans nos systèmes de protection et dans nos sociétés pour qu'au moment où une victime de violences conjugales dénonce ces violences, on ne se précipite pas pour la mettre immédiatement à l'abri, pour la protéger, pour nous donner les moyens d'empêcher les auteurs de commettre d'autres violences, ailleurs, sur d'autres victimes ou sur leurs proches.

Comment peut-on encore avoir aujourd'hui, malgré les efforts de communication sur le sujet, des commissariats de police – pas tous bien sûr – qui dissuadent de porter plainte et suggèrent une simple main courante, puis de rentrer chez soi ? Pourquoi en France, encore aujourd'hui, a-t-on seulement 17 000 condamnations quand nous savons qu'au bas mot, chaque année, 200 000 femmes sont victimes de violences conjugales ? Pourquoi, dans ce pays, à peine 1 300 ordonnances de protection sont-elles délivrées, contre 20 000 en Espagne, alors que nous avons adopté les textes nécessaires pour qu'elles le soient ici également ? Pourquoi se permet-on encore aujourd'hui de dire, dans les cas de séparation voire de meurtre, que « *ce n'est pas grave qu'on ait été un mauvais mari, cela ne veut pas dire qu'on est un mauvais père* » ? Pourquoi instaure-t-on des gardes alternées avec des maris violents, et refuse-t-on même de déchoir le père meurtrier de l'exercice de ses droits parentaux ? Comment se peut-il qu'il existe des acteurs qui prônent la médiation en cas de violences conjugales, considérant cela comme un conflit, quand en réalité il ne s'agit que de violence unilatérale ? Pourtant, il existe de nombreux spécialistes du sujet et acteurs associatifs.

Un des points sur lesquels je m'étais engagée le plus fortement comme ministre, considérant ces empêchements culturels, avait été la création de formations sur les violences intrafamiliales pour tous les professionnels concernés : policiers, gendarmes, magistrats, médecins. Je ne suis sans doute pas la mieux placée aujourd'hui pour évaluer la poursuite de cette politique, mais je veux redire que ces actions de formation sont absolument essentielles. Je veux redire aussi ici que tout cela nécessite des moyens, et en nécessitera davantage à mesure que la couverture des professionnels que nous formons sera progressivement massive.

Certains, dans cette saturation de l'espace médiatique, mettent parfois en cause les associations qui réclament davantage de fonds pour la lutte contre les violences faites aux femmes, comme s'il existait une forme de facilité à toujours demander de l'argent supplémentaire. Voilà le type d'argument que j'entends. Permettez-moi de vous dire que c'est exactement l'inverse : parce qu'elles ont parfaitement compris le chemin de croix qu'est la sortie des violences dans ses moindres dimensions, ces associations savent le besoin de ces moyens, de ces formations professionnelles, mais aussi le besoin toujours plus important des bureaux d'aide aux victimes assurant une assistance psychologique et juridique gratuite, si nous voulons vraiment, comme nous le leur recommandons, que les victimes parviennent à sortir du silence. Elles ont compris le besoin toujours plus criant d'hébergements d'urgence pour celles qui préfèrent partir, car certaines préfèrent partir. Je suis la personne qui a inscrit

dans la loi le principe d'éviction du domicile du conjoint violent, mais certaines femmes préfèrent partir. Elles ont besoin d'hébergements d'urgence. Parallèlement, pour permettre que ce principe d'éviction du conjoint violent du domicile soit réel dans les faits, il est également nécessaire d'ouvrir des foyers pour hommes violents.

Tout cela nécessite des moyens, mais tout cela nécessite aussi que nous continuions à parler. Le mouvement MeToo, qui a permis de faire évoluer considérablement la perception des violences faites aux femmes chez les hommes, a permis de braquer les projecteurs sur la réalité des rapports de genre, des coulisses du cinéma, et par extension dans les métiers de la culture, des médias, de la publicité, de la mode, aujourd'hui de la politique également. Nous l'avons vu lors de la dernière marche Nous Toutes. Il faut maintenant que la société accepte d'allumer en grand les lumières sur ce qui se passe dans les chambres à coucher. Intimité ne doit plus rimer avec invisibilité, et encore moins avec impunité. Voilà ce que je serais heureuse de vous entendre nous dire pendant toute cette journée de réflexions et de travaux qui, je l'espère, inspireront tous nos pouvoirs publics à une échelle locale, nationale mais également à une échelle internationale sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure. Merci infiniment pour votre présence, bons travaux, et à très vite.

[Applaudissements]

■ Crises et droits des femmes

Louis Pascal JACQUEMOND

Historien, enseignant à Sciences Po Paris, spécialiste des droits des femmes, membre de l'association Mnémosyne, qui travaille sur les questions de genre dans l'Histoire.

Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs, je suis ravi d'être à la fois invité et présent devant une si belle assemblée. Je remarque qu'elle est particulièrement mixte, ce qui est tout à fait positif. Je pense que fondamentalement, tous les problèmes que nous avons évoqués relèvent autant d'une éducation des filles que d'une éducation des garçons. C'est probablement dans ce rapport que les choses devraient fonctionner.

Pour évoquer cette mise en perspective, je vais partir d'une petite anecdote. Vous voyez ici Coco Chanel en 1935. Vous êtes aujourd'hui très nombreuses à porter le pantalon. Jusqu'en 2013, mesdames, vous étiez en infraction, tout simplement parce qu'il a fallu attendre janvier 2013 pour que le port du pantalon vous soit autorisé. Il était interdit depuis 1800, tout simplement parce qu'il était considéré comme un travestissement. Pour se travestir, il fallait obtenir l'autorisation expresse de la Préfecture de police, sauf dans deux cas : si vous teniez par la main un guidon de bicyclette ou les rennes d'un cheval.

Cette anecdote me permet de dire que les droits des femmes, ou les situations des femmes et les droits qu'elles peuvent prendre évoluent plus vite que la législation. Les mœurs évoluent plus rapidement et nous pouvons déplorer, à certains moments, que la législation n'avance pas plus vite pour les entériner. La législation anticipe rarement les faits. Je vais essayer de prendre des exemples dans le temps long afin de mettre en évidence cette situation.

Je souhaite vous montrer deux choses. Premièrement, nous allons essayer de comparer l'évolution dans le temps des grandes phases socio-économiques avec la place du féminisme et des vagues féministes dans cette perspective. Je montrerai comment la coïncidence de certaines phases légitime largement les mouvements féministes, et notamment ce que nous appelons les vagues féministes. J'insiste sur ce terme car il a une particularité : il permet de caractériser des effets de ressac. Les mouvements avancent, puis reculent, puis avancent à nouveau. Quelques fois, de petits progrès apparaissent.

Dans une première étape sur les grandes phases historiques, nous allons nous intéresser à la dernière période. Nous voyons les deux guerres mondiales en noir, l'espace intermédiaire de la Grande dépression de 1929, ensuite les Trente glorieuses (1945 – 1975), puis une période appelée par les historiens les « Trente piteuses » ou les « Quarante piteuses ». Ensuite, une phase est marquée en 2010 par la crise financière puis par la pandémie. Sur ce schéma, chaque phase de couleur nette représente une phase de croissance tandis que les hachures représentent les phases de crise et de décroissance.

Le deuxième schéma que nous allons regarder en coïncidence représente les trois grandes vagues de féminisme qui ont été identifiées par les historiens, même si elles sont discutées. La première vague correspond à une période allant jusqu'en 1940, voire jusqu'en 1949, avec Simone de Beauvoir et son ouvrage *Le deuxième sexe*. La deuxième vague se termine environ avec la démission d'Edith Cresson comme Première ministre. La troisième vague correspond à notre actualité, qui est marquée notamment par la crise de pandémie de 2020 et par la crise financière de 2008.

Nous allons essayer d'identifier sur chacune des vagues ce qui va nous amener à la prise de conscience que les femmes n'ont pas tout à fait la place qu'elles devraient avoir dans la société. Dans la première phase, celle de l'entre-deux guerres, entre 1914-18 et 1945, nous voyons très bien que la guerre elle-même a été un révélateur que les femmes pouvaient remplacer les hommes. Il s'agit d'un véritable traumatisme mental pour cette société. Voici une photographie montrant les obusières dans les usines.

La deuxième phase est la période de la crise de 1929. Vous voyez ici les marches de la faim des chômeurs. Un certain nombre de ces marches de la faim, contrairement à ce qui est indiqué dans la plupart des manuels d'histoire, est organisé par des femmes, alors qu'elles ne sont pas électrices. Il faut attendre le 21 avril 1944 pour voir la législation entériner le fait qu'elles deviennent électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

Par rapport à ce phénomène, comment la première vague féministe se situe-t-elle ? Cette vague s'est efforcée d'instaurer fondamentalement le droit de suffrage des femmes. Il a fallu passer par des formes radicales. L'une des formes radicales les plus intéressantes est celle-ci : vous voyez le Petit Journal avec un mouvement des suffragettes à la française, sous la direction d'Hubertine Auclert, qui n'a pas hésité à renverser des urnes au moment des élections municipales pour faire parler de cette cause et à la fois signifier clairement que le but des femmes est d'être les égales des hommes. Si, en 1848, a été déclarée la constitution du suffrage « universel », il ne le deviendra dans les faits qu'en 1944. Plus de 100 ans se sont écoulés entre le moment où le suffrage a été déclaré universel en fonction d'un pouvoir politique exclusivement masculin, et le moment où il est devenu effectivement universel, masculin et féminin.

Cette période est marquée par l'antiféminisme. J'ai relevé entre autres une déclaration du sénateur Alexandre Bérard, en 1919 : « *Plus que pour manier le bulletin de vote, les mains des femmes sont faites pour être baisées, dévotement quand ce sont celles des mères, amoureusement quand ce sont celles des femmes et des fiancées* ».

La première élection municipale, en 1945, témoigne du premier acte d'entrée dans le pouvoir et de reconnaissance du rôle politique et de citoyenneté des femmes. Voilà les liens sur l'égalité des droits politiques que la première vague féministe a permis. Durant cette période de l'entre-deux guerres, l'antiféminisme est très marqué. Au lendemain de la guerre, des cartes postales fleurissent qui montrent gentiment que les femmes doivent accomplir leur devoir patriotique, comme les hommes ont accompli leur devoir en versant le sang pour la patrie. Ce devoir patriotique consiste à laisser éclore sous le drapeau tricolore de futurs soldats, déjà tout armés avec la baïonnette.

Un phénomène semblable est celui des journées nationales des mères de familles nombreuses, une célébration qui veut que la femme soit au foyer et que son rôle soit d'être à la fois procréatrice d'enfants et éducatrice. Parallèlement, les suffragettes comme Louise Weiss développent leur action pour essayer d'obtenir le droit de vote.

Au lendemain de la guerre, il est manifeste que le statut des femmes est placé sous l'égide de la répression. Elles doivent revenir au foyer tandis qu'une série de lois est prise qui va dans le sens du renforcement du pouvoir masculin. Le code civil, qui prévoit dans son article 231 la fin de l'obéissance à son mari, a fait l'objet de demandes de modification, mais il n'est pas modifié. Dans le même temps, des lois sont promulguées contre l'avortement, contre les avorteuses et interdisant la publicité sur les moyens contraceptifs.

Le volet familialiste de l'opération, dont certains éléments sont perpétués, consiste dans les réductions pour les transports avec quatre enfants et plus, les premiers systèmes d'allocations familiales et la priorité au logement pour les familles nombreuses. Ces mesures n'empêchent pas un malthusianisme démographique, et nous constatons qu'elles ne sont pas du tout opérantes. Il existe une forme de stigmatisation de la place des femmes, alors qu'en réalité elles sont beaucoup plus nombreuses au travail plutôt qu'au foyer.

Le Front populaire, dans cette période de 1936, ayant apporté à la classe ouvrière un certain nombre de droits et une ouverture sur la société en faisant prendre conscience de l'importance du monde ouvrier, aurait pu ouvrir également la porte à une meilleure situation pour les femmes. Il l'a fait de manière très partielle. Sur la gauche, vous voyez les avancées : augmentation de salaire grâce aux lois générales pour hommes et femmes, 40 heures, congés payés, création des délégués d'ateliers pour la signature des conventions collectives. Les femmes ont eu le droit de voter dans les usines. Une très forte syndicalisation des femmes est tout à fait nouvelle par rapport à la période. Une réforme de 1938 modifie le code civil : la femme, désormais, n'est plus mineure juridique. Elle n'est plus sous la tutelle de son mari ou de son père, et l'on met fin à la puissance paternelle. Pour terminer, vous voyez Rose Zehner qui conduit une grève dans l'atelier de sellerie des Citroën, en 1936.

En revanche, le système patriarcal est maintenu, voire renforcé. Au moment des négociations de Matignon, aucune femme n'est présente. Par hasard, Marta Desrumaux, dont vous voyez la photographie, est présente dans l'antichambre car elle est venue accompagner le responsable de la CGT. Elle a en main des fiches de paye des ouvrières. Grâce à ce qu'elle donnera à son représentant CGT, l'on prendra conscience autour de cette table que les salaires, en particulier des femmes, sont très bas. Néanmoins, l'inégalité salariale est entérinée, et dans toutes les conventions collectives, une double grille sera instaurée avec un écart d'environ 15 à 25%.

Le contrôle de la féminisation par les hommes va s'accroître, notamment avec un plafond de verre très bas. Par exemple dans les syndicats, les femmes sont éventuellement syndiquées, éventuellement secrétaires, mais rarement déléguées, rarement au niveau départemental. Au niveau national, elles sont très peu nombreuses. Le mari continue d'exercer l'autorité paternelle, c'est-à-dire qu'il est le seul à pouvoir décider de tout ce qui concerne l'éducation des enfants.

La deuxième grande phase est la période des Trente glorieuses, au lendemain de la Première guerre mondiale. Le graphique de droite présente le taux d'activité des femmes, qui est particulièrement développé. Les femmes sont de plus en plus présentes dans l'économie. Elles jouent un rôle de plus en plus important. Parallèlement, elles portent une revendication de la maîtrise du corps. Nous passons à une étape nouvelle des demandes de droits, qui sont des droits personnels, des droits civils. La société de consommation a su retourner, utiliser à son profit cette situation, avec Moulinex qui « libère la femme ». Nous sommes dans une logique de volonté d'émancipation des femmes avec l'idée qu'à la fête des mères, elle aura droit à sa machine à laver ou son réfrigérateur. La deuxième vague féministe est quant à elle marquée par la naissance et le développement du Mouvement de Libération des Femmes (MLF), qui connaît plusieurs courants. Elle est surtout marquée par l'adoption par l'Assemblée en 1975 de l'autorisation de l'interruption volontaire de grossesse, qui est un des éléments importants de la maîtrise du corps des femmes par elles-mêmes.

La conquête de ces droits se dirige de plus en plus vers l'augmentation des droits personnels et juridiques, tandis que la République reste fondamentalement patriarcale. Il est important de noter qu'en 1972, pour la première fois, apparaît l'idée de l'égalité des salaires. Cette idée n'est pas nouvelle, puisqu'au XVIIIe siècle, elle était déjà réclamée par des suffragettes. Elle a été revendiquée en particulier par Maria Verone en 1926, qui interroge le Front populaire sur ce droit sans obtenir de réponse.

Il faut attendre 1983 et la loi Yvette Roudy pour qu'au plan professionnel, cette égalité salariale soit inscrite dans la loi. Vous voyez ici deux figures symboliques de cette période : Gisèle Halimi, pour tout ce qui concerne les violences sexuelles, avec le procès de Bobigny, les procès des jeunes filles d'Aix-en-Provence, ainsi que la figure importante de ce que certaines historiennes appellent le féminisme d'Etat, le rôle clé joué par Yvette Roudy, devenant Ministre des Droits de la femme. Yvette Roudy a d'ailleurs instauré cette loi sur l'égalité professionnelle, qui n'est pas immédiatement entrée dans les mœurs. En 1986, on opte également pour la féminisation de noms de métiers.

Une des premières phrases que prononce Yvette Roudy à l'Assemblée est : « *Je veux instaurer l'égalité des sexes et je prendrai moi-même les mesures* ». Le Journal officiel contient à la suite un commentaire très intéressant : « *rire très important sur toutes les travées de l'assemblée* ». Je pense que si cette assemblée avait été une assemblée majoritairement de femmes, on n'aurait pas pris pour une gauloiserie, ou une grivoiserie, la terminologie en ne retenant que la fin de la phrase. Nous voyons donc bien quel état d'esprit s'était invité à l'occasion de cette affaire.

La troisième et dernière phase est celle qui correspond aux années 2000. Nous constatons l'importance que prennent les violences, et notamment les violences intraconjugales, intimes. Le domestique devient un élément politique. Les manifestations des Femen place de la République, les agitations sur la 2^e en 2005, les protestations contre les écarts de salaire sont étroitement liées aux phénomènes de difficultés sociales et économiques. Cette troisième vague porte sur trois éléments importants avec l'irruption des banlieues et d'un certain nombre d'associations - je pense à Ni putes ni soumises ; portant

trois slogans ou objectifs : la mixité, la parité et l'égalité. L'intrusion des réseaux sociaux constitue également un élément marquant avec MeToo. Cette caricature montre que malgré toutes ces avancées, les obstacles restent particulièrement importants. Lorsque pour faire cette course, les hommes doivent passer quelques haies, pour les femmes, tous les obstacles possibles et imaginables sont devant elles.

Sur cette troisième vague et ces objectifs, nous voyons bien qu'en situation de crise, de difficultés, un certain nombre de problèmes s'est posé puisque les femmes continuent de gagner moins que les hommes. Elles sont touchées par les emplois précaires, à temps partiel, ubérisés. Elles sont les dernières de cordée, les petites mains, qui subissent toujours la charge mentale et la double journée, malgré un certain nombre de décisions qui ont été prises : loi sur le harcèlement sexuel, création d'une infraction d'outrage sexiste.

Sur les débats qui viennent, je prends un exemple particulier. Une défense très forte est considérée comme plus ou moins hystérique par une partie de la société : l'écriture inclusive. En ce moment, il était beaucoup question du iels, que le Petit Robert a fait entrer dans son dictionnaire. Je souhaite vous rappeler que pendant tout le Moyen âge, les termes concernant les métiers de femmes sont tous féminins. On parlait de philosophesses, de peintresses, d'autrices, de prud'femmes, de médecins ou médiennes. Il n'existe donc pas de difficulté avec les termes féminins. C'est au XVIIe siècle que les décisions ont été prises de donner au masculin une emprise majeure. En 1634, cette règle du masculin dit, selon un extrait de discours de l'académicien **Simon Duplex** : « *Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'il soit plus proche de leur adjectif* ».

J'ai également résumé quelques dispositions qui ont été prises pour introduire par l'écriture inclusive la présence du féminin dans le langage, puisque celui-ci véhicule fortement la façon dont la société pense le rapport hommes/femmes, ou femmes/hommes. Voilà, en résumé, trois grandes étapes. Nous pouvons montrer à quel point les vagues féministes sont un élément important pour faire avancer les différents droits. Pour certains historiens, nous distinguons actuellement une sorte de quatrième vague avec MeToo, que nous appellerons le « hashtag féminisme », pour reprendre une expression anglo-saxonne, ou le « féminisme 2.0 », sur les discriminations, et en particulier sur l'intersectionnalité. En résumé, pour comparer les situations de crise anciennes et actuelle, j'ai rapproché ce qui concernait la grande dépression des années 30 et aujourd'hui. Nous constatons des effets de recul. Dans la mesure où les fonctions les plus précaires sont occupées majoritairement par des femmes, cela signifie sans leur accord. Pendant le premier confinement, nous constatons que ce sont surtout les femmes qui se sont consacrées à l'éducation des enfants et au retrait à la maison, voire qui ont pris un congé pour la garde d'enfants. Dans le même temps, nous constatons cette montée des violences intrafamiliales. Plus exactement, les circonstances ont été telles que ces violences, qui étaient sous-jacentes, sont devenues beaucoup plus visibles, ou en tout cas ont été dites, notamment par l'intermédiaire d'un certain nombre de réseaux. Elles touchent prioritairement les femmes, avec un accroissement des féminicides.

[Applaudissements]

■ Etat des lieux

Animé par Anna Matteoli, Directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF

Dominique Joseph

Haute fonctionnaire, membre du Conseil économique, social et environnemental

Amandine Clavaux

Responsable Europe et Droits des femmes à la Fondation Jean Jaurès

Anna Matteoli :

Chères participantes, chers participants, chers membres de la commission égalité, chers collègues du CIDFF, avec une mention particulière pour Kalid qui fête son anniversaire aujourd'hui, chères intervenantes, j'ai le plaisir, en tant que Directrice du CIDFF du Bas-Rhin et membre de la commission égalité, d'animer cette fin de matinée.

Je remercie ainsi la commission de m'avoir confié cette mission, car vous verrez qu'avec la qualité des intervenantes, la tâche sera aisée si l'on considère que la mission d'animer, selon le Littré, serait de « *donner de l'éclat, de la vivacité* ». Avant de passer au cœur du sujet, laissez-moi vous présenter l'organisation de cette fin de matinée. Certaines ont pu me demander : « *comment animer une table ronde à quatre voix, avec deux personnes ?* » La réponse est simple. Nous aurons dans un premier temps quatre interventions : deux avant la pause, l'une de Dominique Joseph et l'autre d'Amandine Clavaux. Nous en aurons également deux après la pause : l'une de Rachel Silvera et l'autre de Najat Vallaud-Belkacem. Ensuite, lors d'une table ronde, les intervenantes mettront en perspective leurs différentes analyses afin de tenter une opération de synthèse de l'ensemble des enseignements de la matinée.

Notons tout d'abord que le panel des intervenantes est déjà un remède à un problème qui sera repris lors des différentes interventions de la journée : l'invisibilisation des expertes, et plus généralement l'invisibilisation des femmes. En effet, aujourd'hui, des expertes femmes auront la mission de nous éclairer sur l'état des lieux en matière de droits des femmes aujourd'hui, en France, en 2021. Il sera également question notamment des violences faites aux femmes, thématique centrale de la réflexion portée par la commission égalité depuis ses origines.

Les différentes interventions permettront, certes, de dresser un état des lieux de la situation actuelle en matière de droits des femmes en y appliquant une analyse féministe, mais il s'agira aussi de formuler des propositions pour faire autrement, en impliquant les femmes dans la réflexion et la décision.

Pour revenir à notre première séquence, intitulée « état des lieux », ce point sera abordé sous un angle national avec Dominique Joseph, et sous un angle européen avec Amandine Clavaud. Avant de leur laisser la parole, laissez-moi vous présenter ces deux expertes. Dominique Joseph, vous êtes Secrétaire générale de la Mutualité Française. Vous êtes également, depuis 2016, membre du Conseil supérieur de l'Économie sociale et solidaire, où vous siégez à la commission égalité femmes/hommes. En 2020, vous devenez conseillère au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Vous y êtes élue Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Dans ce cadre, vous êtes co-rapporteuse d'un avis que nous avons déjà cité ce matin, intitulé « Crise sanitaire et inégalités de genre », adopté le 24 mars 2021. Cet avis constituera le cœur de votre propos de ce jour. Nous pouvons également souligner que votre travail au sein de cette délégation du CESE est abondant, puisque demain, vous allez présenter en séance plénière une résolution intitulée : « Le CESE poursuit son engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Je crois que cette séance sera diffusée en direct.

Si le propos de Dominique Joseph s'ancre dans une dimension nationale, interne, dans un second temps, Amandine Clavaud nous emportera plus loin, puisqu'il s'agira de réaliser un état des lieux des impacts de la crise sur les droits des femmes en Europe. Vous effectuerez également un point sur les plans de relance féministes. Vous êtes Directrice de l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes de la Fondation Jean Jaurès, et vous êtes également Responsable Europe égalité femmes/hommes.

Voilà pour la présentation de nos deux expertes. A présent, je donne la parole à Madame Dominique Joseph.

Dominique Joseph :

C'est un réel plaisir de partager ce temps avec Amandine et bien sûr avec vous. Je tenais à vous saluer, chacun et chacune, très chaleureusement, et à vous remercier, car je me sens très honorée de venir porter, devant chacun et chacune, la parole du Conseil Economique, social et environnemental. En plus de ce que vous avez brillamment rapporté, il s'agit du lieu où toutes les organisations de la société civile sont réunies pour traiter de façon très transversale de sujets relevant du pilier économique, social ou environnemental.

Notre action, dans la délégation que j'ai l'honneur de vice-présider, consiste à ce que l'égalité femmes/hommes traverse chacun des travaux, et comme le disait une de mes prédécesseuses, Madame Véronique Seillier, « *que l'on chausse systématiquement les lunettes du genre* » dans toutes les analyses et les préconisations qui sont portées dans cette institution, qui est censée « inspirer » les politiques publiques.

Cet avis a été voté au mois de mars. Il n'a pas été voté unanimement par l'ensemble des conseillères et conseillers, ce qui prouve qu'il existe encore, y compris dans nos organisations de la société civile, des progrès à accomplir et de la pédagogie à apporter. Nous

ne devons pas lâcher prise pour faire encore progresser cette sensibilisation et cette appropriation de l'incontournable nécessité de l'égalité de genre. Voici ce que je vais tenter de porter devant vous aujourd'hui, même si je sais que je bénéficie d'une audience particulièrement convaincue.

Nous avons travaillé sur ce rapport fin 2020 et début 2021. Tous les membres de la délégation ont décidé de s'investir dans ce rapport, car nous avons été particulièrement en colère lorsque nous nous sommes rendus compte qu'en pleine période de crise, la question des droits de femmes était passée un peu à la trappe, tandis qu'un certain nombre de constats saillants étaient établis dès fin 2020.

Nous avons toutes et tous été touchés par la crise, il s'agit d'une évidence, néanmoins les inégalités existantes ont été particulièrement exacerbées, notamment dans trois domaines. Nous avons tenté de les recenser dans cette photographie qui révèle le caractère systémique que nous avons constaté et pour lequel il nous a été difficile, durant la première phase, de choisir un des axes. Fallait-il parler de santé et bien-être en s'attachant à démontrer des inégalités dans le domaine de la santé et du bien-être ? Fallait-il plutôt démontrer des inégalités et émettre des préconisations sur le sujet de l'articulation des temps de vie ? Devions-nous nous concentrer sur l'aspect économique et social, ou bien sur l'implication des femmes dans la gestion de la crise ? En échangeant au sein de notre délégation sur chacun de ces quatre axes, nous avons convenu unanimement que nous devions traiter les quatre axes. Les femmes ont été touchées par chacune de ces quatre dimensions, et nous ne pouvions pas décorréler ces différents chapitres.

Dans ce cadre, nous avons poussé un grand cri de colère face la représentation des femmes au moment de la crise dans la médiatisation. Nous avons en tête cette phrase de Simone de Beauvoir que nous avons déjà citée : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question.* »

Par conséquent, cet avis comporte 18 préconisations. Je ne les présenterai pas toutes car le temps est compté, mais je vais en faire une synthèse. Concernant l'impact de la crise sanitaire sur la santé et le bien-être, nous avons mis en exergue plusieurs sujets, que je présente ici en priorité.

64% des femmes ont renoncé à un acte médical. Notre première réaction est de penser qu'il est normal d'avoir renoncé aux soins, puisque les services traditionnels d'accès aux soins, comme les centres de santé, médicaux, ainsi que les services dans les hôpitaux ont été réorientés. La priorité a été donnée à l'accueil des malades du covid. Néanmoins, il faut noter que seulement 53% des hommes ont renoncé à un acte médical. Cette différence traduit la priorité qui a été donnée par les femmes à la prise en compte de leur santé, qui a été passée au second plan. Nous en étudierons les raisons, mais ce fait est incontestable. La préconisation que nous émettons face à ce constat consiste à mettre en place un plan de relance national de prévention et de recours aux soins, en portant une attention particulière aux femmes. Nous

plaçons en outre un focus sur les femmes en situation de handicap. Les dernières enquêtes prouvent, au-delà du sujet des violences qui est inhérent à cette partie de la population, que cette préconisation est particulièrement importante aujourd'hui pour les femmes migrantes et les femmes vivant dans la rue.

Un autre sujet sera l'objet de plusieurs interventions dans ce colloque : celui de l'augmentation des signalements des difficultés liées à l'IVG ou à la contraception. Dans ce cadre, un certain nombre de mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics peuvent être saluées. Nous espérons qu'au mois de mars, ces mesures seront pérennisées. Malheureusement, aujourd'hui, nous avons quelques craintes quant à la pérennisation de l'accès à l'IVG ou à la contraception. Le regard européen d'Amandine pourrait compléter notre crainte dans ce domaine.

Nous nous félicitons d'avoir vu l'extension de l'accessibilité à la contraception pour les jeunes femmes, toutefois les limites d'âge nous semblent assez réductrices, puisqu'un angle mort se dessine sur tous les sujets de la santé : celui des très jeunes filles ou des très jeunes femmes. Il s'agit également d'un point d'alerte sur la question des violences faites aux femmes.

Dans le domaine de la santé, nous avons mis en exergue la notion de santé mentale intrafamiliale. L'état de fragilité mentale après la crise s'est révélé dans le cadre d'enquêtes que nous avons suivies et dans les auditions qui ont eu lieu en amont de cet avis. 25,6% des femmes interrogées en pleine crise ont indiqué qu'elles souffraient d'anxiété, contre 19,4% des hommes. Cette anxiété est liée à la situation de crise, à toutes ces incertitudes et cette peur existant dans la société, parmi nos concitoyens et concitoyennes. Cette anxiété révélée croisait aussi la notion d'intersectionnalité des autres facteurs, comme celui du risque de la précarité grandissante. Nous avons émis une préconisation sur la reconnaissance des différentes atteintes de santé mentale par l'assurance maladie obligatoire. La prise en charge de quatre consultations de psychologue a été proposée. Dans notre avis, nous avons préconisé de ne pas réduire ce champ de la santé mentale aux seuls professionnels comme les psychologues. Par exemple, le manque de psychologues pour enfants représente un réel sujet. Nous avons préconisé de nourrir une vision large de la santé mentale et de ne pas la réduire à celle du soin, mais de mener une analyse en termes de prévention afin d'agir en amont de la déclaration de maladies mentales.

Sur les violences, les signalements ont augmenté de 42%. Cette donnée a été largement reprise. Le domicile est le lieu de toutes les violences. Derrière ce terme de « domicile », nous avons essayé de préconiser une attention particulière sur les violences faites aux jeunes femmes, c'est-à-dire celles qui sont hors des radars des enquêtes, car les signalements commencent surtout à partir de 20 ans. Nous préconisons que les enquêtes pour mettre en exergue les données sur les violences soient aujourd'hui ouvertes aux jeunes femmes dès 16 ans, voire 14 ans, pour obtenir une véritable photographie des chiffres de la violence, qu'elle soit intrafamiliale ou dirigée vers les personnes LGBTQI+. Derrière ces

constats, les modalités d'accompagnement et de prise en charge doivent et devraient être différentes.

J'ai parlé de croisement, d'intersectionnalité. Dans le cadre de l'articulation des temps de vie en période de restrictions sanitaires, nous avons souhaité obtenir des données, parfois non chiffrées, avec les retours de nombreuses associations qui, avec beaucoup de spontanéité, ont voulu témoigner au CESE devant la délégation sur le vécu des femmes pendant cette période. La notion de burn-out domestique et parental a été très largement partagée, car nous avons constaté que malgré les efforts, toujours 72% des femmes réalisaient les tâches ménagères. Les tâches ménagères n'étaient pas partagées même lorsque le couple était en télétravail. Même dans ce contexte, les femmes ont été décentrées de leur activité en télétravail vers les tâches ménagères, mais également en raison de l'école à la maison. Une majorité de femmes s'est consacrée à l'accompagnement des enfants. Les aidantes familiales ont également été surchargées : celles qui accompagnent leurs parents, des proches mais également les aidantes familiales dans le cadre d'associations. La fermeture des services d'accueil a provoqué des burn-outs parmi ces aidantes familiales, mais également des problèmes de santé auxquels nous devons apporter des réponses.

Dans ce domaine, nous émettons un certain nombre de préconisations. Notamment par rapport à l'école à la maison, nous demandons que chaque fois qu'une décision est prise, le réflexe soit d'analyser les conséquences de cette décision sur la totalité de la population, mais également sur les femmes en particulier, afin de demeurer vigilants sur les risques qui pèsent et qui ont pesé sur elles dans ce cadre.

Le risque d'éviction des femmes du travail rémunéré sera l'objet d'un certain nombre d'interventions. Les femmes, dans ce cadre, ont plus majoritairement et plus rapidement renoncé à leur travail, en prenant des congés maladie ou en cessant leur entreprise. Pour toutes les femmes dont le travail n'était pas convertible en télétravail, celles que nous avons appelées les « premières de cordée », dans le domaine du soin mais également des services, sans solution de garde d'enfant, nous proposons d'octroyer la prestation de complément de libre choix du mode de garde des enfants jusqu'à dix ans, c'est-à-dire de l'étendre par rapport à aujourd'hui.

En ce qui concerne l'axe suivant, qui est l'impact socio-économique, ce sujet est celui des femmes qui ont été davantage exposées à la précarité, en lien avec le renoncement au travail, les effets pour celles qui n'avaient pas d'emploi télétravaillable mais aussi en matière de précarité du logement. Je me permets d'insister car j'ai bien écouté les propos de Madame Najat Vallaud-Belkacem. Dans le cadre des violences et de l'hébergement d'urgence, nous avons essayé d'étendre notre analyse sur les moyens d'accéder à un logement pérenne. Le frein principal constaté aujourd'hui est celui de l'avance des trois mois de loyer, ainsi que la possibilité d'assumer un loyer, puisque pendant la crise, pour la première fois, 30% des femmes locataires, surtout des familles monoparentales, ont avoué ne plus pouvoir payer leur loyer. Cette situation nous a donné l'idée d'une préconisation de création d'un fonds

mutualisé pour les cas de suite d'hébergement d'urgence, mais aussi pour les femmes dans les situations les plus précaires, pour trouver une réponse collective, solidaire et mutualisée afin de couvrir ces frais qui représentent un véritable frein à l'indépendance et l'autonomie en termes de logement. Dans le cas des violences, cela peut aussi constituer une pierre supplémentaire.

L'emploi des femmes menacé par la crise est un sujet sur lequel nous reviendrons plus longuement. Nous avons constaté que les femmes ont plus souvent perdu leur emploi, puisque deux tiers des femmes en emploi au 1^{er} mars étaient encore en activité au 1^{er} mai, contre trois quarts des hommes. Cela fait le lien avec le fait que les femmes ont abandonné le travail pour se consacrer à la famille et aux enfants. Dans ce cadre, certains secteurs d'activité très féminisés ont fait l'objet d'une de nos préconisations : nous souhaitons que soit mené un effort de formation et de reconversion pour les femmes vers le numérique et la transition écologique, ce qui me permettra d'effectuer un lien avec le plan de relance. A l'instar de la Fondation des femmes, nous dénonçons le fait que le plan de relance ne contienne aucune enveloppe spécifique dédiée aux femmes, ni même aucune notion liée aux femmes.

Une gouvernance plus inclusive s'apparente à une revendication presque banale, toutefois cette notion très importante, à nos yeux, traverse systématiquement toutes les crises. A chaque crise, nous préconisons que la pensée de l'égalité femmes/hommes soit inscrite dans le plan de relance, comme dans toutes les activités et réflexions. Lorsque nous avons consulté les premières tribunes sur le plan de relance, nous avons constaté avec grande colère que seuls des hommes avaient été interrogés, un fait très significatif de la régression que nous avons pu constater pendant cette crise. Pour ces raisons, nous demandons que soit renforcée l'éducation à l'égalité dans toutes ses dimensions, avec une campagne nationale de sensibilisation sur les violences et tous les aspects : l'éducation, la formation dès la plus jeune enfance. Le rapport du CESE comporte dix-huit préconisations qui font système, mais qui doivent prendre encore plus d'écho, puisque nous savons très bien qu'il suffira d'une crise pour que toutes les inégalités femmes/hommes soient exacerbées. Malheureusement, la dernière crise nous l'a démontré. La citation précédente de Simone de Beauvoir est la conclusion de nos travaux et de mon intervention ce matin. Merci.

[Applaudissements]

Anna Matteoli :

Merci beaucoup pour cet exercice difficile de concentrer en un temps très court la richesse de ce rapport. Vous nous avez exposé le caractère systémique de l'avis et vous avez également mis en avant des solutions. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la table ronde. Je donne la parole à Amandine Clavaud.

Amandine Clavaud :

Bonjour à toutes et à tous. Je souhaite tout d'abord remercier la Ville de Strasbourg pour l'invitation, Madame la Maire, Madame Christelle Wieder. J'ai l'honneur de participer à cet événement en présentiel pour la Fondation Jean Jaurès, que je représente, et d'être aux côtés d'intervenants et intervenantes passionnants et passionnantes.

La Fondation Jean Jaurès est une fondation politique qui travaille sur tous les champs de l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les questions de défense sur les droits et la santé sexuelle et reproductive, la question de la défense de la parité et de la représentation des femmes dans les instances de décisions, ou encore de l'égalité professionnelle.

Dès le premier confinement, nous avons alerté les pouvoirs publics dans le cadre d'une publication sur l'impact différencié que la pandémie avait entre les femmes et les hommes, et surtout sur les conséquences désastreuses que cela avait sur les droits des femmes au niveau mondial. En premier lieu, partout dans le monde, nous avons constaté une augmentation des violences conjugales et intrafamiliales, qui constituaient déjà un fléau dans nos sociétés. Je rappelle un chiffre : 243 millions de femmes et de filles ont déclaré avoir subi des violences sexuelles et physiques commises par un partenaire intime au cours des 12 derniers mois en avril 2020, d'après l'ONU. Dans la semaine qui a suivi la mise en place des confinements, avec la limitation des déplacements, nous avons dénombré une augmentation d'un tiers des cas de violences conjugales et intrafamiliales. L'ONU a également alerté et indiqué que les signalements sur les plateformes dédiées ou via les lignes d'écoute avaient augmenté de 30% à près de 200% dans certaines régions du monde. Pour le cas européen qui va le plus nous intéresser aujourd'hui, la hausse a été de 60%. Si nous regardons plus en détail, les premières difficultés auxquelles les états membres ont été confrontés étaient celles du maintien et de la continuité des services de prise en charge pour les victimes de violences conjugales. Dans un premier temps, à l'annonce des confinements, un double effet s'est produit : à la fois un ralentissement des activités le temps de la réorganisation des services, ainsi qu'une baisse d'effectifs parmi les personnels mobilisés, car les bénévoles des associations sont très souvent des personnes âgées, donc des publics à risque.

Parallèlement, au moment de l'annonce des confinements, une baisse drastique du volume d'appels aux numéros d'écoute a été constatée en France comme en Italie. Par exemple, sur les deux premières semaines de mars 2020 en Italie, les appels sur les plateformes d'écoute ont diminué de près de 48% par rapport à l'année précédente. Ce phénomène était lié au fait que les femmes étaient enfermées en huis clos avec leurs agresseurs.

Très vite, les états membres de l'Union européenne ont été confrontés à une augmentation sans précédent de la demande pour fournir de l'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et ont par conséquent dû adapter leur réponse en matière d'aide et de prévention en direction des victimes, tout en respectant, pour les personnels mobilisés,

la distanciation sociale et le protocole sanitaire en cours. Cette situation a donc constitué une véritable difficulté pour les services d'aide et d'écoute.

En Espagne, durant le confinement, de mi-mars à mi-juin 2020, les demandes d'aide ont augmenté de 58% par rapport à la même période et les demandes de renseignements en ligne ont augmenté de 458%. Ce chiffre est assez éclairant. Le constat était identique en Italie et en Allemagne. En France, une augmentation de 40% des signalements a été constatée lors des premiers confinements et de 60% au cours du second confinement.

Les états membres ont dû mettre en place des mesures et des dispositifs d'alerte. Le rapport de l'European Institute for Gender Equality (EIGE) en mars 2021 indique que 14 états membres ont adopté une nouvelle législation ou effectué des amendements à une législation existante pour répondre à l'augmentation des violences conjugales et intrafamiliales. Certains états ont par exemple étendu les horaires sur les lignes d'écoute. D'autres ont développé des plateformes de signalement en ligne, comme le Danemark, l'Estonie et la Grèce. D'autres ont introduit de nouvelles modalités de signalement, par email ou par SMS, comme ce fut le cas en France, ou encore par des messageries instantanées comme Whatsapp, comme ce fut le cas en République Tchèque ou en Espagne. D'autres états ont mis à disposition des lieux spécifiques comme les pharmacies ou les centres commerciaux pour jouer le rôle de points relais d'aide et de prise en charge des victimes. Des places d'hébergements ont été ouvertes et des hébergements alternatifs ainsi que des campagnes de sensibilisation et de prévention ont été mis en place, accompagnés d'une augmentation des financements dédiés.

En dépit de toutes ces mesures, il convient de rappeler que la Convention d'Istanbul, qui constitue l'instrument juridique le plus protecteur en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, n'a été ratifiée que par 34 états membres du Conseil de l'Europe, ce qui explique l'hétérogénéité des mesures mises en place par les différents états membres et l'absence d'homogénéité en termes de politiques publiques au sein de l'Union européenne. La Convention d'Istanbul constitue une des priorités de la Commissaire européenne Helena Dalli. Elle a été signée en 2017 par l'Union européenne mais le processus de ratification est en cours. La Commissaire européenne va présenter prochainement une proposition législative concernant la lutte contre les violences basées sur le genre, avec l'idée d'introduire et d'élargir la notion d'eurocrime. Les eurocrimes sont par exemple la corruption ou le terrorisme. Il s'agit d'inclure les violences basées sur le genre dans cette définition. Les eurocrimes sont cités à l'article 83.1 du TFUE. Cette proposition devrait être mise en place et inscrite à l'agenda au niveau de la Commission européenne.

En 2020, nous avons constaté en parallèle de tout cela une baisse du nombre de féminicides. Nous constatons malheureusement que depuis la levée des confinements, ils sont repartis à la hausse. En Espagne, depuis la levée de l'état d'urgence sanitaire en mai, une femme est tuée tous les trois jours par son conjoint ou son ex-conjoint, contre une par semaine en moyenne précédemment, ce qui était déjà de trop. Le constat est le même en

Belgique, où fin avril 2021, nous recensons déjà 13 féminicides. Sur l'ensemble de l'année 2020, 24 féminicides avaient eu lieu.

Nous voyons bien que la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales doit constituer une priorité des gouvernements. Nous constatons l'hétérogénéité des mesures qui ont été mises en place et un manque de coordination dans la réaction des pouvoirs publics.

Je souhaite désormais aborder la question des droits et de la santé sexuels et reproductifs, qui sont toujours menacés en Europe. Dès le début de la crise sanitaire, les conséquences ont été désastreuses. Le Fonds des Nations Unies pour la population dénombre 12 millions de femmes qui ont connu des perturbations dans leur prise en charge auprès des services de planification familiale, qui auraient provoqué 1,4 million de grossesses non désirées dans le monde durant cette période. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces chiffres et doivent inviter les états à en prendre la mesure pour une meilleure gestion de crise à l'avenir.

Les confinements ont tout d'abord réduit le nombre de consultations dans les centres de santé, car les femmes avaient peur de consulter et de prendre rendez-vous. A cela s'est ajoutée l'extension des délais pour la prise en charge de ces rendez-vous spécifiques, ainsi que la fermeture de certains centres de santé du fait de la crise et de la pandémie, en raison de la réorientation des personnels de santé dans les unités dédiées au covid. Cette situation a été dénoncée par un rapport de Human Rights Watch en Italie. L'accès à l'IVG y est extrêmement compliqué en dehors même de la pandémie, puisque 80% des médecins invoquent la clause de conscience. Cette situation a constitué une rupture réelle dans le continuum de soins, aux droits et à la santé sexuels et reproductifs.

Nous avons en outre constaté des problèmes dans la chaîne d'approvisionnement des médicaments, des ruptures de stocks pour certains médicaments, en particulier les produits contraceptifs, dont la plupart sont développés en Chine et en Inde. Enfin, un autre élément qui a été dévastateur pour les droits des femmes était la fermeture des frontières en Europe. Des Françaises, notamment en Espagne et aux Pays-Bas, n'ont pas pu accéder au territoire dans le cadre du recours à une IVG tardive. Cette situation pose à nouveau la question de l'extension du délai pour l'IVG de 12 à 14 semaines.

Je vais m'arrêter ici sur le cas de la Pologne, dont les femmes n'ont pas pu se rendre dans les pays frontaliers. En Pologne, la législation en la matière est l'une des plus restrictives au sein de l'Union européenne. Elle a été modifiée en janvier 2021 par le Tribunal constitutionnel. Le cas de la Pologne est vraiment symptomatique et emblématique de l'instrumentalisation des états conservateurs pour restreindre encore davantage les droits des femmes. Aujourd'hui, l'IVG est autorisée uniquement en cas de viol, d'inceste ou de mise en danger de la femme. Nous avons constaté les résultats de ce type de mesure, qui a été mise en place durant le confinement et validée en janvier 2021, avec le décès d'une jeune femme à l'âge de 30 ans, qui n'a pas été prise en charge par les médecins alors que le fœtus présentait

des malformations et que sa vie était en danger. Cette femme est décédée car les médecins n'ont pas souhaité intervenir par crainte d'être condamnés. Nous avons vu à l'œuvre ce type d'instrumentalisation également en Roumanie, où les IVG n'ont pas été considérés comme essentiels. Cela a été le cas également en Slovaquie, où au cours des confinements, le gouvernement conservateur a déposé un projet de loi pour réduire davantage le droit à l'IVG.

Heureusement, à l'inverse, d'autres états plus progressistes ont mis en place des mesures pour permettre un meilleur accès à la contraception et à l'avortement, comme la France. Le cas de la Pologne est très emblématique. Il n'est pas anodin que les attaques que nous constatons sur les droits sexuels et reproductifs se soient produites durant la crise sanitaire. La société civile se mobilise ardemment. Les féministes, et plus largement les citoyens et citoyennes, ont manifesté en Pologne, que ce soit dans leurs voitures ou sur leurs balcons durant la crise sanitaire, et continuent de le faire aujourd'hui.

Pour conclure rapidement, je n'aborderai pas les questions économiques que d'autres interventions développeront plus précisément. Les femmes ont été en première ligne et les professions du care étaient principalement exercées par elles. Au niveau mondial, 70% du personnel soignant de santé et des services sociaux est féminin. Au niveau européen, un phénomène majeur de pertes d'emploi a été constaté. Le taux d'emploi des femmes a chuté de 2,5% à cause de la pandémie. Ce sujet doit être pris à bras-le-corps. Différentes études parues dernièrement ont mis en évidence que les femmes ont été davantage exposées à un risque de fragilité financière que les hommes. Une étude d'Eurofound indiquait que 58% des femmes déclaraient qu'elles ne seraient pas en mesure de maintenir le même niveau de vie plus de trois mois. Elles étaient aussi 36% à indiquer qu'elles étaient dans une situation financière moins bonne que les trois mois précédents. Cette étude parue en juillet 2020 démontre l'impact direct de la pandémie.

En conclusion, j'ai trouvé un article particulièrement éclairant. Il est paru au début de la pandémie dans The Lancet. Les autrices Clare Wenham, Julia Smith et Rosemary Morgan appelaient la communauté internationale à tirer les leçons de la crise en prenant exemple sur la crise d'Ebola et Zika, en intégrant la dimension du genre. Malheureusement, les pouvoirs publics ne l'ont pas suffisamment fait, ou pas du tout dans certains cas. Il est absolument nécessaire d'agréger des données genrées pour bien comprendre l'impact différencié de ces crises sur les femmes. Cela pose la question de la représentation des femmes dans les processus de décision. Bien qu'elles aient été confrontées majoritairement à la prise en charge de la crise sanitaire, elles sont malheureusement minoritaires dans les processus de décision. Elles n'occupent aujourd'hui que 24% des sièges au sein des groupes de travail qui gèrent la gestion de crise par rapport au covid. Un énorme travail est donc nécessaire pour que les femmes soient représentées dans les instances de décision. J'en veux pour preuve le Conseil scientifique en France : sur 11 membres, seules deux femmes y siègent : Lila Bouadma, réanimatrice, et Laëtitia Atlani-Duault, anthropologue. Au niveau européen, uniquement 30% de ministres de la santé sont des femmes. Les plans de relance doivent absolument accorder une attention particulière aux femmes et aux filles, qui ont été particulièrement touchées par

la crise sanitaire. Nous sommes encore bien loin du compte et le plan de relance français n'implique pas et ne cite même pas le mot « femmes ». Il devrait plutôt inciter les pouvoirs publics à régir et à prendre en compte l'avis et la présence des femmes au sein des instances de décision, car la crise a été faite avec elles et ne pourra pas se résoudre sans elles. Merci.

[Applaudissements]

■ Emploi des femmes et violences économiques

Rachel Silvera

Economiste, spécialiste des questions de genre et féministe, Paris Nanterre, co-directrice du réseau Marché du travail et genre (MAGE)

Najat Vallaud-Belkacem

Grand témoin, Directrice de l'ONG One

Anna Matteoli :

Voici à présent notre seconde séquence. Si dans un premier temps, l'état des lieux présenté était général, nous allons à présent porter notre regard de manière plus spécifique sur la situation économique et professionnelle des femmes. Nous aurons le plaisir d'entendre deux expertes reconnues. Rachel Silvera viendra nous éclairer sur un paradoxe mis en lumière pendant la pandémie et nous donnera des pistes de réflexion, puis Najat Vallaud-Belkacem interviendra à sa suite.

Rachel Silvera :

Bonjour à toutes et tous. Merci pour cette invitation. Je suis très émue et honorée de faire partie de vos travaux et de m'inscrire dans cette continuité d'échanges entre chercheuses, décideurs et décideuses, actrices et acteurs de terrain. Les échanges sont extrêmement importants. Pour ma part, j'ai toujours pensé la recherche en termes d'action : comment la décliner pour contribuer à faire bouger les lignes ?

Le paradoxe, point de départ de mon propos, a déjà été évoqué : il s'agit du fait que la crise n'a pas créé de nouvelles inégalités, mais a exacerbé un certain nombre de constats. Pour ma part, celui qui m'a heurté le premier était de voir que nous avons applaudi à nos fenêtres ces professions essentielles à nos vies, tandis que curieusement, peu de temps après, les promesses ont été rapidement oubliées et la dévalorisation qui touche la plupart de ces professions n'a pas été prise en compte.

J'aimerais rappeler un des articles de la Déclaration des droits de l'Homme, qui avait été mis au goût du jour en pleine crise, en avril 2020 par notre Président de la République : « *Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur leur utilité commune* ». Depuis, je fais travailler des étudiants sur cette citation, qui nous ouvre justement sur ce paradoxe. Le constat est que l'utilité sociale, aujourd'hui archi-connue, des métiers essentiels – je parle des métiers du soin et du lien – qui ont été vraiment indispensables pendant la crise, ces premières de corvée, ne sont pas reconnues et ne bénéficient pas des distinctions sociales auxquelles...elles pourraient prétendre. Pour le dire très rapidement, il existe quasiment une inversion..

entre cette hiérarchie sociale que nous pourrions appeler de nos vœux, qui consisterait à mettre les métiers à forte utilité sociale en avant, et la hiérarchie des rémunérations. Cette situation est frappante.

Pourquoi ces métiers sont-ils dévalorisés ? Il existe de nombreux faisceaux d'explication. Une explication mérite d'être mise en avant. Je la porte depuis quelques années. Il s'agit du fait que ces métiers sont très féminisés. Amandine a rappelé que 70% des emplois du soin et de la santé au niveau mondial sont tenus par des femmes. En y regardant de plus près, cette proportion est plutôt de l'ordre de 80%, voire 90%. Ce phénomène est appelé la prédominance féminine : ces emplois sont ultra-féminisés, et je vais vous montrer pourquoi ce pourcentage joue encore aujourd'hui dans le fait qu'ils soient dévalorisés.

Hommes et femmes, aujourd'hui, n'occupent toujours pas les mêmes métiers. Le vœu déjà ancien de la mixité professionnelle n'a toujours pas été acté. Entre 17 et 20% des emplois sont réellement mixtes. Les femmes restent concentrées dans six professions, notamment dans les métiers du soin et du lien : l'éducation, le soin, les services à la personne, le commerce, le nettoyage et le secteur administratif. L'ensemble de ces professions concerne la majorité des femmes.

Or, lorsque l'on regarde de près les inégalités de salaire, l'on s'aperçoit que ces inégalités sont en lien avec cette concentration des femmes dans des emplois moins reconnus, moins rémunérateurs. Les femmes sont, pour la plupart, en bas de l'échelle salariale. Il ne s'agit pas seulement d'un effet mécanique où un emploi peu qualifié renverrait à un salaire faible. On pense à un travail précaire, et nous sommes presque tous et toutes d'accord pour dire que pour un travail à temps partiel, le salaire doit être partiel.

Cependant, des travaux et expériences, notamment québécoises, montrent que les métiers qu'occupent les femmes sont systématiquement, symboliquement, économiquement et financièrement dévalorisés. Il s'agit d'une des causes principales des inégalités salariales, d'un effet souvent masqué, non pris en compte. Revaloriser ces métiers contribue à l'égalité salariale, mais permet également de prendre en compte une dimension plus globale. Il s'agit à terme de favoriser la mixité en attirant des hommes à s'orienter vers ces professions, de permettre que ces professions quittent ce marquage selon lequel elles seraient à jamais féminisées. En reconnaissant ces professions, l'idée consiste à parvenir à les objectiver et à monter qu'il s'agit de véritables métiers, qui pourraient aussi inciter les hommes à les choisir dans un avenir plutôt incertain.

Comment faire pour revaloriser ces métiers ? Je dirais, dans le prolongement de ce qui a été dit dans cette page d'histoire remarquable qui a ouvert nos travaux, qu'il s'agit d'appliquer la loi. J'ajouterais simplement un élément qui n'a pas été cité, comme souvent lorsque nous parlons des lois en matière d'égalité salariale : 1972, puis 1983 ont vu paraître deux lois fondamentales sur l'égalité salariale notamment, qui prévoient non seulement un salaire égal pour un travail égal, mais aussi un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Certains ministres l'ont dit et oublié aussi vite, mais pas Madame Vallaud-Belkacem. Qu'est-ce que cela signifie ? Pour moi, la différence est énorme. Nous n'avons pas le temps dans ce format de le développer, mais je vous incite à consulter mes travaux, ainsi que d'autres travaux, notamment au Québec. Tout est sur mon site. La loi prévoit que l'on doit comparer des emplois à prédominance féminine et masculine en regardant si les connaissances, diplômes, titres sont équivalents, si les responsabilités sont équivalentes, si les capacités sont équivalentes, et enfin, si les charges physiques et mentales, les conditions de travail, les exigences organisationnelles sont équivalentes. Dans ce cas, l'égalité salariale doit pouvoir s'appliquer.

En France, depuis longtemps, nous avons tenté d'appliquer la loi totalement, mais nous n'y parvenons pas. Désolée pour le caractère un peu technique de la question, mais en France, nous sommes obligés de regarder dans les classifications d'emploi, dans les répertoires des métiers, lorsque l'on pense à la fonction publique, comment sont repérés et classés les emplois en fonction des critères de la loi fournis. A la différence du Québec, où en entreprise, une femme dans un métier à prédominance féminine pourra, osera se comparer à un homme dans un métier à prédominance masculine, en France, c'est à travers les branches professionnelles et les conventions collectives que l'on pourra aller vers cette comparaison d'emploi. Autant vous dire que nous ne sommes pas encore parvenus à faire en sorte de prendre en compte cette dimension dans les classifications et dans les conventions. Pour cause, historiquement, comme nous l'avons dit, ces conventions sont marquées par une lecture très sexuées. Elles ont été construites, pour le dire vite, sans les femmes, sans la reconnaissance des emplois très féminisés, sur le modèle fordiste, industriel, où tout ce qui est matériel est survalorisé, où les responsabilités d'encadrement sont survalorisées. Les emplois de services ne sont pas pris en compte dans ces systèmes. Le travail est donc extrêmement complexe pour parvenir à démontrer que tel ou tel emploi ultra-féminisé est dévalorisé.

Je propose tout de même très rapidement une lecture de ce compromis social qui s'est fait sans les femmes. Si je devais synthétiser toutes ces années de recherches, je dirais qu'il existe quatre enjeux qui découlent de la loi Roudy, dont je vous ai donné un extrait. Tout d'abord, celui des qualifications : comment mieux reconnaître les qualifications ? Lorsque l'on compare les diplômes du côté des emplois de service, les diplômes du tertiaire et les diplômes du côté des emplois plus techniques, l'on constate qu'il existe une dévalorisation systématique. J'en donne simplement un exemple : les sage-femmes, en lutte régulièrement, n'ont toujours pas une reconnaissance intégrale de leur bac+5, voire bac+6. Elles sont reconnues au niveau master 1, à bac+4. Les infirmières sont reconnues à bac+3 seulement depuis 2010, et encore, en ayant perdu la reconnaissance de la pénibilité de leur profession.

En matière de non-reconnaissance des technicités, il existe des savoir-faire discrets qui ne sont pas reconnus dans la description des emplois. Lorsqu'elles travaillent, les femmes anticipent les besoins des personnes. Elles ne sont pas du tout reconnues pour tout ce travail

invisible. De même, lorsque l'on parle de responsabilités, on reconnaît les responsabilités hiérarchiques, financières, mais rarement le fait d'avoir des vies entre les mains.

Enfin, nous pourrions développer longuement ce qui relève des charges physiques et nerveuses et montrer à quel point, dans la plupart des métiers du lien et du soin, le poids de la pénibilité est considérable et totalement invisibilisé, comme si porter des corps ne valait pas porter une charge lourde, pour prendre toujours une comparaison, dans le domaine industriel et dans le domaine de la santé.

Il existe deux autres caractéristiques de ces emplois. D'une part, ces emplois sont pour la plupart dans des situations précaires. Je n'ai pas parlé des aides à domicile, ô combien importantes dans cette période. Aujourd'hui, lorsque l'on mesure leur temps de travail, tout le temps relationnel est écarté. Des travaux ont montré qu'un quart de leur temps de travail n'est tout simplement pas pris en compte. Seul le temps de l'acte est mesuré, pas celui du temps d'accompagnement de l'acte.

En outre, il n'existe pas de plan de développement de carrière dans ces professions : il s'agit du phénomène appelé « plancher collant », qui s'applique y compris lorsque l'on est qualifiée, comme pour les infirmières par exemple.

La revalorisation de ces emplois est par conséquent plus qu'essentielle, comme le fait de reconnaître ces parcours professionnels. Elle est importante à la fois pour l'égalité salariale mais aussi pour reconnaître tout l'apport de ces emplois essentiels pendant la crise.

Pour finir, il existe une urgence à rouvrir les négociations dans les classifications de ces branches professionnelles. Je pense au Ségur de la santé, qui n'a pas intégré l'égalité femmes/hommes. La lutte contre la précarité, qui a pu être l'objet de lois, n'a pas été suivie d'effets. Il s'agit d'un axe essentiel pour poursuivre cet effort.

Enfin, je lance une grande consultation sur le site « mon travail le vaut bien ». Cette consultation intervient dans le cadre d'une étude pour l'IRES, Institut de Recherches économiques et sociales, et pour la CGT, mais pas seulement. L'idée est de partir de 14 professions du soin et du lien : santé, agents d'entretien hospitaliers, assistantes maternelles, travailleuses et travailleurs du social, tous ces métiers invisibles pour lesquels nous interrogeons leur travail, leurs façons de percevoir leur travail, mais aussi leur rémunération. J'espère que vous vous passerez le mot et que vous irez voir cette consultation et qu'un jour, je viendrai vous présenter nos résultats, qui je l'espère, feront bouger les lignes. Merci à vous.

[Applaudissements]

Anna Matteoli :

Merci pour cette présentation très riche, avec des axes de réflexion intéressants. Nous avons l'impression, avec vos propos, qu'un monde différent est possible. Il suffit d'y réfléchir et d'inclure les femmes dans la décision. Merci aussi d'avoir réalisé votre intervention dans ce cadre très contraint. Nous avons bien compris que nous devons aller sur le site www.montravaillevautbien.fr pour avoir le plaisir de vous revoir, dans combien de temps ?

Rachel Silvera :

L'enquête se poursuit jusqu'en janvier, pour des résultats autour des échéances politiques. J'ai l'optique du 8 mars, qui est un moment essentiel de nos luttes et de nos temps de réflexion.

Anna Matteoli :

Merci beaucoup. Après les deux interventions, un temps sera consacré aux questions. Nous avons désormais le plaisir d'entendre à nouveau Najat Vallaud-Belkacem. Dans cette seconde intervention, nous aimerions entendre vos leçons féministes sur la dimension internationale. C'est le titre de l'ouvrage que vous avez co-écrit avec Sandra Laugier, donc nous vous écoutons.

Najat Vallaud-Belkacem :

Merci beaucoup. Si vous me le permettez, je vais diviser mon intervention en deux parties. La première reviendra, avec ma casquette de directrice de l'ONG One, qui lutte contre l'extrême pauvreté dans le monde, sur la dimension internationale, notamment dans les pays les plus vulnérables, de la crise du covid-19 et de ses effets générés sur les femmes. Vous aurez bien compris qu'il existe une communauté d'esprit, une communauté de recherches intellectuelles assez fabuleuses entre toutes celles qui se sont exprimées depuis ce matin. J'avoue que cela me fait très plaisir. Lorsque j'ai appelé Sandra Laugier en plein milieu de la crise et du premier confinement, cela devait être en avril 2020, et que nous avons commencé à partager nos constats, nous nous imaginions encore un peu seules à avoir ces constats sur le fait que les femmes sont en première ligne. Finalement, quand je vous écoute ce matin, je me rends compte qu'au CESE, à la Fondation Jean Jaurès, chez les chercheuses, partout, cette question a été bien travaillée, et c'est tant mieux.

Je reviendrai uniquement sur la dimension internationale dans mon premier point. Pour le deuxième point, je voudrais partager une inquiétude dans le cadre de notre débat public en France sur cette question des femmes.

Je commence donc par le premier point. Il est clair que tout ce qui a été dit depuis ce matin a encore davantage impacté les pays les plus pauvres où les femmes sont encore plus vulnérables, ont encore moins d'autonomie et d'indépendance financière. Très concrètement, ce sont ces femmes qui ont le plus perdu, qui ont quitté leur emploi. La spécialisation des rôles

entre les sexes s'est réinstallée partout. Le fardeau domestique a complètement rebasculé sur leurs épaules. Plus encore, lorsque l'on parle de pays qui sont en crise alimentaire, en crise économique, en crise sécuritaire, les vulnérabilités des femmes ont été très exacerbées. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, comme nous l'avions déjà connu avec Ebola, ce sont les femmes qui prennent en charge les membres de leur famille et les patients puisque là-bas, tous les métiers du soin reposent beaucoup sur leurs épaules. Concrètement, donc, en Afrique de l'Ouest, les femmes ont été les premières touchées par les infections, avec cette spécificité un peu culturelle que lorsqu'elles tombaient malades, elles avaient en plus à souffrir de la stigmatisation pour avoir « tenu une maison impure ».

Le statut économique de ces femmes, qui sont pour l'immense majorité dans l'économie informelle, donc sans droits sociaux qui pourraient accompagner l'économie formelle, qui sont souvent des migrantes, fait que leurs moyens de subsistance sont ceux qui ont été les plus brutalement réduits au moment où la crise éclatait et où le confinement était déclaré. Le fait que ces femmes n'aient pas accès à des téléphones, à des comptes bancaires, les a empêchées très concrètement d'accéder à des allocations d'urgence qui pouvaient être versées par un certain nombre d'acteurs internationaux et d'institutions internationales.

Un autre phénomène que l'on connaît bien lorsque l'on s'intéresse à ces pays, est que lorsque les ressources matérielles se raréfient compte tenu de la crise, lorsque la nourriture vient à manquer, ce sont les femmes qui mangent le moins, car elles font passer les autres devant elles. Lorsque les fournitures médicales viennent à manquer, c'est la santé des femmes, la santé maternelle et infantile, qui s'en trouve impactée. Une augmentation considérable des décès maternels et néonataux a été constatée. Les personnes ne sont pas seulement mortes du covid-19, mais bien de toutes ces maladies que nous n'avons pas su soigner et de la non prise en charge des mères notamment.

Enfin, beaucoup de phénomènes ont été liés au fait que les jeunes filles soient sorties des écoles pendant la fermeture des écoles, dans ces pays également. L'effet covid, en 2020 et 2021, a représenté 7 millions de grossesses non désirées dans ces pays, en raison de l'absence d'accès à la contraception, dont énormément de grossesses précoces. Je ne vous parle même pas des mutilations génitales, qui ont été en immense recrudescence également. Ajoutons la violence, puisque nous savons que les centres d'appel ont été pris d'assaut aussi bien en France qu'en Europe. Cette tendance a été vraie à l'échelle du monde également, avec 30 millions de cas supplémentaires de violences de genre sur les six premiers mois. L'explosion de la violence intrafamiliale ou de genre est donc une évidence.

Or, à l'échelle mondiale et de ces pays, les réponses des gouvernements, des institutions internationales, les plans de relance, les plans d'aide ont oublié la dimension féminine. Les Nations unies ont adopté un plan de 2 milliards de dollars pour apporter une aide humanitaire dans les premiers mois. Il est très intéressant de regarder en détail ce plan, car les besoins des femmes et des filles ne font l'objet d'aucun alinéa. Seul le fonds des Nations

unies pour la population avait inclus la violence sexiste dans son plan de réponse. Il s'agit de la seule institution internationale à y avoir véritablement pensé.

La pandémie de covid-19 et tous ses effets est en train de mettre un coup d'arrêt considérable à la réduction de la pauvreté. Beaucoup plus de personnes sont tombées dans la pauvreté, en particulier 47 millions de femmes qui ont basculé sous le seuil de pauvreté à cause de la pandémie. A l'horizon 2030, le nombre de pauvres aura augmenté, alors que nous étions censés mettre fin à l'extrême pauvreté en 2030. En immense majorité, il s'agira de femmes. D'autre part, au-delà de la pauvreté, comme je vous le disais à propos des violences, de la perte d'emploi, etc., une perte de plusieurs décennies de progrès sur les questions d'égalité femmes/hommes a été constatée, malheureusement, avec cette crise.

Pour revenir sur le fait que les femmes n'aient pas été autour de la table quand il s'est agi de concevoir les plans de relance, les plans de réponse, je voudrais faire un point rapide, qui est évoqué dans le livre *La société des vulnérables, leçons féministes d'une crise*, avec Sandra Laugier. Il s'agit du lien avec une autre crise, la crise climatique, qui a produit les mêmes effets. En effet, les femmes sont les plus vulnérables. Elles sont mises à nu lorsque l'on regarde la question à l'échelle du monde. Nous savons que les phénomènes climatiques, les tsunamis, les séismes, les inondations impactent davantage les femmes que les hommes pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, parce que ce sont elles qui s'occupent des enfants et des personnes âgées. Par ailleurs, parce qu'elles sont empêtrées généralement dans des tenues inconfortables, qui les empêchent de fuir quand il le faut. Troisièmement, parce que l'on ne leur a pas appris à nager, ni à monter aux arbres, etc. Pour redonner quelques chiffres, les trois quarts des victimes du tsunami en Indonésie en 2004 étaient des femmes. L'ouragan Katrina qui ravagea la Nouvelle-Orléans en 2005 a touché d'abord les femmes, notamment afro-américaines, et leurs enfants. Le cyclone au Bangladesh en 1991 a tué cinq fois plus de femmes. Il est évident que lors des crises climatiques, les femmes sont les premières impactées. Dans le même temps, les femmes sont dans cette relation à l'environnement, car ce sont elles qui généralement travaillent la terre, sans la posséder, dans ces pays. Pourtant, pour gérer la crise environnementale, le même phénomène se produit : elles ne sont pas entendues.

Au final, le covid-19 et la crise climatique représentent le même combat. Les plans qui se font sans les femmes sont des plans qui oublient les femmes, et donc des plans qui ne préparent pas l'avenir. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce premier sujet.

Je souhaite en venir à celui qui me préoccupe beaucoup. Pour notre conclusion, nous avons envie de dire que les femmes doivent pouvoir s'exprimer davantage. Elles doivent être plus présentes dans les milieux politiques, dans les médias, etc. Pour revenir à notre pays, je voudrais partager mon inquiétude sur le fait que contrairement à ce que l'on croit, l'Histoire n'est pas toujours un chemin de progrès ininterrompu sur ces sujets. Elle est vraiment faite de soubresauts. A certains égards, en matière d'expression des femmes, nous sommes en train de vivre une forme de recul en ce moment même, dans un pays comme le nôtre. Cela peut

paraître curieux, mais je trouve invraisemblable de voir à quel point nos nouveaux modes de communication numériques, audiovisuels, ont libéré des torrents de boue, de haine et de violence contre les femmes, bien plus que contre les hommes. Je pense que vous en avez conscience dans la salle, mais je veux le dire afin que nous le partagions, afin de nous rendre compte qu'il s'agit d'un fait social. Les femmes ne se font pas systématiquement attaquer en raison d'un problème personnel. Il s'agit d'un fait social.

Il est tout de même difficile de ne pas remarquer que quel que soit leur statut, responsables politiques, activistes, influenceuses, journalistes, essayistes, femmes du monde du cinéma qui dénoncent des violences sexuelles, etc., ce sont toujours les femmes qui s'en prennent plein la tronche, et ce quel que soit le côté du clivage où elles se positionnent. Tout comme Mila s'est vue inondée de menaces de mort à répétition, Caroline de Haas, Rokhaya Diallo, Alice Coffin se sont vues noyées de menaces de viol et autres. Cette situation est absolument insupportable. Pour avoir voulu prendre un peu de champ ces dernières années, car je ne suis pas directement engagée en politique en ce moment, je constate tout cela avec plus de distance et plus de lucidité, puisque je ne suis pas moi-même dans le combat quotidien avec ce que nous appelons trop sympathiquement les « trolls ». Observant tout cela avec plus de recul, je note que cette violence qui se déchaîne à l'égard de toute femme qui aura le courage d'aller défendre des opinions fortes aboutit trop régulièrement à ce que ces dernières finissent par fermer leur compte Twitter, par désertier les médias quand cela devient un peu trop oppressant, quand le raid numérique a été un peu trop violent contre elles. Ce phénomène de retraite temporaire est très majoritairement féminin. Je vous mets au défi de trouver les mêmes exemples du côté des hommes. A chaque fois, cela me fait enrager car cela revient à faire reculer la voix des femmes dans l'espace public, et donc naturellement la prise en compte des femmes, lorsqu'il s'agit pour notre société de définir leurs projets, leur hiérarchie de valeurs, etc., dont nous parlons depuis ce matin.

Il est important que nous soyons toutes et tous conscients ici de ce phénomène. Il est important de laisser aux femmes le droit de penser et d'exprimer ce qu'elles pensent, dans les seules limites que connaissent les hommes, à savoir celles prévues par la loi. Nous devons apprendre, y compris nous les femmes, à ne pas nous précipiter systématiquement pour trouver leurs propos trop ceci ou trop cela, alors que la même chose exprimée par un homme aurait globalement recueilli notre indifférence. Nous devons ajuster le regard porté sur ce que disent les femmes afin d'en faire le même type de regard que celui porté sur les hommes. Apprenons, par exemple, lorsque l'on n'est pas d'accord avec elles, à ne pas immédiatement conclure à leur démente. Nous avons constaté ce phénomène concernant une candidate récente à des primaires électorales. Sachons imaginer qu'il existe chez elle un raisonnement, une vision du monde, un projet politique, peut-être différent du nôtre mais qu'elles ont le droit d'avoir. Il s'agira de ma conclusion : apprenons enfin à considérer les femmes comme des citoyennes comme les autres. Merci beaucoup.

Anna Matteoli :

Merci beaucoup. Vous nous avez montré que les principales victimes des crises sont les femmes, et ce de manière plus forte dans certains pays. L'Histoire nous montre que ce phénomène est répétitif et qu'il est nécessaire de réfléchir à des modes d'action pour limiter ces impacts. Dans votre deuxième partie, vous nous avez poussés à plus d'ambition. Virginia Wolf nous préconisait une chambre à soi, et peut-être que vous nous préconisez un monde à soi pour les femmes. Je pense qu'il est intéressant de réfléchir à la manière d'intégrer les femmes dans les décisions aujourd'hui. La parole est à Eléna.

Echanges avec la salle

Elena Suzat :

Nous allons prendre trois ou quatre questions, il s'agira de la seule salve de question que nous aurons.

Première question : Je me demandais s'il avait été pris en compte, dans les raisons pour lesquelles les métiers féminins sont dévalorisés, le fait que les femmes produisent la main d'œuvre, avec leur ventre mais pas seulement : elles prennent soin, s'occupent, elles offrent leur temps. Lorsque l'on fait cela, on ne peut pas faire fortune, évidemment. Les femmes, naturellement, sont dans le sacrifice de fait, déjà, de leur ventre. Ce qui m'étonne est que l'on n'ait pas remarqué que, comme tous ces métiers du care sont l'objet de remboursements par les états, donc sont considérés comme des charges, dans la mesure où ils ne produisent pas de profit, ils sont inscrits au négatif des bilans économiques des pays. Il me semble que cette notion est très importante. Il est tout à fait anormal de dévaloriser la productivité des femmes, qui consiste à créer la main d'œuvre et rien de moins. Elles portent aussi cruellement cette richesse.

[Applaudissements]

Deuxième question : « Bonjour. Je m'interroge, très naïvement, sur l'aspect législatif. Nous constatons par exemple que dans le plan de relance, les femmes et l'impact qu'elles ont subi pendant la crise ne sont pas prises en compte, tout comme le rôle moteur qu'elles peuvent exercer dans la relance. Existe-t-il des actions en justice contre l'Etat pour rééquilibrer les choses et les actions en vue d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes ?

[Applaudissements]

Troisième question : « Madame Belkacem, comme nous en avons parlé tout à l'heure, pourriez-vous dire un mot au sujet des Ouïghours, afin d'informer le public et la ville de Strasbourg ? Merci beaucoup. »

Rachel Silvera :

Au sujet de la première remarque, la situation est un peu plus compliquée. La plupart des métiers dont j'ai parlé sont dans le secteur non marchand, c'est-à-dire qu'ils ne relèvent pas de la logique purement marchande. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont dénués de valeur, c'est même exactement l'inverse. Je pense qu'une véritable société, aujourd'hui et dans l'avenir, devrait au contraire reconnaître le secteur non marchand.

La situation est plus complexe, puisqu'un des constats que nous pouvons faire sur cette dernière décennie, avant la crise, est que ce secteur devient extrêmement captif, y compris de la part des entreprises capitalistes. Les personnes en perte d'autonomie représentent un véritable marché dans lequel les entreprises privées s'engouffrent pour dégager du profit tout en recevant des subventions publiques. La situation est donc encore plus catastrophique que ce qui était évoqué par cette personne. Le fait que ces activités relèvent du secteur public doit représenter un enjeu pour la société. Pour autant, lorsque nous observons comment sont qualifiés les emplois dans le public, nous nous apercevons d'un copier-coller avec les logiques du privé et du monde industriel.

Pour donner un exemple, avec un peu de provocation par rapport à Strasbourg, j'ai étudié comment étaient pris en compte les emplois dans des collectivités territoriales. Nous voyons bien que la prise en compte des filières administratives, sociales, culturelles à prédominance féminine, par rapport à des filières techniques, n'est pas toujours équivalente. Il existe des biais souvent très anciens qui marquent ces filières et qui font que les emplois à prédominance féminine ont tendance à être dévalorisés, y compris dans des univers où l'on n' imagine pas, a priori, que cela puisse être le cas, malgré la fonction publique et les statuts qui la gouvernent. La situation est donc complexe, et encore une fois, la reconnaissance de la valeur doit dépasser la stricte performance économique.

Najat Vallaud-Belkacem :

Merci beaucoup pour la qualité de vos questions. J'avoue que j'étais davantage en train de réfléchir que de chercher à vous apporter une réponse définitive. Pour revenir sur la première question, sur laquelle Rachel vient de s'exprimer, j'étais en train de me dire que toutes ces réflexions sur la nécessité de repenser la façon dont notre PIB est comptabilisé sont majeures. La prostitution, par exemple, fait partie de la richesse calculée du PIB, tandis que le fait de prendre soin de ses enfants à domicile et de s'en occuper suffisamment bien pour qu'ils réussissent leur scolarité et trouvent un travail plus tard, n'est pas considéré comme un investissement méritant d'être intégré au PIB. Il s'agit tout de même d'un sujet incroyable sur lequel nous devons continuer à travailler.

Je souhaite souligner à quel point il est délicat, sur la dimension de l'enfantement, de marcher sur une ligne de crête dans laquelle il ne faut pas enfermer les femmes dans leur dimension génitrice. En effet, une telle attitude finit par nourrir les discours d'extrême droite

réclamant un salaire parental afin que les femmes restent à la maison et n'aillent plus travailler. Nous connaissons cette question par cœur dans cette salle. Sur ce sujet, nous avons vraiment besoin de l'éclairage de la recherche pour trouver la bonne façon de mieux l'évoquer, l'évaluer et le valoriser.

Deuxièmement, j'ai trouvé que la question sur une action en justice contre l'Etat du fait de l'absence d'évocation des femmes dans les plans de relance est géniale. Elle ouvre véritablement un champ de perspectives et de réflexion. De manière générale, nous devons nous inspirer de ce que les activistes de l'environnement ont réalisé ces dernières années : mettre les pouvoirs publics face à leur bla-bla.

Typiquement, les questions de droits des femmes et d'égalité femmes/hommes ressemblent à l'environnement : sur ces sujets, il est de bon ton d'affirmer une position très progressiste, toutefois il est indispensable de mettre en lumière l'écart entre les paroles et les actions.

Je remercie la jeune fille qui est intervenue en troisième pour revenir sur les Ouïghours. J'ai été très rapide sur la façon dont j'ai brossé la situation à l'international. J'ai essentiellement évoqué les effets de la crise du covid sur la pauvreté et sur les femmes, mais nous aurions pu évoquer, naturellement, à l'échelle du monde, toutes ces atteintes aux libertés et aux droits des femmes que vous avez, pour certaines, bien en tête. Madame la Maire, Jeanne Barseghian, a évoqué la situation des femmes et des filles afghanes. Comment ne pas penser à elles de tout cœur ? Au-delà, dans tous les pays dans lesquels on cherche à éteindre une civilisation, à empêcher une civilisation d'être éclairée, on s'en prend aux femmes, à leur capacité d'enfanter. Vous avez évoqué la situation du peuple Ouïghour, et il est vrai que c'est l'occasion de dire à nouveau à quel point ce qui se passe en ce moment est tragique, puisque ces femmes sont victimes de stérilisations forcées, en plus de toutes les autres violences qui les affectent directement.

Si vous me le permettez, je voudrais aussi avoir une pensée pour les filles du Nigéria qui se font enlever de leurs écoles pour les empêcher d'apprendre ; pour les étudiantes d'Ethiopie, dont l'université a été bombardée il y a quelques années pour les empêcher d'aller plus loin, pour Malala et pour tant d'autres. Je redis ici que malheureusement, les violences faites aux femmes sont multidimensionnelles. Elles sont particulièrement exacerbées dans certains pays. Ce système où le fait même que les deux sexes puissent être à égalité paraît scandaleux à certains, qui continuent à résister à cette idée simple, voilà ce que nous appelons le patriarcat. C'est contre ce système qu'il nous faut continuer à lutter. Parfois, la dérision que nous entendons sur nos antennes et sur nos plateaux télé nous ferait perdre de vue cet essentiel. Il s'agit pourtant de protéger la dignité des femmes et de leur permettre d'être ce qu'elles souhaitent être, sans aucune considération sur le sexe dans lequel elles sont nées. Les garçons, au final, profitent également de tout cela. Cette situation mondiale est plus que préoccupante. Merci.

Table ronde avec Dominique Joseph, Amandine Clavaud, Rachel Silvera, Najat Vallaud-Belkacem

Anna Matteoli :

Nous avons la chance de finir cette matinée avec nos quatre intervenantes sous forme de table ronde. Elles ont bien voulu répondre à quelques questions. Je vous propose de vous poser la première question et de commencer par Dominique Joseph, en remontant jusqu'à Rachel Silvera si cela vous convient. La première question que j'aimerais vous poser est comment faire pour qu'à la prochaine crise, le droit des femmes ne soit pas menacé ? Quels garde-fous pouvons-nous mettre en place pour minimiser les impacts sur les droits des femmes ?

Dominique Joseph :

Vous allez peut-être trouver cela un peu simpliste, mais il s'agit de continuer déjà à porter de façon collective et transversale les constats que nous avons pu partager. Le deuxième engagement que nous pouvons prendre consiste à mettre la pression sur quelques obligations. Je pense en particulier à la question des données genrées. Il s'agit d'intégrer dans toutes les politiques publiques la valorisation des données genrées. Lorsque nous avons travaillé, au CESE, sur cette question des inégalités de genre dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons été particulièrement bien reçus dans les différents ministères. Toutefois, les ministères, ou les représentants et responsables des ministères, regrettaient de ne pas disposer de données genrées. La question de la culture de la donnée genrée, en France, nous semble constituer un véritable enjeu : comment objectiver des inégalités si nous n'avons pas, au départ, l'outil de mesure des avancées en termes d'égalité ? Voici un enseignement et une proposition que nous pourrions collectivement porter. Lorsqu'une troisième chambre de la République comme le CESE est confrontée à un manque de données, cette situation est assez révélatrice d'un oubli, pour ne pas être plus vindicative, un oubli intériorisé qui ne permet pas de mettre l'accent sur la réalité.

Najat Vallaud-Belkacem :

Je souhaite appuyer les propos de Madame Joseph. La question des statistiques genrées est une question majeure pour un pays comme le nôtre. Elle est encore plus cruciale pour les pays les plus pauvres que j'évoquais tout à l'heure, où les données genrées manquent cruellement. Par exemple, l'ONU, dans le cadre des 17 objectifs du développement durable que vous connaissez, a mis en place un mécanisme reposant sur 230 indicateurs pour évaluer la façon dont ces objectifs sont progressivement atteints. Sur ces 230 indicateurs, plus d'une cinquantaine concernent les femmes et les filles. Sur cette cinquantaine, à peine une quinzaine d'indicateurs sont collectés de façon régulière. Cela signifie que nous disposons de très peu de statistiques sur le milieu informel, que j'évoquais tout à l'heure et dans lequel la plupart des femmes travaillent, sur la traite des êtres humains, sur les enfants victimes de

violences. Il existe de nombreux sujets sur lesquels nous ne disposons pas de données statistiques genrées, c'est pourquoi les démarches n'aboutissent pas sur des politiques publiques.

Nous connaissons le nombre de femmes qui siègent dans les parlements, mais nous ignorons combien de femmes qui font de la politique dans ces pays ont subi des harcèlements pendant leur carrière. Sur ce type d'informations, nous avons absolument besoin d'avancer. Il en est de même dans toutes les publications de recherches sur les virus Ebola, Zika, ou même covid-19 : à peine 1% de publications évoquent la dimension du genre. Tous ces freins nous empêchent d'avancer.

Pour finir simplement, afin que la situation s'améliore, je pense que nous avons besoin de revenir à la dimension clamée par les féministes des années 70 dans les rues : « *Le personnel est politique* ». Nous devons comprendre que c'est dans la sphère intime et la répartition des tâches domestiques entre les femmes et les hommes que se construit notre perception de ces sujets pour les femmes, les hommes et leurs enfants. Il est donc normal que le législateur intervienne sur des sujets comme le partage du congé parental et d'autres sujets qui parfois font dire à certains que « l'on s'immisce dans la vie des gens et des familles ». En réalité, cette vie intime, privée, impacte fortement notre modèle social public. Je pense donc que les pouvoirs publics doivent continuer de réfléchir à ce qui se passe dans la sphère intime.

Amandine Clavaud :

Pour appuyer ces propos sur la question des données genrées, nous avons évoqué les articles scientifiques qui ont été publiés principalement par des hommes. Cette situation rejoint la question de la visibilité des femmes, notamment en termes d'expertise, dans la présence médiatique. Nous avons constaté que les femmes étaient absentes des plateaux de télévision sur les commentaires et l'analyse qui pouvait être faite de la crise sanitaire. A cette question s'ajoute plus largement celle de la représentation des femmes à la table des discussions. La gestion de la crise ne pourra pas se faire si les femmes ne sont pas représentées dans ces instances. Un troisième levier est la question de l'élection de gouvernements progressistes. Nous constatons au niveau européen, avec l'instrumentalisation de la crise qui a été faite par les gouvernements conservateurs, que la prise en compte des droits des femmes ne peut être assurée que par des gouvernements progressistes. J'ajouterais, au niveau européen, la nécessité de veiller à une meilleure coordination. Nous en revenons à la Convention d'Istanbul, mais il s'agit plus largement d'une revendication du parti socialiste européen des femmes pour que les ministres des Droits des femmes se réunissent régulièrement, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Rachel Silvera :

Des données genrées, c'est évident, simplement, je me replonge un peu dans l'Histoire et je me dis que cela doit faire 30 à 40 ans que l'idée d'avoir des données sexuées, d'analyser

l'emploi, le chômage, et tous les domaines de nos vies avec une lecture genrée a été imposée dans la plupart des instituts, notamment en France, pour l'INSEE. Il s'agit bien entendu d'un préalable, et nous en constatons les lacunes, mais à mon sens ce n'est pas suffisant. S'il n'existe pas une véritable volonté politique de porter cette lecture sexuée et d'en faire quelque chose, la cause n'avance pas.

La volonté politique pourrait faire l'objet d'un débat de plusieurs heures. Je dirais que nous n'avons jamais bénéficié d'un véritable gouvernement féministe. Des ministres ont permis de réelles percées, et nous pouvons nous réjouir qu'à cette table, une personne y ait contribué. Nous n'avons pas eu beaucoup de ministres des Droits des femmes à part entière, seulement deux. Il s'agit déjà d'une perspective.

Je repense à une démarche qui a été menée, qui aurait peut-être dû être prolongée. Il s'agit de l'axe de la formation à tous les niveaux, pour tous les décideurs. Le mot « formation » n'est pas apprécié lorsque nous avons affaire à des décideurs. Parlons de « sensibiliser », car nous n'allons pas leur apprendre quoi que ce soit, n'est-ce pas ? Je pense que nous n'avons pas été assez loin dans cette démarche.

J'ajouterais un autre bémol à ce qui a été dit. Oui, sans représentation des femmes, nous ne pourrions pas porter cette volonté politique et nous ne pourrions pas avancer pour une prochaine crise ou guerre, toutefois j'ajouterais que pour moi, porter les inégalités de genre nécessite d'inclure la question des inégalités sociales. Oui à la représentation des femmes, mais attention : la question des premières de cordée a été prise en compte, à mon sens. Nous avons une loi qui a fait ses preuves, qui a fêté ses dix ans, sur la place des femmes dans les conseils d'administration. Une nouvelle proposition de loi est en cours d'adoption. Je constate que ces lois favorisent la place des femmes dirigeantes. Je ne dis pas qu'il ne s'agit pas d'un sujet d'égalité, mais pour moi, la parité au sommet n'est pas une réponse à la crise, ni une réponse à ce que j'entends être porter une économie féministe, si nous ne tenons pas à la fois genre et « classe », pour rappeler un terme un peu désuet.

[Applaudissements]

Anna Matteoli :

Merci beaucoup pour vos premières réponses. Vous avez mis en avant l'importance de rendre visible le phénomène. Si nous pouvons effectuer un parallèle avec les violences faites aux femmes, les injonctions aux états réalisées par les Nations unies en 1995 ont contribué à produire de la statistique. En France, la première enquête ENVEFF, en 2000, a fait évoluer les politiques publiques. Rendre visible le phénomène est vraiment nécessaire dans les politiques publiques.

Vous avez également mis en évidence qu'il était important de rendre visibles les actrices du changement par le biais de la mise en avant des expertises de femmes. Vous nous

avez par ailleurs précisé que pour tout cela, nous devons avoir une volonté politique de porter cette cause au niveau interne comme au niveau international, avec notamment davantage de coordination au niveau de l'Union européenne et de la Convention d'Istanbul. Grâce à vous, Madame Silvera, nous savons comment aider les décideurs aujourd'hui : en les formant, en les sensibilisant, afin qu'ils et elles puissent mettre en œuvre une politique féministe.

Sur les deux remarques à ajouter à cette première partie de réponse, il est important de ne pas oublier que lorsque l'on parle des femmes, la question sociale est à prendre en compte. La parité au sommet n'est pas l'égalité : voici une belle expression. Vous nous avez toutes indiqué que le personnel est politique et qu'il est nécessaire d'investir ce champ, notamment en termes de conciliation des temps de vie et au sujet des violences. Merci beaucoup pour ces premières réponses.

En seconde question, j'aimerais vous demander de nous indiquer une action simple que nous pourrions toutes mettre en œuvre pour améliorer de manière structurelle le droit des femmes. Il s'agit d'une question compliquée, et vous pouvez, si vous le souhaitez, changer la question.

Dominique Joseph :

La question est simple à formuler, mais la réponse est un peu complexe. Je pense qu'il est important de continuer à porter ces questions de façon très transverse et à les faire vivre au quotidien. Dans ma réflexion, souvent, quand nous sommes dans des débats sur ces thématiques qui constituent un enjeu de progrès sociétal, nous nous retrouvons parfois trop entre personnes qui sont habituées à ces questions. Le sujet consiste à reprendre cette question à la base, c'est-à-dire au niveau de l'éducation des enfants. Le rôle de l'Education nationale s'ajoute à celui de tous les accompagnateurs, toutefois il est également important de ne rien lâcher sur la sphère familiale. Le creuset se trouve dans la sphère familiale. Si l'on relègue la question de l'égalité dans les sphères professionnelles, j'ai le mauvais pressentiment que la progression sera difficile. Le portage de l'égalité femmes/hommes doit se faire le plus largement possible, c'est pourquoi nous parlons de débat citoyen, au-delà des cercles comme celui d'aujourd'hui, qui sont néanmoins très importants.

Les rapports peuvent être très violents, nous l'avons toutes et tous connu, et à un moment, on lâche, on se dit que l'on va essayer de rentrer dans des mots arrondis, que l'on ne va pas parler de lutte entre les femmes et les hommes, parce que cela fait peur. Néanmoins, ces questions d'égalité entre les femmes et les hommes constituent une lutte qui n'est encore pas gagnée, et qu'il nous faut continuer dans ce sens.

Najat Vallaud-Belkacem :

Je me disais que nous ne pouvons pas oublier que nous sommes en pleine année d'élection présidentielle. Dans ce cadre, que pourrions-nous faire de directement impactant ?

tout d'abord, même si beaucoup d'entre nous avons dit autour de cette table qu'il existait de nombreuses résistances culturelles au changement dans nos sociétés, nous devons être tous d'accord avec le fait que, néanmoins, les pouvoirs publics disposent vraiment des leviers qui nous permettent de changer à terme la culture et les mentalités. En effet, les pouvoirs publics peuvent changer la loi. Ils peuvent adopter des budgets conséquents sur les sujets qui nous tiennent à cœur. Ils peuvent former, s'ils ont l'intention de le faire, des professionnels pour que cela change. Ils peuvent impacter, par exemple, ce qui se passe dans l'Education nationale. Nous en venons donc toujours bien à la dimension politique : pour changer quelque chose, c'est bien au politique qu'il faut s'adresser, à mon avis.

Le politique inclut les collectivités locales et le niveau national. En période d'élections présidentielles, je me demande si le mieux à faire dans cette période ne serait pas, dans les prochaines semaines et les prochains mois, ensemble dans un « triangle de velours », c'est-à-dire dans une collaboration fructueuse entre les associations, les chercheurs intellectuels et les pouvoirs publics, à l'échelle d'une collectivité comme Strasbourg, dans ce travail de réflexion et dans ce qui va ressortir de cette journée, de s'entendre sur cinq ou six mesures auxquelles nous attacherions une importance primordiale pour faire bouger la donne. Nous pourrions faire signer ces mesures par les candidats à la présidentielle. Quelque chose me dit qu'ils vont assez largement les signer, sauf certains que nous n'espérons pas voir au pouvoir. Une fois qu'ils auront signé, nous pourrions nous préparer à mener une action en justice si dans les deux ans, les choses ne sont pas engagées. Nous devrions pour cela être assez précis dans les choses que nous ferions signer. Une signature équivaut à un contrat passé avec les citoyens. Dans ce cas, nous pouvons leur demander de la redevabilité sur ce sujet.

Je tiens à ajouter que pour avoir eu des responsabilités politiques, je me souviens du moment où je menais la bataille sur la loi de pénalisation du client de la prostitution, dans laquelle je me sentais parfois un peu seule, pour être franche. Précisément, lorsque vous pouvez compter sur la pression qui vient de la société civile, je pense notamment au mouvement du Nid qui apportait de l'expertise et mettait la pression, y compris sur d'autres collègues politiques qui n'auraient pas eu envie de me soutenir dans cette démarche, cela fait vraiment du bien, notamment aux activistes de l'intérieur. Nous parlions de féminisme d'Etat, mais parfois, à l'intérieur de l'Etat, des personnes sont de véritables féministes, des alliées qui ont besoin d'être soutenues. Il est possible de leur apporter un soutien direct et clair, mais également de faire pression sur leur gouvernement et sur les pouvoirs publics du moment, y compris par une action en justice. A la fin, les féministes que nous sommes sont ravies, car cela nous permet de récupérer davantage de budget pour mettre tout cela en œuvre. Tout cela est donc bien utile. Je ne suis donc pas en train de me retourner contre la casquette que j'avais autrefois, mais je vous explique cela en ayant vu les choses fonctionner de l'intérieur. Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais je ferais cela : une série d'engagements avec signature, calendrier précis, etc., puis se préparer à aller en justice.

Amandine Clavaud :

Nous devons effectivement concevoir les inégalités de genre comme structurelles. En ce sens, je rejoins tout à fait ce qui a été dit par Dominique Joseph sur la question de l'éducation, qui est à mon sens fondamentale. Nous devons lutter contre les stéréotypes de genre et mener une politique publique au niveau de l'Education nationale avec un accent très fort sur cette question. Nous l'avons vu dans les précédentes interventions, il existe un véritable continuum dans les questions d'inégalités de genre. Le point de départ reste l'éducation.

J'avance un point un peu plus optimiste après tous ces chiffres absolument inquiétants que nous vous avons livrés aujourd'hui. Dans la dernière enquête publiée par la Fondation Jean Jaurès, « Fracture française », 69% des Français ont indiqué qu'ils reconnaissent que nous vivons dans une société patriarcale. Cette question n'était pas posée précédemment. Nous voyons donc l'évolution dans la prise en compte de ces sujets au sein même des travaux. J'ajouterais que cette prise de conscience s'observe évidemment depuis MeToo. Nous avons beaucoup parlé de libération de la parole : les mouvements féministes s'accordent plutôt pour dire que la parole était là, mais n'était pas entendue. Aujourd'hui, elle l'est beaucoup plus et tant mieux. Comme Madame Vallaud-Belkacem l'a évoqué, une élection présidentielle se profile et pour ajouter un autre élément d'optimisme, auprès de la jeune génération, les 18 – 24 ans déclarent aujourd'hui que le genre est un élément structurant dans leur vote. Peut-être que le salut viendra de la génération à venir, en tout cas nous l'espérons.

[Applaudissements]

Rachel Silvera :

Je m'inscris dans tout ce qui vient d'être dit, mais je peux ajouter quelques critiques. Je dirais que le fait de reconnaître que l'intime est politique est essentiel. Réfléchir aux rôles sociaux, familiaux et à l'éducation est vital. Nous ne l'avons jamais suffisamment pris en compte. Pour autant, la sphère du travail rémunéré, le monde du travail ne doivent pas échapper à notre analyse, car c'est là que se décident et se jouent nos vies, nos indépendances économiques ainsi que l'avenir des jeunes. J'ajouterais donc que le triangle de velours devrait devenir un carré, si et seulement si l'acteur syndical prenait toute sa place, et si on lui donnait une place suffisante. Encore faut-il que cet acteur veuille le faire. Il existe des velléités, mais nous sommes encore très loin du compte. Nous avons vu dans l'histoire que ces lois ont parfois été portées par des mobilisations féministes et syndicales, par des féministes parmi les syndicalistes plutôt que par des syndicats féministes. Nous nous trouvons également à un tournant aujourd'hui par rapport à cela. J'aimerais dire que pour les jeunes générations, il est essentiel que lorsqu'elles entrent sur le marché du travail, elles se voient aussi comme une citoyenne sociale et pensent à s'investir dans le monde syndical. Nous devons en finir avec ces décennies de déserts syndicaux. Il nous incombe de prendre cet outil en mains et de lui redonner une place.

Le monde du travail importe et permettra que l'on prenne mieux en compte le hors travail. Par exemple, la question des violences sexistes et sexuelles est aussi une question qui doit se penser et se poser dans le monde du travail. Cet univers n'y échappe pas. Il est important de décloisonner tout cela. J'ajoute donc cet élément dans le panier des revendications et je souscris à cette plateforme que nous pourrions lancer aujourd'hui même.

[Applaudissements]

Anna Matteoli :

Merci beaucoup. Nous avons établi un plan d'action. Notre objectif est la lutte pour les droits des femmes dans tous les espaces. Nous reprendrons le slogan de Dominique Joseph : ne rien lâcher dans tous les espaces. Vous nous avez précisé que ces espaces doivent inclure également le monde du travail. Nous savons où nous devons agir, alors comment agir ensemble, avec les associations, les collectivités, les chercheuses ainsi que le monde syndical et les jeunes ? Un acteur identifié reste les politiques, puisqu'elles ont une marge d'action importante. Nous savons comment faire, où le faire. Il nous faut établir un plan : six mesures avec une signature, un engagement. Nous avons parlé des mesures relatives à l'éducation nationale. Je sentais qu'il en existait quelques-unes par rapport au monde du travail. Nous devons les soumettre à signature dans le cadre de cette campagne politique. Si les mesures n'étaient pas suivies, nous pourrions reprendre l'action en justice proposée dans la salle et reprise avec vigueur à la tribune. Tout ce plan d'action vise notre objectif : l'égalité entre les femmes et les hommes, égalité qui ne doit pas être déstabilisée par les crises. Merci beaucoup pour vos interventions.

[Applaudissements]

■ Les Voix de Stras

Elena Suzat

Je propose de vous présenter très succinctement cette chorale lyrique féminine, cosmopolite, qui vient nous réjouir avec une série de chants. Si le cœur vous en dit, vous pourrez aussi participer et chanter vous-mêmes.

[Spectacle de la chorale]

■ La demande d'égalité et le projet d'une société du care

Fabienne Brugère

Philosophe, spécialiste de l'éthique du care, Présidente de l'Université Lumière Paris

Il est difficile de prendre la parole juste après cet impressionnant chœur de femmes, pour reprendre une expression de Martin Winckler dans son si beau livre. Je vais aussi essayer de résister, de persister et de signer, malheureusement sans chanter. Je n'ai pas ce talent. J'essayerai de vous proposer quelques pistes sur cette question de la demande d'égalité et pour nous faire rêver sur le projet d'une société du care.

Je remercie en tout cas Madame la Maire et Madame Christine Wieder pour leur invitation, ainsi que toutes celles qui ont travaillé à l'organisation de cette journée. Elles témoignent du fait qu'avant cette onzième édition, depuis plusieurs années, nous sommes constamment en alerte sur les violences faites aux femmes, les inégalités de genre, d'autant plus que nous faisons face à de nouvelles formes de sexisme, à une persistance du patriarcat, ainsi qu'à une recomposition des forces réactionnaires avec une hypervisibilité médiatique.

Quel est ce « nous » qui est alerté, et qui vient d'être magnifiquement matérialisé par un si beau chœur ? Qu'est-ce qu'alerter, d'ailleurs ? C'est sans doute le fait d'avertir lorsqu'il peut y avoir un danger. Il y a danger aujourd'hui pour les droits des femmes. J'en reprendrai quelques exemples, dont le retour des Talibans en Afghanistan. Nous savons des femmes, des militants des droits de l'humain en danger, brusquement abandonnés par un gouvernement américain qui leur avait promis le soutien et la paix. Notre tâche politique est d'accueillir en France des femmes afghanes féministes et de lutter sans concession contre la dictature des Talibans. Le féminisme est un mouvement transnational, et un certain nombre de communications ce matin ont incarné cette voix.

Comme cela a été rappelé constamment, les féminicides persistent. Leur nombre ne baisse guère. Le féminisme est un mouvement qui réclame des politiques capables de diminuer le nombre de meurtres de femmes par leur compagnon et leur ex-compagnon. Il réclame une justice dont l'administration de la preuve doit faire avec les situations que vivent les femmes. Le personnel est politique, nous le savons depuis les années 70, comme l'a rappelé Najat Vallaud-Belkacem ce matin.

Les inégalités de salaire sont toujours très importantes entre hommes et femmes. Les activités de soins non rémunérées ou mal rémunérées sont largement assignées aux femmes. Nous aurions pu penser que le confinement lié à la pandémie de covid-19 vaudrait comme une prise de conscience, la possibilité du changement, au moins pour ce dernier point, c'est-à-dire la visibilité donnée aux tâches de service accomplies majoritairement par des femmes, qui sont apparues dans leur utilité. Les hommes, qui télétravaillent à la maison, peuvent participer davantage à la vie du foyer. Visiblement, il n'en est rien, ce qui prouve bien le caractère systémique de l'oppression.

Le monde a pourtant changé depuis quelques années. Nous pouvons appeler cela la révolution MeToo, qui semble renouer avec d'autres luttes du passé, dont celles des

années 70. Les femmes ont cessé de se taire, ou plutôt, elles ont trouvé des moyens de se faire entendre, de se réunir collectivement pour agir contre les violences faites aux femmes. Changement de cadre, c'est certain : des femmes, partout dans le monde, parfois suivies par des hommes, demandent des transformations radicales dans les relations de genre. Elles ne supportent plus l'oppression et le silence qui l'accompagne. Si nous effectuons un tour du monde, beaucoup de femmes sont sorties de ce que j'appellerais une loyauté au patriarcat qui empêche de parler. Elles ont claqué la porte, se sont dessolidarisées des violences qui les écrasaient, et ont constitué des voix politiques, qui sont des demandes d'égalité et de sortie de la société patriarcale.

Il est incontestable qu'avec MeToo, des voix de femmes se sont autorisées à parler. Elles se sont soutenues mutuellement, elles ont parfois fait juger des agresseurs puissants. Elles ont mis en place des chaînes de solidarité. Ces voix demandent l'égalité.

J'aimerais donner un peu d'éléments concrets dans le cadre de cette demande d'égalité. Nous avons abordé ce matin l'avis du CESE par le biais de Dominique Joseph sur la crise sanitaire et les inégalités de genre. Il me semble que la perspective d'une généralisation du recours aux données selon le genre et de la construction d'un plan de relance sous le prisme du genre relève bien de cette demande d'égalité.

Un deuxième rapport est intéressant à ce titre. Il s'agit du rapport d'Oxfam qui porte le titre suivant : « pourquoi le travail de soin est-il un enjeu pour la construction d'un futur féministe après le covid-19 ? ». Vous avez bien entendu « futur féministe », ce qui suppose une transformation radicale de la société, la volonté collective pour les femmes et les hommes d'aller ailleurs que là où nous sommes. Plus explicitement, on trouve dans ce texte le fait que le travail de soin doit être au cœur d'une reprise post-covid-19 féministe. Le constat est accablant : la charge de travail domestique et de soins non rémunéré des femmes, et parfois des hommes, a augmenté pendant la pandémie. Malgré quelques changements à la marge, ce sont toujours les femmes qui s'acquittent de la plus grande partie de ce travail. Certes, l'économie de marché a ralenti, l'économie de soins non rémunérés est en surchauffe. Malgré une visibilité accrue du soin, aucun changement n'est à l'horizon.

Avant la pandémie, déjà, comme le rappelle ce rapport d'Oxfam, dans le monde entier 42% des femmes en âge de travailler affirmaient être dans l'incapacité d'effectuer un travail rémunéré dont elles devaient s'acquitter. Oxfam, dans ce texte, a scruté cinq pays : le Canada, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Kenya et les Philippines. La moitié des femmes interrogées ont indiqué passer plus de temps à effectuer du travail domestique et de soins non rémunéré depuis le début de la pandémie. Tout est dit, en quelque sorte. Il est plus nécessaire que jamais que les gouvernements s'engagent à une approche féministe mettant en exergue les voix des femmes, mais aussi des personnes les plus marginalisées de nos sociétés afin de construire des économies inclusives et fondées sur l'éthique du care, sur laquelle je reviendrai.

Il existe donc la possibilité d'une volonté politique qui s'appellerait féministe. Toutefois, après ce lancement d'alerte, le fonctionnement du capitalisme (et de nombreuses analyses vont aujourd'hui dans ce sens) demeure patriarcal. Cette visée féministe est...essentielle à formuler, tout comme il est essentiel de formuler le capitalisme ou le type de...

capitalisme que nous subissons : il est patriarcal. Une philosophe américaine, Sylvia Federicci, essaye précisément de définir cette notion de capitalisme patriarcal. Elle a lu Marx et sa critique du capitalisme, toutefois elle montre combien Marx n'a pas pris la mesure du travail non rémunéré des femmes dans la sphère domestique et du soin, alors même que l'extension de la société capitaliste n'a pu se faire que grâce à ces activités gratuites auxquelles les femmes ont été assignées, plus encore à partir de la fin du XIXe siècle, moment où le capitalisme industriel s'est transformé pour se soucier de la reproduction de la force de travail. Les femmes qui travaillaient alors dans les usines furent chassées et renvoyées au foyer. Le travail domestique devint leur premier travail, avec une nouvelle organisation des inégalités : l'homme avait désormais le pouvoir du salaire. Il est devenu le contremaître de l'activité non rémunérée des femmes.

Il faut attendre les années 1960 pour qu'un tel modèle, qui organise une exploitation généralisée des femmes, soit remis en cause avec une méthode : puisque le travail de reproduction est le pilier de toutes les formes d'organisation du travail dans la société capitaliste, il faut le rémunérer. C'est ce qui a produit à ce moment la revendication par certaines féministes d'un salaire pour le travail ménager. Je dirais que les luttes féministes des années 2000 ne se sont pas seulement réappropriées la question des violences faites aux femmes. Elles se sont également réappropriées ce cadre, qui s'approprie mars contre mars au nom de la remise en cause de la séparation entre le processus de production de marchandises et le processus de reproduction, c'est-à-dire de production de la force de travail, les « vivants humains », le premier étant majoritairement masculin et salarié et le second majoritairement féminin et non salarié. Ces féministes ont aussi intégré de nouvelles problématiques sur le soin ou le care, et sur la nécessaire visibilité, reconnaissance mais également rémunération de tout ce qui relève du « prendre soin » dans la société. Cette démarche constitue une critique radicale de la naturalisation des tâches de soin qui a souvent permis de ne pas prendre en compte le coût de telles activités.

Sur ce point, durant la pandémie, une initiative très intéressante est apparue en Allemagne. L'expression péjorative allemande « Rabenmutter », les femmes-corbeaux, désigne les mères qui négligeraient leur enfants au profit d'une carrière professionnelle. Depuis la pandémie de covid-19, peu après la fermeture des écoles, tout un groupe de blogueuses allemandes a publié sur internet des factures du temps passé à la maison avant tout par les femmes. Non seulement les travaux ménagers et de soin des tout-petits, mais l'école à la maison pour les enfants en âge scolaire, l'animation, étaient facturés en plus d'un travail rémunéré à temps complet ou partiel, à continuer d'assurer souvent en télétravail. Ces militantes ont créé un site. Les parents règlent leurs comptes. Tout est facilité sur ce site pour pouvoir faire les calculs de factures, avec des modèles téléchargeables, des taux horaires à cocher, des courriers-types pour envoyer les factures aux ministères de la Famille ou de l'Éducation. Ce sont surtout des femmes qui ont envoyé ces factures, mais il est important de noter le caractère inclusif de la démarche. Tout parent peut faire ce calcul quand il est concerné par cette double journée, qui devient même une triple, voire quadruple journée.

L'exploitation de la sphère de la reproduction sociale concerne majoritairement les femmes, mais elle peut aussi être vécue par d'autres, des hommes, des trans, des migrants, des migrantes dans la même situation.

Pour terminer, j'aimerais aborder un troisième point en réponse à ce diagnostic : celui du projet politique d'une société du care. Les philosophes imaginent toujours d'autres sociétés, des sociétés meilleures. J'aimerais le faire par le biais de mon travail sur la société du care. Une superbe phrase de Richard Sennett dit : « *La dignité de la dépendance n'est jamais apparue au libéralisme comme un projet politique valable* ». Cette phrase renvoie à notre condition humaine : nous sommes des êtres dépendants en début et en fin de vie, ainsi qu'à certains moments de notre existence. Nous sommes des humains vulnérables, ce que la pandémie a d'ailleurs particulièrement fait percevoir à tout le monde. A ce titre, il serait peut-être temps de considérer l'individu autrement que comme cet individu tout-puissant et maître de la nature, tel que les théories du contrat social et de la souveraineté ont pu le déployer aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Il serait peut-être temps également de sortir des fictions néolibérales qui produisent la norme d'un individu performant, capable de convertir toutes les sphères de vie aux seules lois du marché, et de réintroduire précisément cette idée de vulnérabilité, de dépendance et d'interdépendance. Nous sommes, quoi qu'il arrive, dans l'âge de la mondialisation et donc dans une interdépendance, qui est malheureusement souvent subie.

La pandémie elle-même nous a renvoyés à toutes nos dépendances, vulnérabilités et interdépendances. Pourquoi nos politiques ne prennent-elles pas davantage en compte ces concepts ? Par ailleurs, le soin des autres et du monde, ou encore le care des autres et du monde, est un modèle qui valorise les relations les plus horizontales possibles, contre toute verticalité centralisatrice. Le bon care en particulier, ou bon prendre soin, ou si vous préférez le projet d'une éthique du prendre soin qui servirait nos politiques, consiste à habiter le monde avec sa subjectivité, son imagination, ses affects, en se méfiant précisément de tous les marqueurs du pouvoir, comme celui qui consiste à parler à la place des autres, à ne pas relayer la parole des femmes victimes de violences, et nous pourrions donner beaucoup d'autres exemples.

Il s'agit bien d'appréhender et de reconnaître des différences, de composer des mondes au nom d'un commun qui est toujours à modifier avec les nouveaux entrants et ce qui nous environne. Sur ce point, il existe un parallélisme entre le prendre soin des autres et le prendre soin de la Terre, du monde, et la perspective de chercher une voie différente, une société différente.

Pour conclure, je dirais que l'éthique du care conduit à des politiques du care. En tout cas, la prise en compte du prendre soin, en particulier dans des politiques publiques, permettrait de rendre notre démocratie sensible. Cela pourrait se définir à partir de trois axes, qui définissent pour moi les prémices d'une action politique. Tout d'abord, l'écoute est politique : écoute des voix des femmes victimes de violences, d'inégalités de genre. Il est nécessaire de prendre en compte non seulement les voix en colère, de ne pas les étouffer, mais également de les consolider. Le deuxième axe d'une politique du care consiste à établir et faire respecter une égalité des voix. Nous avons assisté à une belle démonstration en chant de l'égalité des voix, même si nous avons bien sûr une cheffe d'orchestre. Ecouter suppose des pratiques de l'égalité des voix. La démocratie porte en son cœur des valeurs de justice. Il n'y a pas de démocratie sans égalité des femmes et des hommes. Enfin, le dernier axe d'une politique du care selon moi est le soutien. La vulnérabilité existante n'est vivable que si des...

politiques de soutien sont mises en œuvre, en l'occurrence pour les femmes, mais pas seulement. L'Etat, les collectivités territoriales sont là également pour soutenir les associations, les maisons des femmes, en mettant au point par exemple des politiques qui permettent à des femmes de devenir managers et à des hommes de devenir soignants. Je conclurai donc sur l'idée de sortir de la binarité du genre. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

■ Mot du comité d'organisation du colloque

Louise Battisti

Planning familial 67, Comité d'organisation du colloque

Il n'est pas facile de prendre la parole après toutes les intervenantes que nous avons eues aujourd'hui. Je vais tenter de retracer comment cette journée s'est construite et comment nous avons choisi de travailler sur cette thématique aujourd'hui avec vous. Il s'agit de la 11^e édition de ce colloque, qui vise à donner à voir, comprendre, analyser et lutter contre les violences. Celles-ci sont spécifiques et particulières. Elles prennent leur ancrage dans l'organisation patriarcale de nos sociétés. Ce colloque a été préparé et porté par les associations féministes de Strasbourg avec le soutien de la Ville de Strasbourg. J'en profite pour remercier Christelle Wieder, élue aux Droits des femmes à Strasbourg, Sophie Claire, Nathalie Bahl et Julie Guingand, les salariées qui ont œuvré dans l'ombre pour que cette journée existe. Sans elles, nous ne serions pas là. Nous pouvons les remercier et les applaudir, ainsi que toutes celles qui ont accompli ce travail avant elles. Nous pouvons également applaudir l'ensemble des associations féministes de Strasbourg qui ont participé au portage, à la préparation et qui sont présentes aujourd'hui pour faire exister ces thématiques.

[Applaudissements]

Nous avons envie de nourrir nos réflexions, de rendre visibles des pratiques associatives. Une table ronde portera sur ce sujet tout à l'heure. Nous avons également envie de montrer que si le patriarcat fait preuve de beaucoup d'imagination, nous sommes nous aussi capables d'imaginer, de mettre en œuvre des dynamiques collectives pour créer un monde différent. Il nous a donc fallu choisir la thématique de ce colloque : qu'est-ce que nous, associations féministes locales, avons envie de partager avec vous aujourd'hui ? Quel sujet, quel chemin pour nourrir nos actions militantes, professionnelles ou bénévoles ?

Lorsque nous avons commencé à préparer ce colloque, nous sortions à peine de la crise du covid. Nous étions encore en télétravail, nous nous réunissions encore par Zoom. Des classes fermaient encore et un couvre-feu était encore d'actualité. Nous étions donc encore en plein dedans, et nous avons très envie que tous les domaines de notre vie ne soient plus...impactés..par..cette..crise...Dans..le..même..temps,..nous..nous..sommes..demandées..s'il..était..

pertinent de prévoir six ou neuf mois plus tard un colloque sur cette thématique. Je crois que les intervenantes que nous avons pu écouter aujourd'hui nous prouvent que nous avons eu raison de faire ce choix, et qu'il y a des choses à dire de cette crise et des crises de manière générale, qui nous parlent de la société dans laquelle nous vivons.

Au-delà des descriptions et des constats, nous avons souhaité aborder une lecture féministe et engagée du monde. Nous avons donc fait le choix d'inviter des personnalités qui portent un regard féministe. Il s'agit d'un réel parti pris que nous avons souhaité porter.

Nous avons également décidé d'aller au-delà de la crise actuelle. Nous avons pu creuser dans l'histoire ainsi qu'ailleurs en Europe et dans le monde. Parmi nos partis pris figurait cette évidence que la crise exacerbait les violences contre les femmes et les enfants, mais que ces violences existaient déjà avant tandis que trop peu s'en préoccupaient. En outre, si des cas individuels de violences sont apparus pendant le confinement, le confinement n'est pas la seule cause de l'existence de violences conjugales. La crise ne crée pas de violence : ce sont bien le patriarcat et les hommes qui exercent cette violence. Ils profitent de la crise pour asseoir leur domination.

Nous avons voulu rendre visibles des actions et expérimentations d'associations féministes. Surtout, nous considérons que la gestion de la crise sanitaire aurait pu être différente. Pour prendre un exemple, nous avons parlé ce matin du Conseil scientifique. Nous pouvons aussi parler du Conseil de guerre de M. le Président Macron. Une image était parue dans un magazine témoignant que le conseil était composé uniquement d'hommes blancs d'un certain âge. Pas une seule femme ne figurait sur cette photo, donc dans cet espace de décisions politiques. Au moment où la société produit un discours naissant sur le care et sur la place des femmes, nous trouvons cela révoltant.

Il existe d'autres manières de faire. Nous pouvons par exemple nous inspirer de la démocratie féministe. Une démocratie féministe est une manière d'envisager le pouvoir différente de celle que nous subissons aujourd'hui. Elle consiste à faire circuler le pouvoir en arrétant de considérer qu'il existe une pyramide avec un sommet composé de personnes qui décident. Nous pouvons envisager le pouvoir comme un cercle dans lequel le pouvoir circulerait, ou la parole circulerait, permettant d'envisager le monde différemment. Cette manière d'envisager les choses permettrait également de diviser le pouvoir. Depuis ce matin, nous voyons bien que les femmes sont exclues de ces espaces car les hommes les occupent. Il s'agit donc de groupes d'hommes qui décident. Cette démarche constitue une manière d'envisager le désaccord comme quelque chose qui fait grandir et construire, et non comme un élément visant à faire taire ses adversaires. Il s'agit de compétences et de responsabilités partagées, ainsi que d'un traitement équitable des personnes. L'enjeu sur le temps de parole, par exemple, est très important.

Pour prendre un autre exemple politique récent, nous constatons que Monsieur Zemmour, qui n'est pas encore candidat à l'élection présidentielle, est de tous les médias, de tous les plateaux télévisuels, quand d'autres femmes, candidates à des primaires ou aux présidentielles, sont peu mises en avant par les médias. Cette situation résulte de choix que nous souhaitons dénoncer et rendre visibles.

Dans les démocraties féministes, nous pouvons aussi considérer que nos émotions, nos histoires, nos vulnérabilités font partie de qui nous sommes et de notre humanité et ont par conséquent toute leur place dans nos vies. Il s'agit de vivre sur une planète, dans un environnement, une ville, un quartier où l'on prend soin des personnes qui sont autour de nous ainsi que des lieux, plutôt que d'être dans une logique d'exploitation des lieux et des personnes, pour ensuite trouver d'autres lieux et personnes à exploiter, et ainsi de suite.

Il s'agit d'une société dans laquelle les histoires que l'on se raconte sont différentes. Les histoires que l'on raconte aux enfants sont différentes. Les imaginaires individuels et collectifs s'élaborent sur des notions différentes, qui ne sont plus la force physique et la richesse d'un côté, et l'objectivation sexuelle, le ménage et l'attente du prince charmant de l'autre, mais où les créations artistiques viennent nourrir beaucoup d'autres possibles.

Pendant cette crise, l'inverse s'est joué. Les violences ont explosé au sein des familles contre les femmes et les enfants. L'exploitation domestique s'est renforcée, tout comme les inégalités au travail et les violences obstétriques et gynécologiques. Le rapport du CESE dont parlait ce matin Dominique Joseph met ces phénomènes en exergue.

Nous avons parlé du care et je souhaite en fournir la définition de Fischer et Toronto : « *Au niveau le plus général, nous suggérons que le care soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous les éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie* ». Le gouvernement qui était en responsabilité en France au moment de la crise aurait pu s'inspirer de cette définition et puiser dans ces recherches des moyens pour gérer cette crise. Il a fait un choix complètement différent en utilisant un vocabulaire autour de la guerre. Dans cette « guerre », les femmes ont occupé les premières lignes. Elles ont été directement exposées à la maladie, sans aucune protection puisqu'en mars 2020, nous ne disposions pas encore de masques dans les hopitaux, les maisons de retraite, les écoles et les supermarchés.

« *Les crises actuelles ou durables attirent l'attention sur les problèmes structurels qu'elles exacerbent* », comme l'affirme Marie-Cécile Naves dans *La Démocratie féministe*. Nous n'avons rien appris, rien découvert de ce que subissent les femmes dans le patriarcat lors des crises : ni la charge mentale, ni l'exploitation domestique, ni aucune des violences. En revanche, nous constatons que ces phénomènes touchent davantage de personnes. Combien de temps, combien de morts tués par les conjoints et ex-conjoints ? Combien de femmes et d'enfants victimes de violences pris en charge dans des hôtels miteux, faute de place d'hébergement ? Combien de femmes violées ? Combien d'enfants victimes de violences sexuelles ? Combien de plaintes refusées ? Combien d'agresseurs protégés et relaxés ? Combien d'injonctions à la libération de la parole, et encore combien de colloques contre les violences faites aux femmes ? A mon avis, trop, beaucoup trop avant que cela ne change.

Mais combien faut-il, en réalité, pour lutter efficacement contre ces violences ? Un milliard d'euros : c'est la somme que revendiquent aujourd'hui les associations féministes pour faire leur travail. Il me semblait important de le relayer ici.

La crise sanitaire n'est pas derrière nous. Malgré tout ce qui s'est passé, le gouvernement poursuit sa politique de santé et continue de fermer des lits dans les hopitaux. Le manque de soignants et de soignantes est criant. La situation dans les Ehpad est catastrophique et la Défenseure des droits a publié, la semaine dernière, un rapport alertant sur la situation dramatique concernant les enfants dans de nombreux domaines différents.

A cette crise s'ajoutent d'autres crises, dont nombre ont été écrites ce matin : la crise de la santé, avec la situation dans les hopitaux psychiatriques, dans les Ehpad, les soins déprogrammés ; la crise économique, avec une augmentation du taux de chômage et des choix politiques orientés vers l'amélioration du niveau de vie des plus riches tandis que le niveau de vie des plus pauvres continue de baisser ; la crise sociale avec de plus en plus de personnes en situation de pauvreté et de précarité. Nous pouvons citer les étudiants et étudiantes, qui depuis le début de la crise sont concernés. Je ne peux pas citer tous les exemples existants, mais nous constatons que la crise est présente dans tous les domaines de nos vies et entraîne de réelles conséquences. Une fois de plus, ce sont les femmes et les enfants qui la subissent de plein fouet. Nous vivons dans une société qui ne protège pas les plus vulnérables et les plus faibles.

Nous pouvons donc nous demander quel monde nous voudrions, nous féministes. Nous voulons un monde où, lorsque l'on est élu ou candidat et qu'une femme témoigne de violences sexistes ou sexuelles, une enquête est ouverte, comme le demande le collectif MeToo lancé il y a quelques jours, et dont le site internet a été hacké seulement quelques heures après son lancement. Nous voulons un monde où la justice interroge son fonctionnement patriarcal, où il n'est plus possible que le meurtrier de Marie Trintignant prenne moins d'années de prison qu'une femme qui se défend et tue son conjoint après des années et des années de violences physiques et sexuelles.

Nous voulons un monde où plus aucune plainte pour viol, agression sexuelle ou pédocriminalité n'est refusée, où la police et la gendarmerie connaissent une réforme profonde afin que leur mission d'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles soit effective, efficace et féministe.

Nous voulons un monde où les moyens financiers, un milliard d'euros demandés et attendus par les associations de terrain depuis des décennies, sont débloqués pour lutter contre les violences et mettre en place une réelle politique d'accompagnement des victimes. Il s'agit également d'un milliard d'euros pour l'éducation et la prévention, dont nous avons abordé l'importance ce matin. Il s'agit de modes de financement pour les associations où les marges de manœuvre, l'adaptation à la réalité et la remise en question de nos manières de faire pour évoluer et accompagner toujours mieux est possible. Nous voulons un monde où les femmes victimes de violences patriarcales voient leurs soins physiques et psychologiques pris en charge et entièrement gratuits.

Nous voulons un monde qui construit le débat, l'échange, la circulation du pouvoir, un monde arc-en-ciel où le violet du féminisme se mêle au jaune des mouvements sociaux, au rouge des syndicalistes, au vert de l'écologie, au multicolore des luttes antiracistes et LGBTIQ+, comme le décrit Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac. Nous voulons un monde du care qui

ralentit, qui prend soin de chacun et chacune, qui s’ancre dans la confiance, le lien, et un profond élan de vie.

Nous vous donnons rendez-vous ce jeudi à 17 heures 30 place de l’Etoile, pour la marche à Strasbourg qui aura lieu à l’occasion de la Journée de lutte internationale pour l’éradication des violences contre les femmes et les filles. Nous serons présentes, déterminées et en colère.

[Applaudissements]

■ Témoignages de professionnelles

[Diffusion d’une vidéo]

■ Table ronde : Retour d’expérience sur le suivi des femmes victimes de violences pendant et après la crise

Denis Roth-Fichet

Directeur régional en charge des Droits des femmes et de l’égalité de genre

Béatrice Heng-Schmitt

Responsable de l’action sociale de proximité dans le secteur sud-ouest pour la ville et l’Eurométropole de Strasbourg

Céline Joubin

Psychologue clinicienne en commissariat

Sabrina Bellucci

Directrice de Viaduc – France victimes 67

Thomas Foehrlé

Directeur de Sos femmes solidarité, membre du haut conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes

Animatrice : **Françoise Poujoulet, Directrice Grand Est de la Cimade**

Bonjour à toutes, bonjour à tous. En introduction, je souhaiterais rappeler quelques données. La crise sanitaire a représenté un risque accru de violences pour les femmes du fait

de la cohabitation continue, de l'isolement des femmes et des difficultés à se déplacer facilement. En France, la collecte des données par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences durant la période de confinement révèle une augmentation des signalements de violences faites aux femmes via le 3919, la police et la plateforme du ministère en ligne. Ces signalements sont venus à la fois des personnes victimes de violences et de leurs proches ou voisins.

Par exemple, au niveau national, le 3919 a reçu 45 000 appels pendant le confinement entre le 16 mars et le 10 mai, avec un pic de 29 400 appels en avril, soit trois fois plus que les mois précédents. Au niveau régional et départemental, de janvier à octobre 2020, par rapport à la même période de 2019, les faits de violences conjugales portés à la connaissance des forces de l'ordre et ayant fait l'objet d'une procédure ont augmenté de 15,1% dans le Grand Est et de 13,1% dans le département du Bas-Rhin. La Procureure de Strasbourg a précisé, le 25 novembre dernier, les chiffres des dix premiers mois de 2020 : 870 procédures ayant pour thématique les violences par conjoint ou concubain, alors que 571 avaient été recensées sur toute l'année 2019.

Face à ces données alarmantes, le film que nous venons de voir nous indique plusieurs choses. La première est qu'après une phase de sidération, de surprise qui a paralysé un peu tout le monde, la continuité de l'action malgré la crise sanitaire s'est révélée. Les associations et les services publics se sont adaptés. Ils ont proposé de nouvelles actions et maintenu le lien avec les femmes victimes de violences. Il existait une réelle volonté de la part des professionnels de ne pas abandonner les personnes à leurs problèmes.

Le second point à évoquer est la situation des personnes victimes de violences, dont la détresse psychologique s'est aggravée durant cette crise. Cela s'est souvent ajouté à des problèmes d'isolement et de difficultés économiques. Les professionnels ont réagi face à ces situations, et c'est maintenant ce que nous allons voir dans cette table ronde : quelles adaptations des services, quels nouveaux dispositifs ont été mis en place ? Je me tourne en premier lieu vers Monsieur Denis Roth-Fichet. Vous êtes Directeur régional en charge des Droits des femmes et de l'égalité femmes/hommes, services déconcentrés du ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes. Pouvez-vous nous expliquer comment le travail de vos services a perduré pendant cette période de confinement ?

Denis Roth-Fichet :

Un constat qui peut être fait est que les pouvoirs publics ont très vite pris conscience que les mesures qui seraient prises pour lutter contre la pandémie du covid-19 étaient favorables à constituer un terreau pour les violences conjugales et intrafamiliales. L'Etat a immédiatement déployé un plan de lutte contre les violences faites aux femmes, avec pour maître mot la protection inconditionnelle de la victime. Ce maître mot nous a été instillé par les plus hautes autorités. Ce plan s'articulait autour de quatre axes principaux : prévenir, protéger, poursuivre et agir de façon coordonnée.

Une communication de très grande ampleur a été prise sur les dispositifs d'écoute, d'alerte et d'accompagnement. Dès le 16 mars, la Secrétaire d'Etat à l'égalité, Madame

Schiappa, a annoncé un plan de continuité du 3919 et des autres dispositifs numériques. Le 25 mars, une communication commune avec le ministère de l'Intérieur a été diffusée dans le cadre d'un communiqué de presse présentant tous les dispositifs qui étaient mis en place. Les numéros d'appel locaux et nationaux ont été relayés par la presse nationale et locale. Vous avez sans doute vu un certain nombre de spots d'information diffusés sur les chaînes de télévision aux grandes écoute.

Concernant les dispositifs d'urgence, l'appel du 17 a été renforcé par le SMS au 114, qui au départ est un numéro consacré aux personnes mal-voyantes et mal-entendantes. Ce SMS permettait aux femmes victimes de violences confinées dans un appartement de communiquer avec les forces de l'ordre. Deuxièmement, la plateforme de signalement qui existait déjà a été développée. Fonctionnant tous les jours 24h/24, cette plateforme, arretonslesviolences.gouv.fr, permettait d'avoir une discussion non traçable avec les forces de l'ordre. Elle a très bien fonctionné. Pour rappel, nous avons apporté quelques précisions sur l'attestation de déplacement, qui n'était pas obligatoire dès lors que la personne était mise en danger.

S'agissant des dispositifs de signalement et d'écoute, la plage d'appel du 3919 a été élargie pour fonctionner de 9 heures à 21 heures tous les jours, week-ends et jours fériés inclus. La plateforme téléphonique a été renforcée par l'application Rogervoice et le site Solidarité femmes, qui permettaient aux personnes souffrant d'un handicap de pouvoir appeler également le 3919. Un dispositif de signalement a été mis en place très rapidement auprès des pharmacies. Je rappelle que la plupart des commerces était fermée, toutefois nous estimions qu'une femme, en se rendant à la pharmacie, pouvait obtenir des informations et des flyers comportant les numéros d'urgence. Enfin, les associations en charge des victimes ont maintenu leurs permanences, dont nous avons financé un certain nombre, en présentiel ou de façon téléphonique. L'Etat a contribué au financement de barrières en plexiglass ou de téléphones portables. Enfin, trois points d'accueil éphémères ont été créés dans les centres commerciaux en Grand Est, et ont permis de répondre aux demandes de quelques femmes victimes, qui profitant de leurs courses, ont pu se réfugier dans ces centres d'appel.

Pour lutter contre le passage à l'acte et la récidive, nous avons mis en place un numéro d'appel, le 08 019 019 11, « Ne frappez pas », pour les auteurs de violences et leur environnement. Nous avons également développé une plateforme d'hébergement qui a été maintenue par le groupe Sos afin de favoriser l'éviction de l'auteur du domicile conjugal. Enfin, nous avons créé 16 centres de prise en charge des auteurs afin d'éviter les récidives et les passages à l'acte.

Sur le plan de la protection et de la mise à l'abri, les instruments judiciaires de protection des personnes victimes de violences conjugales tels que les ordonnances de protection, les téléphones grave danger et les bracelets anti-rapprochement ont continué d'être mobilisés. Nous avons généralisé, notamment dans le Grand Est, les bons-taxis sur l'ensemble du territoire. Je pense notamment aux territoires ruraux. Enfin, nous avons activé l'ensemble du parc de logements, y compris les dispositifs mis en place par les mairies.

Enfin, la ligne d'écoute sexualité – contraception – IVG a été ouverte du lundi au samedi, de 9 heures à 20 heures en métropole. Les femmes ont pu se voir délivrer la pilule.

contraceptive sur simple présentation de leur ancienne ordonnance. L'ensemble des consultations nécessaires aux IVG médicamenteuses ont pu être réalisées sous forme de téléconsultations, si la femme le souhaitait et si le praticien l'estimait possible. L'extension du délai de réalisation des IVG médicamenteuses hors milieu hospitalier est passé de sept à neuf semaines d'aménorrhée.

Sur le volet « poursuivre », malgré la fermeture générale au public des tribunaux judiciaires, le traitement des affaires de violences conjugales et de violences intrafamiliales a continué. Sur le volet policier, dès le 26 mars, le ministère de l'Intérieur a émis des recommandations à destination des préfets pour systématiser les déplacements de la police et de la gendarmerie au domicile. Nous avons évoqué ce matin une recrudescence assez importante des signalements, de l'ordre de 32% pour le secteur police et 36% pour le secteur gendarmerie. Cette augmentation participe sans doute de la politique de communication que nous avons conduite.

Au niveau régional, l'ensemble de ma direction a été mobilisée. Nous n'étions pas en télétravail et l'objectif était de répondre à toutes les demandes des associations qui elles aussi ont été totalement mobilisées pendant ces périodes de confinement. Merci.

[Applaudissements]

Françoise Poujoulet :

Nous constatons que l'Etat a mis l'accent sur la communication pour les personnes victimes de violences, afin que celles-ci puissent avoir connaissance des dispositifs et puissent s'en servir, que les dispositifs ont été renforcés par de nouveaux moyens et que de nouveaux dispositifs ont été mis en place, notamment celui des pharmacies. Je suis très curieuse de savoir comment a fonctionné la plateforme « Ne frappez pas », ainsi que l'éviction des conjoints violents par le groupe Sos. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

Je laisse la parole à Béatrice Heng-Schmitt, Responsable territoriale de l'action sociale de proximité dans le secteur sud-ouest pour la ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Les collectivités locales ont été en première ligne pour observer les conséquences de cette crise sur les dispositifs locaux afin de répondre aux besoins des femmes, mais aussi pour constater les besoins d'adaptation des dispositifs d'aide. Pouvez-vous nous dire comment a été opérée cette adaptation à cette situation exceptionnelle ?

Béatrice Heng-Schmitt :

Je viens parler, merci de m'en donner la possibilité, du rôle de l'action sociale de proximité, un service public qui s'exerce sur Strasbourg. Tout d'abord, il se décline, comme cela a été montré dans les capsules vidéo, à proximité des publics, dans les différents quartiers, par différents types de professionnels dans des équipes pluridisciplinaires, regroupant des travailleurs sociaux et des professionnels davantage centrés sur l'accès aux

droits, mais également des psychologues et des métiers autour de la prise en soin, autour de la protection maternelle et infantile pour les 0 à 6 ans.

En moyenne, hors covid, nous recevons entre 22 000 et 23 000 ménages pour une demande de diagnostic ou d'accompagnement et 16 000 ménages pour l'accès aux droits. Lorsque les mesures de protection sanitaire de mars 2020 ont été annoncées, il a fallu, comme tout le monde, se réorganiser très vite. La dimension genrée de nos métiers mérite d'être soulignée ici : pour les assistantes sociales, je peux quasiment parler pour mon équipe au féminin exclusivement. Ces métiers sont occupés majoritairement par les femmes. Nombre d'entre elles sont également aidantes familiales ou parents, et certaines avaient, comme nos publics, leurs enfants à domicile car les structures de garde et les classes étaient fermées. Cette situation nous a obligées à être inventives.

Le point de départ de notre intervention, en temps normal, est plutôt à l'initiative de la personne, sauf dans certains cas réglementaires. La crise sanitaire a vraiment réactivé une démarche proactive de l'aller vers. L'enjeu était pour nous de maintenir le lien avec les personnes accompagnées les plus fragiles et d'être accessibles quand nombreuses étaient devenus invisibles, y compris pour les familles non connues de nos services. Afin de repérer les personnes vulnérables, nous avons ciblé certains publics : les personnes âgées, handicapées, isolées, les femmes et enfants victimes de violences. Nous intervenions en lien avec d'autres services, parfois sur les urgences que nous avons priorisées : urgence alimentaire, mise à l'abri et protection.

Comme cela a été évoqué dans les capsules, nous avons rapidement mutualisé nos moyens afin d'assurer des présences et de pouvoir accueillir le public dans les meilleures conditions possibles, et surtout de ne pas laisser de trous dans la raquette. Les initiatives locales sont apparues très rapidement sur les territoires, tant au niveau des partenaires que des habitants, notamment pour l'aspect alimentaire. Dans le quartier où je travaille, des jeunes se sont mobilisés pour faire des courses pour certaines personnes qui n'avaient pas la possibilité de sortir. Des permanences téléphoniques quotidiennes ont été déployées sur deux sites. Elles ont reçu chacune une centaine d'appels journaliers qui ont permis de poser les évaluations et de répondre aux sollicitations, mais également de pallier les difficultés les plus urgentes. Ces permanences ont permis de rassurer, notamment dans les cas de procédures d'expulsion locative, d'impayés d'énergie ou de perte de ressources. Les femmes étaient les plus impactées, car elles bénéficiaient souvent de contrats courts, à temps partiel, dans des métiers comme le ménage, la restauration et l'hôtellerie, qui étaient lourdement impactés.

Les situations de surpeuplement et de cohabitation forcée nous ont également fortement impactés. Dans nos orientations, nous avons pu adresser des personnes pour des entretiens physiques et les visites à domicile se sont poursuivies, notamment pour l'évaluation dans le cadre des violences intrafamiliales et de la protection de l'enfance.

Des rendez-vous téléphoniques ont été mis en place par les travailleurs sociaux pour les situations accompagnées. Les femmes étaient empêchées de s'exprimer, dans un environnement où elles disposaient de moins de liberté et sans intimité. Nous avons concentré nos efforts sur la simplification des démarches en matière d'aides financières de base pour apporter un premier soutien. Nous avons trouvé des systèmes pour simplifier le...

montage des dossiers et les circuits de validation. Les personnes nous envoyaient des photos des documents ou les déposaient à certains endroits. Les professionnels se sont fortement mis en lien avec les associations caritatives, voire avec les institutions, pour faciliter l'accès à ces aides. Pour certains dispositifs, le renouvellement automatique des droits a été mis en place, comme pour le RSA ou dans le cas de la suspension des expulsions locatives, ce qui a contribué à diminuer la pression.

Nous nous sommes aperçues très vite, notamment en matière de suivi de soin pour les enfants, que les consultations qui avaient été mises en place à la Protection maternelle et infantile n'étaient pas fréquentées par certains publics. Nous avons rapidement réagi et le Dentibus a été mobilisé pour aller dans les quartiers et assurer ces suivis d'enfants, notamment en matière de couverture vaccinale.

En termes d'outils, le réseau s'est construit également très fortement, avec une compilation hebdomadaire de toutes les informations. Toutes les initiatives locales ont été compilées et mises à jour, ainsi que les permanences d'écoute, les points de distribution, mais aussi la mobilisation de certaines associations pour apporter de l'appui scolaire aux enfants à domicile. Les initiatives locales ont été diffusées sur ces territoires par les différents canaux. Certains centres culturels, notamment, ont édité des newsletters régulières nous permettant d'inclure nos différentes informations. Il s'agissait de créer une réelle synergie, et cela a bien fonctionné.

Les pratiques professionnelles ont été impactées, car nous sommes intervenues souvent hors d'un cadre formel, classique, de façon moins administrative, en nous adaptant vraiment pour soutenir les femmes dans les besoins de base et leur faciliter la vie quotidienne. Les professionnels affirment que la relation d'aide, qui est le cœur de leur métier, a été retrouvée. Nous pensons n'avoir pas « perdu » trop de public. Je tiens à souligner le bon fonctionnement entre les différents partenaires et un décloisonnement des pratiques, notamment dans le repérage et la prise en charge des situations de vulnérabilité, l'idée principale étant que celui qui peut faire agit.

[Applaudissements]

Françoise Poujoulet :

Nous comprenons bien qu'un des enjeux consistait à conserver une proximité avec les personnes et avec le terrain. Les personnes qui ont conservé cette proximité étaient essentiellement des femmes. Elles se sont mises à l'écoute, et elles ont pu le faire car elles avaient moins de travail administratif qu'habituellement. Madame Céline Joubin, vous êtes psychologue clinicienne au commissariat, au pôle psychosocial de la Direction départementale de la sécurité publique du Bas-Rhin. Le pilier de votre travail est l'écoute. Comment avez-vous travaillé pendant cette période où le présentiel était très difficile ?

Cécile Joubin :

Je vais vous faire part de ma pratique et de son évolution en vous retraçant une journée type de psychologue, aide aux victimes, maman et maitresse. Les psychologues sont en général assez discrets sur leur vie professionnelle. J'ai choisi de m'ouvrir un peu à vous cet après-midi et de vous présenter mon quotidien pendant ces semaines de confinement.

Comme tout un chacun, j'apprends la nouvelle de la fermeture des écoles pour la semaine suivante, et je me demande comment je vais faire pour travailler tout en m'occupant de mes enfants, sachant que le papa exerce une de ces professions que l'on a appelées « essentielles ». Il a donc travaillé en présentiel. Rapidement, nous avons tous été informés du fait que personne n'irait travailler le mardi suivant. Grand branle-bas de combat. Sommes-nous, nous les psychologues en commissariat, impactés par cette mesure ? Comment faire avec toutes les personnes que je devais recevoir les semaines suivantes, et avec lesquelles un travail était en cours ? Comme pour beaucoup, les messages ont été contradictoires. Finalement, le gouvernement a clarifié et précisé que seuls certains professionnels continueraient à se déplacer et que le télétravail serait de mise pour tous les autres.

J'ai effectué un rapide aller-retour à mon bureau pour récupérer tout ce que j'ai imaginé être nécessaire pour 15 jours, puisqu'il s'agissait de la durée annoncée au départ. Par chance, je bénéficiais d'un téléphone portable professionnel depuis longtemps. Il a été facile de me joindre, autant pour les policiers que pour les professionnels associatifs, par exemple. En revanche, l'accès aux emails a été plus long du fait des mesures de sécurité du ministère de l'Intérieur. Il a fallu attendre plus d'un mois avant de trouver une solution.

J'ai donc informé toutes les personnes que je suivais que les entretiens se poursuivraient par téléphone, et j'ai donné l'information aux policiers de remettre mon numéro aux personnes victimes se présentant au commissariat et de m'informer des situations nécessitant une prise en charge. J'avais déjà l'habitude de faire des consultations par téléphone, mais en général, le premier entretien avec les personnes se fait en face-à-face. Nous pouvons ensuite continuer par téléphone, si c'est plus simple. Cette fois, il a fallu assouplir encore davantage les cadres habituels.

Je vais vous présenter une journée type, avec certaines des situations que j'ai été amenée à rencontrer, ou plutôt à entendre. Le matin, après un lever un peu plus tard que d'habitude, car sans temps de transport, je commençais les devoirs avec les enfants tout en occupant ma plus jeune avec une activité calme. Comme un certain nombre de parents, je me suis improvisée maitresse d'école avec des niveaux différents, tout en me félicitant de ne pas avoir choisi cette profession. Vers 10 heures, ma fille faisait encore une sieste matinale et c'était le moment pour laisser les plus grands en autonomie et commencer mes consultations. Lorsque les personnes me contactaient pour un entretien, nous fixions un rendez-vous. Cela permettait que, comme pour un entretien classique, elles puissent ne pas venir. J'ai donc pu réaliser un emploi du temps avec des rendez-vous pendant la sieste du matin, celle de l'après-midi, par chance puisque ma fille était une grosse dormeuse, puis en soirée, après le coucher des enfants.

A 10 heures, Madame A appelle. Elle a reçu mes coordonnées en déposant plainte pour harcèlement de la part de son ex-conjoint. J'ai pu constater que les harceleurs ne se sont pas particulièrement sentis concernés par ce confinement et qu'ils avaient encore plus de temps.

pour aller importuner leurs exs. Madame A peut appeler à sa convenance car elle n'est pas en danger chez elle. Elle doit simplement jongler, elle aussi, avec ses horaires de télétravail. Je vais m'entretenir avec cette dame très régulièrement pendant ces deux mois, mais je ne la rencontrerai jamais physiquement, car sa situation s'est réglée avant la reprise.

A 11 heures, Monsieur B, victime d'une agression les jours précédant le confinement, me contacte. Lui non plus, je ne le rencontrerai pas, mais il est très isolé et il aura besoin d'un suivi soutenu. Ensuite, c'est le moment de préparer le repas avec ce qu'il y a, car les magasins ont connu très rapidement des pénuries de certaines denrées communes, et de voir quels devoirs les plus grands ont réussi à faire. C'est le moment que choisissait souvent Madame C pour appeler. Cette dame n'était pas victime, mais elle était très seule et avait besoin de parler. Elle avait trouvé mes coordonnées sur internet. Cette dame m'a beaucoup appelé : le midi, le soir, les week-ends, à tous les moments où nous sommes d'habitude en pause ou en famille, signe de sa très grande solitude. Après le repas, petite sortie pour prendre l'air avec l'attestation de sortie en bonne et due forme, pour profiter du temps magnifique que nous avons eu à cette période. Ou alors, nous suivions une séance de sport proposée par la maitresse. Nous avons appris des danses, à jongler avec des balles faites maison en grains de riz, nous avons fait du yoga. Puis, de nouveau, c'était la sieste pour ma fille, temps de jeu pour les grands ou encore leçons, selon l'avancée. Dans notre école, les maitresses sont parvenues à rattraper le retard sur le programme cette année-là, mais le rythme a été plutôt intense.

L'après-midi, je reçois tout d'abord Madame D, que je connais déjà. Cette dernière avait déposé plainte pour des violences quelques mois auparavant, mais à l'annonce du confinement, elle et son compagnon ont décidé de se confiner ensemble. Chacun était inquiet de ce que cela pourrait impliquer de ne pas sortir, de gérer seule les enfants pour Madame et pour Monsieur, de ne pas les voir, car au début, nous ne savions pas trop comment seraient gérés les droits de visite. Ils ont pensé que ce serait plus facile à deux. Elle parle du climat de tension qui a ressurgi immédiatement. En effet, ils sont ensemble 24h/24, avec les enfants tout le temps à la maison. Monsieur est au chômage partiel, mais il est en permanence à domicile. Même si les violences n'ont pas repris, Madame le craint. Elle se rend compte que se confiner ensemble n'était pas une si bonne idée. Ils attendent tous deux le déconfinement pour se re-séparer.

J'accueille ensuite Madame E, infirmière. Elle est très choquée suite à une agression subie alors qu'elle se rendait à domicile chez des patients. Elle a été agressée car elle avait dans sa voiture du matériel médical, entre autres des masques, denrée rare à cette époque. De nombreux professionnels ont eu leur véhicule braqué ou ont été violentés pour être volés à cette période.

La particularité des entretiens par téléphone est que tout le monde est chez soi. J'accueille la personne à mon domicile, mais elle aussi m'accueille chez elle, parfois avec la difficulté de se poser un moment. Certaines personnes étaient avec les enfants ou faisaient leur vaisselle en même temps et n'avaient pas la disponibilité psychique comme lorsqu'elles viennent jusqu'à mon bureau. Le fait de prévoir l'entretien avec un rendez-vous les incitait un peu à prendre du temps pour elles.

Outre les violences pour lesquelles les personnes appelaient, beaucoup ont abordé la question de l'isolement et ont évoqué des symptômes dépressifs. Nous le constatons encore aujourd'hui dans la pratique et les médias en font état régulièrement. Un certain nombre de personnes a aussi appelé pour des conflits de voisinage, par exemple, du fait de la mauvaise insonorisation entre les étages, qui générerait beaucoup d'insomnies et d'anxiété.

La journée se poursuivait avec la fin des leçons, le repas du soir, un temps de partage en famille, avant de reprendre pour un ou deux entretiens en soirée. Cela permettait aux personnes télétravaillant de pouvoir bénéficier de temps au calme pour un entretien. Les jours se sont écoulés ainsi, parfois sans distinction entre la semaine et le week-end, ponctués par les discours du Président suivis également par les enfants qui étaient impatients de connaître la suite des événements. J'ai repris les consultations en présentiel dès la réouverture de l'école et de la crèche et j'ai pu faire partie des personnels prioritaires. Malgré tout, le masque était fortement recommandé mais pas toujours disponible, ni obligatoire partout. De nombreuses personnes ont préféré continuer les entretiens par téléphone.

Pendant l'été, j'ai reçu une jeune femme victime d'agression sexuelle qui a fait grandement évoluer ma pratique. Cette dernière a dû quitter la France pour rejoindre sa famille à l'étranger et m'a demandé s'il était possible de réaliser des entretiens en visio. N'étant pas très à l'aise en visio, j'avais plutôt refusé au début. Face à son insistance et au travail que nous avons amorcé ensemble, j'ai accepté. J'ai pu me rendre compte de la plus-value de ce mode de communication. En effet, cela permet tout d'abord que chacun se pose dans un face-à-face. Cela permet de rencontrer l'autre sans masque, un luxe que nous n'avons toujours pas actuellement, et cela permet également de prendre en compte le corps, autant pour le thérapeute que pour le patient. En revanche, cela nécessite de penser vraiment le cadre d'accueil, notamment du point de vue du thérapeute qui va réellement faire entrer l'autre chez lui. J'ai moi-même découvert tout un tas de murs, du mur blanc anonyme au mur rempli d'étagères, en passant par des tableaux, des fenêtres et tant d'autres. Lors des confinements, chacun s'est tourné vers son intérieur. Les entretiens par téléphone, et encore davantage par visio, ont permis de sortir de chez soi sans passer par dehors, un peu comme une bouffée d'oxygène mais sans air frais. Je n'ai plus le sentiment des entretiens un peu anonymisés, avec des personnes jamais rencontrées. On se voit, on se sourit, on peut soutenir avec le regard, avec des mimiques. En revanche, on reste chez soi, et ce n'est pas comme être dans un lieu sécurisé et sécurisant comme dans le bureau du thérapeute. Je n'ai pas eu de situations de danger urgent à régler par téléphone. J'ai eu en revanche quelques situations parfois drôles, lorsque les enfants faisaient irruption pour dire quelque chose ou danser derrière les parents. Le fait que l'on entende mes propres enfants parfois a créé pour certaines femmes comme un sentiment d'appartenance, comme si l'on était un peu toutes dans le même bateau, gérant comme nous le pouvions le quotidien tout en alliant vie personnelle et vie professionnelle.

Nous parlons beaucoup depuis ces dernières années de la charge mentale, particulièrement pour les femmes. Pendant le confinement, elle a été encore plus importante que d'habitude : pas d'école, pas de cantine, pas de périscolaire. Comme un certain nombre de femmes en télétravail, et non en chômage partiel, comme un certain nombre des patientes que j'ai pu accompagner et qui ont continué à travailler à plein temps, cette période a été... assez épuisante. Je continue aujourd'hui les entretiens en visio, par téléphone pour les...

personnes qui le souhaitent. La plupart préfèrent tout de même venir en entretien physique. Au cours des différents confinements, les personnes se sont peu à peu autorisées à se faire des attestations pour aller en entretien chez le psychologue.

Si, pendant le premier confinement, j'ai eu moins d'appels de manière générale, en mai 2020, les demandes ont repris de manière plus soutenue qu'avant mars 2020. A l'annonce du deuxième confinement, en octobre 2020, les demandes ont augmenté drastiquement, notamment car beaucoup de personnes ont eu peur de revivre cette situation de huis clos, comme en mars-avril. Depuis, le nombre de demandes ne diminue pas dans tous les domaines, et notamment pour les violences conjugales. J'espère qu'une journée comme celle-ci pourra permettre de mieux montrer comment les professionnels s'adaptent, de mieux faire connaître les dispositifs, mais aussi de montrer comment les personnes victimes ont pu se saisir de ces dispositifs, et surtout qu'il faut continuer à donner de l'information afin que personne ne reste seul avec sa souffrance.

[Applaudissements]

Françoise Poujoulet :

Merci d'avoir incarné les apports sociologiques et théoriques que nous avons eu ce matin. Vous avez développé de nouvelles stratégies de communication, d'abord par téléphone puis en visio. Vous dites aussi que les frontières entre le travail et le temps personnel se sont floutées, avec les difficultés que cela a engendré, notamment en termes de charge mentale.

J'accueille désormais Madame Sabrina Bellucci. Vous êtes directrice de Viaduc – France victimes 67, association pour les victimes d'infractions à l'accès au droit et usagers de tous quartiers. Pour votre association, vous avez dit lors de la préparation de cette réunion que cette situation exceptionnelle entraînait une augmentation de moyens. Pouvez-vous nous dire comment la prise en charge des victimes de violences conjugales a évolué ?

Sabrina Bellucci :

Bonjour à toutes et à tous. Je remercie profondément Céline d'avoir décrit une journée type. Quand tout cela est arrivé, mes nuits sont devenues mes jours, et mes jours sont devenus mes nuits, puisque je suis directrice : je dois poser un cadre d'intervention afin de garantir une façon de travailler nouvelle. Je tiens à vous dire que comme dans beaucoup d'autres structures, nous devons saluer la capacité de nos équipes à avoir été présentes, même si nous les avons fortement bousculées sur des pratiques professionnelles, et notamment sur cette visio que nous avons tous éprouvée, et qui aujourd'hui sera peut-être un exemple à retenir, mais qui a beaucoup bousculé les psychologues. Merci Céline de m'avoir rappelé ces bons souvenirs du 16 mars. Me posant en directrice, la première chose que j'ai fait était de prendre conscience que j'ai une injonction très forte : la protection inconditionnelle des victimes. Comment fait-on pour mettre en œuvre cette injonction, puisque l'association Viaduc – France victimes 67 est une association qui travaille sous un agrément de la Justice, donc avec un ministère dont la verte qualité n'est plus à prouver, ni son patriarcat. *[Applaudissements]*

Je me suis demandée comment faire pour instiller de la transversalité, de l'horizontalité, de la fluidité, du respect, pour parvenir à continuer de remettre des téléphones grand danger (TGD), d'alerter le Parquet sur ces situations. J'ai un peu d'expérience en gestion de crise, vous le verrez si vous lisez ma biographie. J'ai géré des attentats, donc je sais comment il se produit un petit miracle à ce moment-là. Madame la Procureure ne m'en voudra pas, car elle est une femme et a une sensibilité particulière sur ces questions. La Justice a bien compris qu'elle allait être attendue au tournant si des choses graves se passaient durant ce confinement. Un petit miracle s'est donc produit, comme cette petite voix que nous entendons, et tout d'un coup, nous sommes passés d'une verticalité à une horizontalité. Je me suis donc dit que nous pouvions agir sans attendre tous les circuits de validation, de contre-validation pour éventuellement remettre un TGD.

En effet, durant cette période toute particulière, nous avons adapté notre façon de travailler qui a été celle d'un grand rapprochement et d'une grande confiance. Ce miracle a été possible car beaucoup de choses existaient avant. Si nous avons envie de travailler sur ces questions du droit des femmes à protéger, à promouvoir et à renforcer pendant ces périodes, qui à mon avis vont se répéter, il est important de les anticiper, de travailler en amont pour construire des choses, d'éprouver ensemble des difficultés, d'être confrontés à cette machine administrative et de lutter ensemble, résister ensemble par rapport à des situations et des décisions prises que nous ne comprenons pas.

Durant cette période, beaucoup de choses nous sont remontées par rapport à des situations de danger. Nous avons pu continuer à faire notre travail. Le 16 mars, je n'y croyais pas. Je me suis demandée comment nous allions faire. La réponse est simple : peu importe, car la priorité est de protéger les femmes. Nous avons donc agi en concertation avec le Parquet de Strasbourg, qui a envoyé des courriers avec des attestations de déplacement. Nous sommes allés en présentiel. Nous étions dans un lieu de justice, donc protégés, même si mes collaboratrices et collaborateurs me demandaient comment ils pouvaient aller d'un point A à un point B. Je remplissais les attestations en expliquant qui nous étions, et nous avons en effet cette possibilité de le faire.

Durant la période de confinement, nous avons attribué trois téléphones grand danger. Il faut noter que sur Strasbourg, l'ensemble de la chaîne de nos partenaires, au-delà de Viaduc et du Parquet, a continué à nous alerter sur les situations. Plus d'une trentaine de situations méritaient évaluation pour attribution. Nous avons immédiatement mis en place des visios pour obtenir des points réguliers, des bilans situationnels, afin de ne pas laisser ces femmes et leurs enfants seuls. Nous avons continué à travailler la question de ce partage d'informations, notamment car le confinement permettait soit d'affaiblir le danger, soit de l'augmenter. L'affaiblissement est possible à travers la mise à distance, la séparation et l'impossibilité de circuler dans certaines conditions. L'accroissement du danger peut être provoqué par le retour à la cohabitation. Dans certaines situations, la cohabitation était choisie pour pouvoir affronter la situation de se retrouver seuls avec les enfants.

Nous avons donc continué à alerter. J'ose espérer que dans un avenir prochain, nous continuerons à garder cette façon de travailler ensemble, puisque pour d'autres victimes et dans d'autres dispositifs, c'est le cas. Notamment pour les victimes d'actes terroristes, nous sommes dans une grande fluidité, dans une grande capacité et dans une réduction des circuits...

Sur cette thématique, jusqu'à présent, on ne peut pas contredire la politique locale du Parquet sur ces questions, qui est d'une très grande réactivité. Pour vous donner un chiffre parlant, lors du confinement, nous étions à 25 TGD. Aujourd'hui, nous avons à notre disposition 40 TGD. Nous pouvons donc espérer que d'une certaine verticalité, nous passons à une horizontalité sur ces questions. Je vous remercie.

[Applaudissements]

Françoise Poujoulet :

Merci. Comme Madame Heng-Schmitt, vous évoquez la simplification des procédures, les rapprochements entre les structures. Vous parlez du passage de cette horizontalité à cette verticalité. Vous utilisez le terme intéressant de « grand rapprochement ». Cette démarche a permis de continuer cet accompagnement de personnes victimes de violences conjugales. Je laisse la parole à notre dernier intervenant, Monsieur Thomas Foehrlé. Vous êtes Directeur de l'association Sos femmes solidarité, qui lutte contre les violences faites aux femmes au sein du couple. Vous gérez de l'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales. Vous êtes également membre du Haut Conseil à l'égalité. Nous savons que la mise à l'abri dans un hébergement sécurisé est une des clés pour sortir de la spirale de la violence. Comment le confinement a-t-il été vécu au sein de votre association ?

Thomas Foehrlé :

Merci. Excusez-moi, mais je vais commencer par des éléments très pragmatiques. Lorsque vous êtes dans un hébergement d'urgence - mise en sécurité pendant le confinement, vous êtes dans une chambre d'hôtel avec deux à trois enfants, mais vous ne pouvez pas faire votre linge, ni cuisiner dans cette chambre d'hôtel. Comment faire ? Les adaptations que nous avons dû opérer se situent à ce niveau très pratique. Il s'agit de la réalité de ce confinement. Certes, un certain nombre de mobilisations partenariales a eu lieu. Au niveau de l'hébergement d'urgence, nous avons quelque peu bénéficié du « quoi qu'il en coûte ». Nous avons pu héberger sans limitation de durée, ce qui n'était pas le cas avant le confinement.

Il y a quelques années, nous disposions de trois jours lorsqu'une femme était mise en sécurité pour effectuer un diagnostic et proposer un autre hébergement. Heureusement, nous sommes ensuite passés à quinze jours, ce qui nous laissait un peu plus de temps. Avec le confinement, nous avons eu la chance de pouvoir héberger sans limitation de durée les femmes victimes de violences conjugales. Cette situation a permis de répondre à toutes les demandes. A l'issue du premier confinement, nous étions sur des chiffres d'environ 900 personnes hébergées en urgence sur la ville de Strasbourg par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), qui s'occupe de cet hébergement. Au niveau de Sos femmes solidarité, une file active de 60 à 80 femmes et enfants victimes de violences était prise en charge. Nous avons donc du temps pour travailler, mais sans disposer de moyens. L'idée d'hébergement d'urgence est d'être temporaire. Il faut ensuite trouver des solutions pérennes, ce qui n'était pas le cas et n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Je reviendrai plus tard sur ce point.

Nos adaptations ont consisté à maintenir en présentiel d'une part les services d'hébergement, puisque nous disposons de quatre hébergements au niveau de l'association. Il s'agit d'une évidence, puisque nous n'allions pas mettre à la rue les femmes et les enfants que nous hébergions. Nous avons également maintenu le service d'accueil de jour, qui a demandé un redéploiement en interne de l'association de l'ensemble des équipes. Le travail de l'accueil de jour, pendant ce moment, mais également pendant les confinements suivants, consistait, malgré les consignes sanitaires qui nous étaient imposées à tous, masques et gel, distanciation physique, à accueillir les femmes en situation d'urgence. Ensuite, nous nous retrouvions régulièrement pendant la durée de cette crise avec deux, trois ou quatre femmes en même temps, qui avaient deux ou trois enfants à l'accueil de jour. Elles venaient pour pouvoir cuisiner pour leurs enfants. Elles venaient le vendredi après-midi pour préparer suffisamment de repas pour le week-end. Nous leur donnions des denrées issues de la distribution alimentaire. Elles venaient faire leur linge. Nous avons dû mettre en place un système de passage pour notre buanderie, qui a d'ailleurs lâché après le confinement. Nos lave-linges et nos sèche-linges étaient complètement utilisés pendant cette période.

La continuité pédagogique s'imposait également à ces mamans. Or, les centres d'hébergement ne sont pas tous équipés d'ordinateurs, d'imprimantes ou d'accès à internet permanent. Des financements nous ont été accordés par exemple pour octroyer des ordinateurs ou des imprimantes aux foyers qui n'en disposaient pas. Cette mesure permettait d'assurer une part de la continuité pédagogique, une part seulement car dans une situation de sortie de violences conjugales, les mamans ne parviennent pas à suivre toutes les tâches demandées.

Au-delà des dispositifs évoqués, je tenais donc à montrer la réalité de ce travail. Les dispositifs d'hébergement d'urgence classiques, gérés par le SIAO, orientent vers des associations spécialisées disposant d'hébergements d'urgence, comme le Home protestant, qui peut accompagner les femmes qui sont orientées vers cette association. Il existe également des dispositifs hôteliers. Parmi ces derniers, certains hôteliers ont malheureusement profité de la situation et de la manne financière que pouvait représenter l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales, mais également d'autres publics. Je dispose de vidéos qui nous ont été envoyées montrant des nuisibles se baladant sur les draps ou dans les salles de bains : punaises de lit, blattes, etc. Nous devons donc gérer ce type de problème.

Nous avons également mis en place, avec la Fédération nationale Solidarité femmes, dont fait partie notre association et qui gère le numéro 3919, qui existe depuis 30 ans, des dispositifs avec des structures hôtelières telles qu'Accor ou Odalys, qui ont permis d'assurer 36 000 nuitées hors dispositifs d'urgence classiques. Le dispositif Accor, qui a duré 13 mois, a permis d'héberger 364 femmes et 309 enfants, avec un retour au domicile de seulement 3%. Nous avons donc continué à nous mobiliser avec les dispositifs existants afin que les femmes disposent d'un hébergement et pour éviter une obligation de retour à domicile. Ce chiffre de 3%, représentant quasiment 15 000 nuitées sur le dispositif Accor, est important à retenir.

La problématique des femmes qui n'ont pas de statut sur le sol français s'est également posée, avec le ralentissement de l'ensemble des services. Le « quoi qu'il en coûte » nous a permis d'ouvrir un certain nombre de possibilités. Nous aurions aimé qu'elles soient.

pérennisées, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Pendant cette période de covid, les équipes ont dû répondre à des questions auxquelles nous répondons de manière quotidienne. En effet, si la mise à disposition d'une buanderie et d'une cuisine collective à l'accueil de jour est bien liée au problème des hébergements à l'hôtel, les restrictions de déplacement et autres conditions sanitaires ont rendu ce moment beaucoup plus compliqué qu'il ne l'est déjà.

[Applaudissements]

Françoise Poujoulet :

Merci d'avoir souligné les difficultés concrètes que rencontrent ces femmes. En effet, il ne suffit pas de les placer dans un hébergement. Tout un accompagnement doit être mis en place. Nous constatons que la situation exceptionnelle a permis le déploiement de moyens exceptionnels. Vous parlez de 36 000 nuitées hors dispositif d'urgence. Qu'en est-il aujourd'hui, à la « sortie » de cette crise ? Je mets « sortie » avec beaucoup de guillemets, car le bout du tunnel semble encore loin. Nous avons remarqué que la crise a engendré de nouvelles façons de travailler. De nouveaux dispositifs ont été mis en place. Elle a aussi été le déclencheur d'une prise de conscience pour un certain nombre de femmes qui ont décidé de s'extraire de la situation dans laquelle elles se trouvaient. Par conséquent, cela a entraîné une augmentation des demandes d'accompagnement. La question que j'ai envie de poser à tout le monde est : comment les choses se passent-elles désormais, avec cette augmentation ? Ces moyens exceptionnels sont-ils toujours disponibles ? Thomas, avez-vous constaté cette augmentation des demandes ? Le retour à la normal est-il simple ?

Thomas Foehrlé :

Nous avons en effet constaté une augmentation, aussi bien au niveau de la fréquentation de l'accueil de jour que des demandes d'hébergement. Le retour à une situation plus habituelle démontre que la crise a été gérée avec un imaginaire gestionnaire, et non pas un imaginaire d'émancipation sur le long terme. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec cet imaginaire gestionnaire qui nous ramène à certaines réalités.

La première réalité que nous constatons est qu'avant la crise, nous étions sur un flux au niveau du SIAO de 40 à 50 personnes, femmes et enfants, victimes de violences conjugales. Aujourd'hui, nous sommes sur un flux de 190 à 200 personnes. Je ne sais pas si vous imaginez ce que cela signifie. Avec des chiffres que j'ai glanés hier au niveau du SIAO, nous sommes à 2 400 nuitées d'hébergement d'urgence sur la ville de Strasbourg. La situation est donc phénoménale. Il y a quelques années, avec 400 nuitées, nous étions déjà en difficulté. Il est donc regrettable que le « quoi qu'il en coûte » n'ait pas été pérennisé en matière d'hébergements, avec la question de l'hébergement d'urgence. En effet, les situations d'urgence ont reçu une réponse, mais que faire ensuite ? Nous avons placé des femmes avec leurs enfants sur des dispositifs, leur disant que la solution était pérenne, mais aujourd'hui nous sommes en train de leur dire qu'elles doivent quitter ces hébergements dans un délai court. Certes, des places d'hébergement d'urgence ont été créées, mais nous devons aussi penser aux places d'hébergement d'insertion, sur un plus long terme. Les femmes victimes de

violences conjugales ont besoin de temps. L'urgence constitue une première réponse, mais elle est insuffisante.

Des efforts ont été accomplis. En 2012, nous disposions de 2 300 à 2 400 places d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales. Au 31 décembre 2021, nous estimons ce volume global à 7 821 places. En moins de dix ans, la progression a donc été non négligeable. Toutefois, le chiffre global des femmes victimes de violences conjugales est de plus de 20 000. Ces 7 000 places représentent donc 17% de la demande, parmi lesquels des places qui ne sont pas gérées par des associations spécialisées, avec un accompagnement dédié aux femmes victimes de violences conjugales. Ces associations ne gèrent que 4% des places à destination des femmes victimes de violences conjugales en structure spécialisée. Certaines femmes sont donc accompagnées par des associations généralistes. La question de l'accompagnement se pose dès lors : à combien de personnes une femme victime de violences conjugales devra-t-elle réciter ses difficultés pour pouvoir disposer d'un accompagnement professionnel pour victimes de violences conjugales ?

80% des femmes ne sont donc pas logées dans des dispositifs spécialisés : un tiers dans des hôtels et un tiers dans des hôpitaux généralistes. En matière d'hébergement, la Convention d'Istanbul, que la France a ratifiée, est claire : elle propose un certain nombre d'éléments, notamment des hébergements dédiés. Un hébergement dédié est un hébergement non mixte avec un accompagnement spécialisé autour des violences conjugales. Nous ne sommes pas du tout dans ce contexte aujourd'hui.

Un autre élément dommageable a été noté par le GREVIO, l'instance qui vérifie la façon dont la France applique la Convention d'Istanbul sur son territoire. Le GREVIO a noté, d'une part, que nous continuons à ouvrir des places d'hébergement spécifiques d'urgence sur le volet des appels à projets. Cela signifie que ce n'est pas la qualité de la réponse qui est observée, mais, malheureusement, le coût. Le moins-disant est donc retenu. Sur Strasbourg, les places Grenelle qui ont été ouvertes dans le Bas-Rhin correspondent à cette démarche. Avec la Fédération, nous avons constaté que la FNSF, une fédération qui regroupe 73 associations spécialisées, n'a capté que 25% des places dédiées spécialisées des appels à projets pour les femmes victimes de violences conjugales, ce qui montre bien que le GREVIO a raison d'insister sur ce point.

En outre, le GREVIO a relevé le manque de pérennisation. Les conventions de financement, annuelles, doivent être renouvelées chaque année. Afin de pouvoir travailler dans le temps, nous souhaiterions signer des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, de manière à pouvoir travailler sans cette épée de Damoclès. Pour Sos, notamment, je dois compléter plus de 25 demandes de subvention afin d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des services. Malheureusement, le retour à l'habituel a donc gardé un certain nombre de traces de la situation antérieure.

[Applaudissements]

Françoise Poujoulet :

Merci. Nous constatons bien les insuffisances existant pour l'accueil de ces femmes victimes de violences. Nous entendons bien vos revendications. En contrepois à ces revendications, je donne la parole à Monsieur Roth-Fichet.

Denis Roth-Fichet :

Je ne reviendrai pas sur les constats, parfois négatifs qui ont été faits ce matin et cet après-midi sur ce plateau, auxquels j'adhère majoritairement. Permettez-moi, en revanche, quitte à être un peu iconoclaste, d'apporter une approche, sinon positive de notre action, au moins encourageante.

Je constate que dans la période post-confinement, l'Etat n'a pas baissé les bras. Je peux même vous assurer que la pression est encore plus forte pour mes équipes, où nous ne relâchons pas l'effort qui a pu être consenti pendant ces trois confinements. L'approche de la période électorale y est sans doute pour beaucoup, puisque des bilans doivent être rendus. Je tiens à souligner que la totalité des dispositifs qui ont pu être mis en place ont été maintenus.

Certains dispositifs sont repassés sur le droit commun, ce qui amène un certain ralentissement. Sur la question du logement, même si nous revenons de très loin, le budget logement a été augmenté de plus de 60%. Il est important de prendre en compte ces avancées. Je n'écarte pas les difficultés vécues, mais comme l'a dit Madame Bellucci, l'un des points positifs de ce confinement a été de permettre une certaine horizontalité et la prise en considération des avis des uns et des autres. Sur la question du logement, la DRDFE s'est invitée alors que nous n'étions pas du tout partis jusqu'à présent sur ces questions. Nous pouvons donc travailler pour faire évoluer le droit, et nous sommes tout à fait ouverts sur cette question. Plutôt que de chercher à cacher la poussière sous le tapis, nous devons absolument tenter de régler ces problèmes. Comme vous avez abordé la question des logements d'urgence, nous n'avons pas encore tout réglé, puisque nous devons encore travailler sur le logement pérenne.

L'ensemble des dispositifs est maintenu et toutes les permanences d'accueil sont repassées en présentiel. Notre budget pour l'égalité a été augmenté. Le Planning familial est néanmoins tout à fait dans son rôle lorsqu'il réclame des moyens. Le budget a augmenté de 25% en 2022 par rapport à 2021, et ce budget avait déjà augmenté de 40%. Nous pouvons toujours discuter les chiffres, mais je constate que je dispose de plus d'argent pour les associations que nous finançons, notamment les plannings familiaux, pour lesquels mon budget a augmenté de plus de 30%. Il est donc encore temps de nous adresser des demandes.

Le point positif de cette crise est que nous ne travaillons plus en silo. Des résistances persistent et la politique publique d'égalité n'est pas une politique spontanée. Il est souvent nécessaire de s'imposer, de rappeler que nous existons. La question du plan de relance a été évoquée : j'avais également constaté dès le départ que le mot « femmes » ne figurait même pas dans le document. Je pense que sur ce point, un travail reste à accomplir.

Sur la police, sachez que le ministère de l'Intérieur travaille beaucoup sur la formation des policiers. Je n'écarte pas les problèmes constatés avec certains agents, mais la démarche

consiste à les sensibiliser et les former. Aujourd'hui, plus de 95 000 agents ont été formés en matière d'accueil des femmes victimes de violences. Mon constat est que l'action en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences ne s'essouffle pas, bien au contraire.

Françoise Poujoulet :

Merci. Il nous reste deux minutes pour terminer cette table ronde avant de passer aux questions du public. J'aimerais laisser ce temps de parole à Céline Joubin sur l'évolution du public, puisque la crise a laissé des séquelles, notamment pour ces personnes.

Céline Joubin :

Effectivement, s'il y a des psychologues ou psychiatres dans la salle, je pense que vous avez tous pu constater une très forte évolution des symptômes dépressifs. Au commissariat, nous rencontrons aussi des personnes qui viennent présenter ces troubles en plus d'être victimes de quelque chose. Sur les neuf premiers mois de 2021, le nombre de procédures en matière de violences conjugales est en augmentation. Au niveau du commissariat, nous avons renforcé certains dispositifs et les prises en charge pour les femmes victimes de violences, notamment avec l'embauche, dans la suite du Grenelle de 2019 et de la crise sanitaire, d'une deuxième assistante sociale. Cela a permis d'accueillir encore davantage de personnes. Un contact systématique est assuré avec les personnes qui viennent déposer plainte. Un document est remis à chaque personne avec nos coordonnées ainsi que celles des associations d'aide aux victimes. M. Roth-Fichet a parlé de la formation des policiers. J'y participe entre autres. Un accent est donc mis pour faciliter la prise en charge de ces femmes.

Effectivement, peut-être que désormais, le lien avec tous les dispositifs de santé doit être renforcé pour cette prise en charge par rapport à ce côté dépressif qu'ont les personnes suite au confinement. Selon la manière dont la crise va évoluer, le phénomène pourrait se poursuivre ou augmenter.

Françoise Poujoulet :

Merci. Il nous reste dix minutes pour des échanges avec la salle. Je vous propose, comme ce matin, de prendre une salve de trois ou quatre questions auxquelles nous répondrons par la suite.

Echanges avec la salle

Première question : Merci pour vos interventions. Dans le cadre de ma thèse de doctorat, j'étudie la violence faite aux femmes sur internet et ses dérives, mais je ne parviens toujours pas à répondre à cette question : quand on parle de la protection des femmes, il existe parfois peu d'interventions auprès des agresseurs. J'avais suivi l'histoire d'un homme qui avait rencontré une femme et l'avait violée. Une plainte avait été déposée. Cet homme avait continué sa vie, tout comme la victime. Puis il avait rencontré une autre femme : dépôt de plainte, deuxième viol. Cette situation caractérise bien un agresseur et des victimes. La présomption d'innocence existe, toutefois, en relation avec les propos de Madame Joubin, cet

homme n'a jamais rencontré de psychologue. Il n'y a jamais eu d'intervention et il a continué sa vie. Maintenant, il est marié, il a une fille et tout va bien. Pourquoi, lorsque l'on parle de protection des victimes, ne s'occupe-t-on pas des agresseurs ? Merci beaucoup.

Céline Joubin :

Il s'agit d'une très bonne question. Monsieur Roth-Fichet a quelque peu abordé ces aspects dans sa première présentation. Sur Strasbourg, il existe des prises en charge pour les auteurs de violences à l'ARSEA. Encore faut-il que ces personnes soient orientées, qu'elles soient détectées. Pour un certain nombre de personnes, il n'y a pas eu de bonne orientation.

Denis Roth-Fichet :

Certaines décisions de justice peuvent imposer un certain nombre de soins, dont un accompagnement psychologique. Cette situation ne devrait donc pas se produire. Les auteurs seront désormais « fichés » de façon à éviter quelques précédents que nous avons pu connaître tout récemment, malheureusement, et qui ont abouti à des féminicides. Par ailleurs, nous sommes passés pour la première fois à une réelle prise en charge des auteurs, comme le savent les associations spécialisées. L'objectif demeure néanmoins la protection des victimes afin d'éviter les passages à l'acte et les récidives. Malheureusement, des trous dans le filet persistent mais le dispositif doit aujourd'hui prendre en compte les auteurs.

Céline Joubin :

Pour accompagner les victimes dans le cadre judiciaire, notamment, et avoir connaissance des décisions de justice qui sont rendues, il existe une nette tendance de la part des juridictions à prononcer ce que nous appelons des injonctions de soin. Cette démarche est quasi systématique. La problématique de soin, notamment l'instauration d'un suivi par rapport aux faits commis, s'impose quasiment comme une évidence. Il y a encore deux ans, prononcer une injonction de soin nécessitait une expertise psychiatrique et la démonstration de preuves. Dans les décisions de justice qui sont rendues à l'encontre des auteurs figurent des injonctions de soin, très souvent accompagnées d'interdictions d'entrer en contact avec les victimes. Ces décisions de justice, qui vont de pair, peuvent peut-être être consultées de façon anonymes pour un travail de thèse. Elles regroupent le soin des auteurs et leur prise en charge ainsi que la protection des victimes.

Deuxième question : *Bonjour, merci pour la qualité des interventions. Ma question concerne la circulaire qui a été éditée par le Ministère de l'Intérieur le 7 septembre 2021, qui donne aux préfets un rôle de coordination et de pilotage entre tous les acteurs dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales. Pouvez-vous nous livrer un retour d'expérience sur l'efficacité de ces dispositifs ? Nous savons qu'en marge des commissions d'expulsions locatives, nous avons du mal à obtenir une mise à jour réelle des suivis des assistantes sociales, par exemple, des collectivités territoriales. Les liens entre agents de l'Etat et collectivités ne sont pas aussi fluides qu'ils pourraient l'être.*

Denis Roth-Fichet :

Le dispositif est désormais complètement validé. Il existe une instance de coordination en charge de l'ensemble des questions de violences au niveau du Préfet, avec l'obligation de communiquer avec les différents autres comités. Logiquement, si les choses se déroulent bien, cette coordination existe aujourd'hui. Elle existait déjà, toutefois elle était souvent partagée entre plusieurs comités. Désormais, et c'est le cas en Grand Est, le Préfet choisit le comité qui coordonne l'ensemble des actions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Troisième question : Bonjour à tous. Ce n'est pas une question mais une remarque. Je suis éducatrice spécialisée dans le quartier de Cronenbourg, au service de prévention spécialisée de Cronenbourg. Nous avons déjà travaillé avec Viaduc 67 et avec Femmes de parole. Ma remarque est que toutes ces initiatives sont pertinentes. Aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment mentionné le mot « éducation », car je pense qu'il est primordial d'apprendre aux jeunes à respecter tout le monde. Je me bats au quotidien pour essayer de faire comprendre aux garçons qu'ils peuvent très bien quitter le logement de leurs parents sans nécessairement avoir une femme pour faire à manger ou la machine. J'essaye pareillement de me battre au quotidien avec les femmes pour qu'elles comprennent que ce n'est pas parce qu'elles ont un rapport sexuel avant mariage qu'elles sont des putes. Je pense vraiment que l'éducation est au cœur de toutes ces revendications et que nous devons apprendre à nos fils à respecter les femmes, comme nous devons apprendre à nos enfants à respecter tout le monde.

[Applaudissements]

Françoise Poujoulet :

Je vais considérer cela comme la conclusion de cette table ronde. Il s'agit plutôt d'une bonne conclusion. Je remercie l'ensemble de nos intervenants. Merci beaucoup.

■ Quelles perspectives pour le droit des femmes dans le monde d'après ?

Anne-Cécile Mailfert

Présidente et fondatrice de la Fondation des Femmes, militante féministe, chroniqueuse et autrice

Bonjour à toutes et à tous. Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, surtout mesdames, puisque nous sommes en grande majorité, voici la deuxième fois que je viens à Strasbourg pour ce colloque annuel. C'est toujours avec joie et honneur que je me rends ici. Il s'agit d'une joie de rentrer chez moi, puisque je suis nancéenne de naissance et que nous sommes maintenant une même région. J'ai la joie de me retrouver en famille, parmi toutes ces personnes, des femmes surtout, qui font bouger les lignes sur...l'égalité.et.la.lutte.contre.les.violences.faites.aux.femmes,.et.avec.qui.nous.partageons.tant.....

*Colloque "Les droits des femmes à l'épreuve des crises "
Strasbourg – 23 novembre 2021*

Il s'agit d'un honneur car j'ai toujours admiré la manière dont les élus de Strasbourg et les associations ont su travailler ensemble, main dans la main, et réaliser cet événement dont l'ampleur est absolument inédite en France. Je tiens à féliciter Christelle Wieder pour cet effort renouvelé cette année. On m'a demandé de dresser des perspectives pour le monde d'après, un travail un peu intimidant, mais je vais faire de mon mieux. Je remercie toutes les personnes qui ont pris la parole et qui ont déjà, sur les thèmes abordés, dressé des perspectives d'action.

Une vieille école du féminisme m'a appelé à commencer, avant de tracer des perspectives, de répondre à cette question : d'où parlai-je ? Je parle aujourd'hui entant que militante féministe, engagée depuis 10 ans pour défendre les droits des femmes. Je parle ici entant que Présidente de la Fondation des femmes, fondation de référence pour les droits des femmes qui soutient les associations financièrement sur l'ensemble du territoire français. Je parle en citoyenne française rassurée par une mobilisation qui ne cesse de grandir, et atterré par la lenteur du changement pourtant indispensable.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, en 2021, à l'issue d'une crise sanitaire sans précédent qui a bouleversé tous les secteurs de la société, quelques années à peine après le lancement, dans le siège de MeToo, d'une insurrection citoyenne politique mondiale qui vise à mettre un terme à la spirale infernale des violences faites aux femmes.

Ce que nous appelons violences, ce sont bien sûr les viols, les féminicides, le harcèlement sexuel, etc., mais c'est aussi toute la violence d'un système politique et économique qui en revient toujours à mettre les femmes de côté et à les rabaisser. Avant d'entrer dans le concret de chacun des changements que nous entendons, des priorités et des perspectives, j'aimerais prendre ce point de départ. Si nous sommes rassemblées aujourd'hui, c'est parce que la société reste indiscutablement centrée autour d'un seul regard : celui des hommes. Nous vivons dans un monde d'hommes. Ils disposent de l'ensemble des leviers de pouvoir et de l'ensemble des responsabilités. Surtout, la société dans son ensemble est organisée autour de la résolution des problèmes des hommes. Puisque nous sommes dans des temps médicaux, imaginez un instant que la médecine ait pris une once de l'énergie consacrée aux troubles de l'érection, aux maux des règles, à l'endométriose ou aux douleurs de l'accouchement. *[Applaudissements]*

Cette métaphore, je pourrais l'étendre à beaucoup de domaines de la société avec toujours le même diagnostic : le plaisir des uns passe avant les douleurs des autres. Nous vivons dans un monde qui laisse de côté l'autre moitié du ciel. Je voudrais aujourd'hui me concentrer devant vous sur quatre fondamentaux qui me semblent être les priorités sur lesquelles le mouvement féministe, et par-delà l'action publique de toutes les femmes, doivent se concentrer pour progresser.

Tout d'abord, nous devons agir contre le caractère massif des violences. Puis, dans une période de relance, nous devons veiller à ce que, pour reprendre les mots de Simone de Beauvoir que vous avez vus ce matin, une crise ne suffise pas à effacer les siècles de luttes. Ensuite, nous devons nous interroger sur le monde d'égalité que nous souhaitons léguer à nos

enfants. Enfin, tout cela passe par la mise en place d'une véritable démocratie qui donne toute sa place aux femmes.

L'enjeu prioritaire est donc d'agir contre le caractère massif des violences faites aux femmes. Depuis quatre ans, à écouter les médias et les débatteurs publics, on serait portés à croire que les féministes font émerger une question périphérique, aux marges, voire marginale. Peut-être faut-il alors mettre en avant la vérité implacable des chiffres : 220 000 femmes sont victimes de violences conjugales chaque année, et 95 000 viols ou tentatives de viol sur femmes majeures sont commis chaque année, sans oublier qu'un enfant sur cinq est victime de maltraitance. Le problème est massif, et le problème, c'est qu'il est massif.

Lors d'une réunion du Grenelle sur les violences conjugales, nous plaidions pour que certaines femmes, celles qui sont en très grand danger, puissent être aidées à disparaître, à changer d'identité, en somme comme les repentis de la mafia. Il nous a été rétorqué que c'était impossible, parce qu'elles étaient trop nombreuses. Voilà : nous sommes trop nombreuses. Le problème est trop grand et la société ne sait pas faire avec un problème si grand. En face, 1 000 hommes sont condamnés chaque année pour viol, soit 1% des agresseurs. Devant la brutalité de tels chiffres, on peut s'étonner de voir, à l'approche des élections, la société toute entière divaguer sur d'autres sujets tels que l'immigration, dont les effets négatifs ne sont pourtant prouvés par aucune réalité statistique. Peut-être trouvera-t-on un début de réponse en constatant que ceux-là mêmes qui invoquent le problème de l'immigration sont parfois accusés d'agression. *[Applaudissements]*

Contrairement à ce que nous avons pu croire il y a quelques années, au moment de l'émergence de MeToo, en matière de violences sexuelles, le silence est confortable et la parole est dangereuse. Les femmes qui parlent de leurs agressions sexuelles et celles qui les défendent sont déjà reléguées au statut de sorcières. On nous dépeint tour à tour comme des menteuses, des folles, des hystériques, des inconscientes, des dangereuses. La parole des femmes est coupable, elle dérange. Il nous faut même aller plus loin : nous avons une responsabilité entant que féministes. Nous avons poussé les femmes à parler. On nous a alors parlé de société de la délation, de tribunal médiatique. On a alors incité les femmes à porter plainte. Elles se sont ruées dans les commissariats. Mais aujourd'hui, où sont les condamnations ? Notre bilan est bien maigre quand nous en venons aux chiffres, car si nous regardons affaire après affaire, il n'y a jamais eu autant de plaintes, ni aussi peu de condamnés. Ainsi, les femmes sont devenues, dans notre histoire judiciaire, les premières victimes reconnues sans coupable. Force est de constater que la justice met plus d'énergie et de considération à pourchasser le voleur qu'à enfermer le violeur.

Certes, depuis la Révolution française, le droit de propriété est un droit inviolable et sacré, au terme 17 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, mais fallait-il en déduire que de leur côté, les femmes doivent être violées et sacrificables ? On nous oppose toujours les grands principes du droit. Si, bien sûr, nous voulons respecter la présomption d'innocence, il existe tout de même un trouble majeur dans notre système judiciaire, qui ne parvient à apporter comme réponse que les trop nombreux classements sans suite, même lorsque les faits sont avérés.

S'il me semble tellement important de pointer les défaillances du système judiciaire, ce n'est pas seulement parce que son incapacité prive les femmes de justice et de réparation. C'est aussi parce qu'il s'agit de la traduction évidente d'une faille globale et collective de toutes les institutions et services publics. De l'école à l'hôpital ou à l'entreprise, trop souvent encore, la société refuse d'ouvrir les yeux sur les violences faites aux femmes.

Depuis maintenant quatre ans, la Fondation des femmes, avec l'ensemble des associations féministes, mène une mobilisation citoyenne pour qu'enfin, la lutte contre les violences faites aux femmes soit dignement financée, avec la revendication d'un milliard d'euros pour cette cause. Cette somme semble petite par rapport aux montants faramineux annoncés depuis des mois dans les plans de sauvetage ou les plans de relance. Au-delà d'un débat budgétaire, derrière ce milliard figurent des mesures concrètes et évidentes. Le dernier rapport de la Fondation des femmes, il y a quelques jours, a démontré qu'aujourd'hui même, à l'heure où je vous parle, quatre femmes victimes de violences conjugales sur dix qui appellent le 115 se trouvent sans solution. Comment les décideurs peuvent-ils dormir la nuit face à de telles aberrations ? Ce non-choix budgétaire est d'abord et avant tout la preuve que les femmes ne comptent pas, à tous les sens du terme, mais surtout que nos victimes dérangent, car si les femmes sont victimes, c'est qu'il existe des agresseurs. Ces agresseurs sont nos frères, nos maris, nos familles. La guerre qui est faite aux femmes depuis des millénaires est une guerre civile. Les mortes sont dans les familles, les otages dans la cuisine, les salles de torture sont nos chambres à coucher.

Comment mettre un terme à cela ? Comment réparer ces dégâts ? Derrière cette triste réalité, il existe un paradoxe contre lequel nous avons du mal à lutter. Lorsque nous assétons les chiffres, prouvant que cela dure depuis une éternité, la plupart des gens pensent que nous sommes face à une fatalité, que ce serait un drame terrible, une tragédie inévitable, irréversible. Comme si nous devions compter les jours de neige ou de pluie, il nous faudrait compter les cadavres de nos victimes. Il n'existe pourtant de fatalité que dans notre immobilisme coupable.

Quand vous passez votre vie à combattre les féminicides et les violences en général, vous constatez que dans la plupart des affaires, nous aurions pu faire quelque chose. Toutes ces mortes sont évitables. Derrière chacune de ces femmes, il existe une vie que nous aurions pu sauver. Il s'agit d'une urgence qui doit nous obliger à gagner ce combat dans les années qui viennent. *Ni una menos* : pas une de moins. Derrière ce combat contre les violences, c'est une bataille pour l'égalité et pour notre dignité que nous menons.

La crise sanitaire est venue porter le plus cruel éclairage de ce que nous pouvions craindre sur la situation des femmes en 2021. Loin de croire que l'égalité est toujours un progrès, comme nous l'espérions parfois, nous avons vu que nous pouvions reculer, que nous pouvions voir nos droits régresser. Pourtant, si vous me permettez cette expression, la crise sanitaire avait plutôt bien commencé. Nous étions la première ligne. Lorsque tout s'est arrêté, enfin, le visage réel de la société est apparu. A tous les postes essentiels, nous avons retrouvé les femmes : les aides-soignantes, les infirmières, celles qui prennent en charge nos aînés, nos enfants, sans oublier les femmes de ménage qui ont permis de mettre en oeuvre les recommandations sanitaires, et les caissières à qui il a fallu demander de revenir avant de les...remplacer par une caisse automatique. Je pourrais poursuivre longtemps cette énumération...

Si vous en aviez un doute, la société repose sur ces femmes précarisées, sous-payées, exploitées, que l'on a appelées cette « première ligne ».

Passée la crise, nous aurions pu espérer pour ces bons et loyaux services que ces femmes soient enfin récompensées, considérées, qu'elles ne quémangent plus comme depuis longtemps un sourire ou un bonjour. Nous avons même espéré qu'elles seraient revalorisées avec un salaire plus digne et plus juste. Je ne sais pas si vous vous souvenez, au début du confinement, nous parlions du « monde d'après ». On entendait même des débats pointer sur l'absurde répartition des richesses et l'injuste valorisation des salaires. On avait oublié, même dans nos régions si marquées par les conflits mondiaux, qu'à la guerre, les généraux sont derrière et la chair à canon en première ligne.

Ces belles promesses ont été très vite oubliées. Nous avons vu apparaître les plans de relance lourds d'enseignements. Les secteurs les plus aidés, comme toujours, étaient les secteurs masculins : automobile, aéronautique. Les secteurs qui se sont féminisés au cours de ces dernières années ne cessent d'être désinvestis. Les priorités sont connues : c'est le numérique et la transition écologique. Je vous laisse deviner quels sont les deux secteurs où les femmes sont minoritaires et se trouvent même évincées. Si vous en avez le moindre doute, je vous laisse faire un tour dans une école d'ingénieurs.

En disant cela, veut-on dire que les féministes refusent la digitalisation de nos économies ou la lutte contre les dérèglements climatiques ? En aucun cas. Mais comment un plan de relance peut-il laisser de côté l'emploi de la moitié de l'humanité ? Le pire dans tout cela, lorsque nous avons interrogé les décideurs, était leur réponse : qu'ils n'y avaient pas pensé. Ce point aveugle qui rejoint le refus budgétaire dont je parlais, c'est le refus d'un budget de genre, c'est-à-dire prenant en compte dans toutes les décisions publiques l'impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la nécessité de prendre en compte le genre, non pas comme une politique « à côté », comme une délégation de plus, une catégorie dans un exécutif, mais comme une perspective qui impose de réviser nos politiques économiques, régaliennes ou institutionnelles. Nous ne sommes pas une catégorie. Cela peut sembler une évidence, ici dans un colloque féministe, mais avez-vous déjà entendu un seul candidat à la présidentielle, même le plus minoritaire d'entre eux, oser porter ainsi cette question dans le débat public ?

Derrière cette impasse économique, il existe surtout un refus politique : celui de considérer comme prioritaire et indispensable de ne plus faire de l'économie un domaine réservé aux hommes, dont les femmes se contentent d'être une armée de réserve ou une simple variable d'ajustement. Ce n'est pas simplement une question d'héritage. Il ne s'agit pas seulement de régler un historique difficile. Le plus grand danger est lorsque nous parlons d'avenir. Il s'agira du troisième point que j'aimerais partager avec vous, car j'ai la certitude que l'avenir, le long terme, est bien souvent une question que nous-mêmes, les féministes, laissons parfois aux hommes. C'est bien sûr parce que nous sommes trop occupées dans l'urgence de nos combats à la conquête de nos droits, mais il existe derrière un héritage plus lourd. Les femmes se sont toujours occupées du quotidien : prendre soin des enfants, du foyer, du ménage. Depuis que nous sommes entrées dans le salariat, au temps domestique est venue s'ajouter l'urgence de l'entreprise ou du patron. Pendant que nous n'avons pas eu le temps, les hommes, eux, s'en occupent. Et si nous prenions une perspective féministe...

retracée avec le premier point que je portais devant vous, il me semble que nous ne pouvons pas accepter de léguer à nos enfants un monde de violences. Il s'agit même de la question essentielle, en tant que femmes et en tant que mères, que nous devons nous poser : y aura-t-il moins de violences demain ? Quel message envoie-t-on à nos enfants ?

Tout d'abord, la question de l'éducation de nos enfants à la prévention des violences est importante. Nous pouvons regretter que pendant le covid, les quelques formations prévues par la loi n'ont pas pu être dispensées. Au-delà de cet impact conjoncturel de la crise sanitaire, nous pouvons nous féliciter que la loi ait imposé depuis 2001 trois demi-journées de sensibilisation à la question des violences. Aucune de nous, j'en suis sûre, ne pense que ce sera suffisant pour remonter le courant du sexisme quotidien dans lequel sont élevés nos enfants, surtout lorsque nous apprenons qu'à rebours de la loi, plus de la moitié des établissements font moins d'une séance d'éducation à la sexualité chaque année et que les deux tiers des référents égalité des lycées ne sont toujours pas nommés.

Nous devons prendre acte que la génération qui vient ne grandit pas dans les mêmes conditions que celles que nous avons connues. Il existe des aspects positifs : les adolescentes d'aujourd'hui sont plus sensibles et engagées sur la question de l'égalité. Mais il existe aussi un revers de la médaille. Je sais que cette question a parfois été polémique avec certaines militantes qui se sont autoproclamées pro-sexe, mais j'ai la conviction qu'il faut savoir l'affronter. La première urgence est le libre accès des mineurs et des enfants à la pornographie. *[Applaudissements]*

Je ne vais pas m'étendre ici sur les conditions atroces dans lesquelles sont élaborés les contenus pornographiques qui sont aujourd'hui diffusés sur les plateformes. On ne peut que féliciter et soutenir les féministes qui se sont engagées dans un combat judiciaire pour que cesse la diffusion des viols en ligne. Je ne vais pas m'étendre sur l'image humiliante et dégradante des femmes que portent ces contenus ni même sur comment la société peut tolérer que cela représente une part massive du temps d'attention (150 millions de visiteurs par jour sur la plateforme Pornhub). J'entends le débat moral, mais comment peut-on encore accepter que le premier contact avec une image pornographique se fasse en moyenne à 14 ans ? Comment peut-on continuer à tolérer qu'un tiers des moins de 12 ans consomment des contenus pornographiques, qu'un adolescent sur dix regarde une vidéo pornographique tous les jours ? Une action rapide et massive est indispensable pour que l'accès des mineurs à ces plateformes soit tout simplement impossible. C'est compliqué ? Trouvons des solutions. On n'y arrive pas ? Essayons encore. On n'a pas le droit de baisser les bras.

La deuxième urgence qui concerne nos enfants réside dans les violences sexuelles qu'ils subissent, qui les détruisent avant même qu'ils aient commencé à vivre. Tout d'abord, il y a l'inceste. Grâce à de courageuses personnes victimes et témoins, le voile se lève. Comment notre société a-t-elle pu si longtemps fermer les yeux et plaider même, pour reprendre les mots de notre ministre de la Justice, pour un « inceste heureux » ?

La pédocriminalité, ensuite : sur ce point aussi, notre société commence à bouger. Nous entendons enfin qu'un enfant n'est jamais consentant, parce que le rapport de force est accablant. La loi reste néanmoins trop timide. C'est le problème du discours du libre choix

alors même que les rapports de force sont invisibilisés. Nous, féministes, le savons : dans ce cas, c'est le choix des plus forts qui prévaut.

Enfin, et c'est presque toujours lié, la prostitution des enfants : j'ai vu que le gouvernement avait lancé un plan cette semaine. Je ne peux que le féliciter et saluer le fait que nous nous retrouvions les manches. J'ai passé une bonne partie de mon engagement féministe aux côtés des personnes prostituées. Je connais les différents visages de la traite et des situations d'exploitation que vit chacune de ces femmes. Je sais que l'entrée en prostitution se situe à l'adolescence. Je sais aussi qu'il n'existe pas de débat plus virulent qui expose une féministe que de parler de prostitution, mais il y a urgence à ce que nous nous accordions toutes et tous pour mettre un terme à cette violence, au moins avant qu'elle ne touche nos enfants.

Si je cite ces deux urgences, elles ne retirent évidemment rien à la nécessité de sensibiliser, de prévenir et d'éduquer nos enfants, et tout particulièrement de mobiliser l'Education nationale. Il me semble toutefois que nous ne pouvons pas faire grandir nos enfants avec la promesse d'un monde sans violences si nous laissons prospérer autour d'eux les pires formes de violences sexuelles. Là aussi, il n'y a pas de fatalité : ce sont des questions politiques.

J'en arrive à mon dernier point, celui de la démocratie. Depuis 80 ans, nous avons le droit de vote, mais si vous me le permettez mesdames, je crois que nous n'en avons pas encore fait bon usage. En 80 ans, nous ne sommes toujours pas parvenues à avoir une femme présidente. Nous n'avons eu qu'une brève première ministre, et nous n'avons toujours que peu de ministres femmes de poids. Je dirais même que lorsque le pouvoir se fait lourd, comme lorsque l'on crée un conseil de guerre ou un comité sanitaire, la réponse est simple : les femmes sont effacées. Lorsque l'on s'engouffre dans les arcanes ministérielles, derrière les conseillers, près du pouvoir, les places sont trop chères. Il n'y en a pas pour les femmes. Franchement, ce bilan est triste à pleurer pour la majorité de l'électorat. Comme elles ont été élevées à le faire, les femmes ont fait avec le droit de vote ce qu'elles ont toujours fait dans la société : attendre bien sagement leur tour. Au contraire, les femmes élues sont toujours assignées à résidence pour des causes moins importantes, sur des ministères féminins ou sociaux. Dans la pratique du pouvoir, on exige d'elles toujours la discrétion : surtout ne pas dépasser, ne pas faire de vague, savoir se conformer. Aux femmes, on ne pardonne rien.

Mesdames les élues, soyons claires : je me réjouis vraiment de voir autant de femmes parmi vous, et j'étais particulièrement heureuse de voir qu'à Strasbourg, et dans beaucoup de grandes villes, les femmes ont su prendre les plus hautes responsabilités. Si mon constat est un peu amer, c'est surtout parce que je suis triste de voir combien l'exercice du pouvoir est si difficile et si injuste pour les femmes. Je crois que nous ne pouvons plus vous laisser seules dénoncer l'injuste traitement qui vous est apporté. La démocratie se comporte bien mal avec les femmes, mais il n'y aura pas d'égalité et pas de droit des femmes sans la démocratie. Nous sommes des sœurs jumelles et nous avons l'obligation d'un destin commun. Regardez donc les dirigeants autocrates, de Trump à Poutine en passant par Bolsonaro. Les droits des femmes reposent sur la capacité de mobilisation de la société civile, de vous mesdames, militantes et associatives, vous mesdames, engagées en politique. Nous devons nous battre pour les ~~libertés publiques et la démocratie, car aucun régime autoritaire ne sera jamais favorable aux~~

femmes. La politique est une affaire trop sérieuse pour que les féministes s'en lavent les mains. Bien au contraire, à chaque fois que nous avons le dos tourné, on trouve un candidat homme pour faire fureur dans les sondages, en n'hésitant pas à nous renvoyer à nos casseroles, à nos chaudrons, parfois même en prétextant notre protection.

A nous donc de prendre le pouvoir et de faire de cette terrible exclusion du pouvoir une force : celle de la mobilisation de toutes les femmes. Face au danger, il faut aussi savoir se rassembler. Nous avons beaucoup entendu les conservateurs dénoncer, ces derniers temps, le « wokisme », un concept qu'aucune d'entre nous ne s'était jamais appropriée. Derrière cela, on désigne comme coupable l'intersectionnalité. Sûrement, certains s'affolent devant cette évidence. Ont-ils fait confusion en entendant le mot « section » ? De sécateur, il n'a jamais été question. *[Applaudissements]*

Qu'y a-t-il de plus évident que de rappeler que les femmes, qui sont les premières à être victimes d'une injustice millénaire, ne vont pas ignorer l'ensemble des autres discriminations et autres injustices venant avec elles ? La domination des femmes par les hommes est la matrice de toutes les autres. Si nous dénonçons le privilège des hommes à bénéficier de tous les avantages et de tous les pouvoirs, pourrions-nous tolérer les autres privilèges ? Il n'y a rien là de très radical, seulement une logique implacable que l'on retrouvait déjà dans les discours d'Olympe de Gouges.

Les sarcasmes ont toujours accompagné la parole des femmes en politique. Elles ont toujours été moquées, ridiculisées, tournées en dérision. Il s'agit d'une technique classique pour ne pas entendre la critique qui dérange. Toutefois, il existe derrière un fond de vérité. Sans m'appesantir à commenter la campagne électorale, je pense, entant que féministe, que nous devons nous interroger sur les moqueries que l'entrée dans le débat public de l'écoféminisme a suscitées. Il y a là aussi une forme d'évidence qui mériterait peut-être de devenir le thème phare d'un prochain colloque à Strasbourg : le féminisme ne pourra pas se réaliser dans un monde qui brûle et qui bientôt s'éteint. Partout dans le monde, les femmes sont les premières victimes du dérèglement climatique et les premières intoxiquées à la pétrochimie. Cela commence dès les produits de ménage. Trop longtemps, le féminisme et l'environnement étaient deux combats parallèles mais séparés. Je crois que nous devons savoir cheminer ensemble. Pour dominer la nature, on l'a longtemps féminisée. Pour exploiter les femmes, on nous a souvent naturalisées. C'est une cause commune, conjointe. Je pourrais m'attarder encore, mais je ne voudrais pas prolonger trop longtemps les débats. Il est toujours délicat de tracer des perspectives, mais voici les quatre points que je tenais à mettre en avant devant vous aujourd'hui : mettre fin au caractère massif des violences, rétablir une égalité économique, assurer un avenir à nos enfants et enfin chérir et conquérir la démocratie.

C'est un programme bien large, peut-être trop, mais pour le résumer, il tient en quelques mots. Depuis quelques années, nous parlons beaucoup de la libération de la parole. Je crois que c'est une erreur, nous le savons toutes : les femmes parlent. Elles parlent depuis longtemps, elles parlent beaucoup. D'ailleurs, ne dit-on pas que nous sommes bavardes ? Certains parlent désormais de libération de l'écoute, mais à voir les résultats, je n'ai pas le sentiment que nous soyons encore bien entendues. Puisque vous m'avez demandé aujourd'hui de parler de perspectives, je dirais donc que c'est bien une question de

perspectives : tout est aujourd'hui vu, analysé et compris d'après la pensée et le regard des hommes. Il faut changer de perspective, mettre les femmes au centre, ne plus les percevoir comme étant à la marge d'un système ou une question annexe. En une phrase simple, je dirais qu'il est temps désormais : écoutez-nous bien. Merci.

[Applaudissements]

Elena Suzat :

Cette stading ovation montre bien que votre propos a été excessivement inspirant et fédérateur. Y a-t-il des questions dans la salle ? Rien à signaler ? Bien, adjugé. Merci encore.

.....

■ Conclusion de la journée

Christelle Wieder

Adjointe à la Maire de Strasbourg en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre

Bonjour à tous et à toutes. J'ai l'honneur et le bonheur de succéder à cette tribune à Anne-Cécile Mailfert, dont j'admire le parcours et qui était si importante dans mon parcours militant. Comme vient de le dire Jeanne Barseghian qui était à mes côtés, il n'y a pas eu de questions car tout a été dit. Cet exposé était extrêmement complet, dense et fort apprécié. Si je suis ici devant vous, je le dois avant tout à ma mère. C'est elle, en visite à Strasbourg la semaine dernière, qui m'a dit : « *hé, il y a un truc la semaine prochaine sur les femmes. En plus, c'est à Strasbourg, tu devrais y aller, ça a l'air vachement intéressant* ». Merci Maman, je vais penser à m'inscrire. J'ai donc bien fait, car j'ai trouvé que vraiment, cette journée était passionnante. Merci Maman, si tu m'écoutes et si tu me suis en streaming, de m'avoir donné ce si bon conseil. Merci aux intervenants et intervenantes de ce jour d'avoir nourri aussi brillamment nos esprits. Cela m'a aussi fait plaisir de voir que les intervenantes prenaient des notes sur ce que disaient les autres intervenantes et que le dialogue entre elles, vous l'avez vu notamment avant midi, était très riche de perspectives et même d'actions.

Merci aux intervenantes d'avoir tracé la voie pour continuer à lutter contre les violences faites aux femmes, à lutter pour plus d'égalité dans notre société. Merci pour votre analyse féministe et engagée de la crise que nous traversons. J'aimerais rendre hommage ici à mon illustre « prédecesseur », Mine Günbay ici présente. *[Applaudissements]*

.....
C'est grâce à son énergie, sa détermination et sa vision que nous sommes ici réunies
...aujourd'hui. Merci de continuer, par ta présence, à nous apporter ton soutien. Il y a quelques

mois, l'organisation d'un tel événement pour la petite nouvelle équipe de la mission pour les droits des femmes ressemblait à l'ascension de l'Everest en tongs. Pourtant, il était éminemment fondamental de reprendre le flambeau d'un tel rendez-vous. Ce colloque a en effet joué un rôle prépondérant au fil des années. Il a permis à de nombreux agents et agentes de notre collectivité de se former et de se mobiliser. 200 inscrits et inscrites aujourd'hui à notre colloque font partie de la collectivité de l'Eurométropole. De nombreux élus comme aujourd'hui sont venus tirer ici la volonté et la force d'agir. Ce fut d'ailleurs le cas d'une certaine Jeanne Barseghian lors du précédent mandat. Elle est encore présente aujourd'hui et je la remercie pour sa présence tout au long de la journée.

Heureusement, pour relever ce défi, nous n'étions pas seules. Le thème, la programmation, la communication, l'animation, toutes ces étapes se sont faites au sein d'un groupe de travail issu du monde associatif. Comme on dit en latin, *ex pluribus unum* : l'union fait la force. Certains moquent le soi-disant jargon de notre équipe municipale, mais dans ce cas précis, la coconstruction existait bien avant notre arrivée et s'est révélée un moteur puissant pour déplacer des montagnes, cette fois sans tongs. Merci aux membres du groupe qui ont répondu présent, malgré les obstacles de la visio au printemps. Merci pour votre expertise, vos débats et vos conseils. Ce colloque n'existerait pas sans vous. Il n'existerait pas non plus sans les membres de la mission pour les droits des femmes, Sophie Clerc, Julie Guingand et surtout Nathalie Bahl, qui a œuvré en coulisses de tous les colloques et qui en est la mémoire vivante. J'adresse un remerciement particulier à Nathalie, dont il s'agit du dernier colloque. Merci, je me joins évidemment à vos applaudissements. Nathalie rejoint un nouveau poste au sein de notre administration. Elle a vraiment été tout à fait indispensable pour l'organisation de ce colloque.

[Applaudissements]

Si la force collective, vous l'aurez compris, a été indispensable pour donner forme à cette riche journée, notons aussi que nous recréons au sein de cette salle un nouveau collectif. Cette mobilisation qui naît ici va encore grandir dans les rues de Strasbourg, vous le savez, le 25 novembre. Rendez-vous à 17 heures 30 place de l'Etoile, cela a été dit et répété. Nous comptons sur votre présence massive. Partout en France, les cortèges grandissent. Les échos médiatiques prennent de l'ampleur. Le sujet est devenu incontournable. Toutefois, la colère qui continue de nous animer au fil des années n'a pas encore eu les effets escomptés. Cette journée aura même montré que la situation s'aggrave, notamment à Strasbourg, y compris dans cette récente période que nous croyons être une sortie de crise. Nous remarquons que les situations de violences conjugales augmentent sur notre territoire, donc l'alerte est importante, surtout localement.

Malgré le grenelle, malgré les trains de mesures, malgré les annonces gouvernementales, le compte n'y est pas. Oui, il s'agit ici de parler des comptes : le coût pour notre société des violences faites aux femmes par les hommes (on ne le dit pas assez, on s'arrête souvent à « violences faites aux femmes ») est d'environ trois milliards d'euros par an. Encore, parvenons-nous exactement à tout quantifier ? Pouvons-nous quantifier le prix

des vies brisées des enfants qui ont été témoins de ces violences, des vies entravées, étouffées par le traumatisme des violences conjugales ? Il nous faut évidemment inverser cette tendance. Nous devons nous ranger derrière le mot d'ordre international « *Stop talking, start funding* » : arrêtons de parler, commençons à payer.

De l'autre côté des Pyrénées, en Espagne, l'exemple est donné. Les solutions sont trouvées et elles fonctionnent : impliquer les médias, financer un plan d'action à hauteur d'un milliard d'euros par an. Nous avons entendu cela très souvent aujourd'hui, et *bis repetita placent* : les choses répétées finissent par entrer dans les esprits. Voilà donc une mesure qu'il faut répéter et surtout, pas un milliard de valorisation, pas un milliard d'argent un peu inventé ou valorisé, mais un véritable milliard d'euros.

La Convention d'Istanbul mentionne toutes ces pistes d'action. Ces experts et expertes ont aussi pointé les manquements de la France. A Strasbourg, nous prenons notre part localement en lien étroit avec le Conseil de l'Europe. Le budget de la mission pour les droits des femmes a triplé depuis le début de notre mandat. Des places d'hébergement ont été créées pour les femmes victimes de violences. Nous nous attelons à sensibiliser les médias locaux en partenariat avec le Club de la presse. Nous travaillons aussi à mieux coordonner les parcours de femmes victimes de violences avec ma collègue Nadia Zourgui, en charge de l'aide aux victimes, et bien sûr en lien avec les associations. Ce sont les engagements d'une maire et d'une équipe municipale féministes pour une ville féministe.

Avant de conclure cette journée, j'aimerais donner la parole aux premières concernées à travers le témoignage d'Andrea Dworkin, féministe américaine elle-même victime de violences, qui écrit dans les années 70 ces quelques lignes au sujet de la peur qui envahit des femmes qui subissent des coups, cette peur qui ne les quitte pas, même des mois, même des années après :

« La peur ne lâche pas prise. La peur est le legs éternel. Au début, la peur imprègne chaque minute de chaque jour. On ne dort pas. On ne peut pas supporter d'être seule. La peur loge au creux de la poitrine. Elle prospère comme des poux sur la peau. Elle bloque les jambes, accélère les battements du cœur. Elle verrouille la mâchoire, les mains tremblent, la gorge est nouée. La peur nous rend entièrement désespérées. A l'intérieur, on reste chamboulée, s'accrochant à toute personne qui affiche la moindre bonté, s'écrasant face à la moindre menace. Avec les années, la peur s'estompe, mais elle ne lâche pas prise. Elle ne lâche jamais prise. Quand l'esprit se souvient de la peur, il lui redonne vie. La victime d'une telle violence se voit emprisonnée, avec la peur réelle et le souvenir de la peur toujours en elle. Ensemble, ils déferlent sur elle et si elle n'apprend pas à nager dans cette mer terrible, elle sombre. Et puis, il y a le fait que, durant ces semaines qui deviennent des années quand on est une femme battue, notre esprit est lentement fracassé au fil du temps, brisé en mille morceaux. L'esprit s'enfonce lentement dans le chaos et le désespoir, enterré, brisé et quasi éteint dans un tombeau impénétrable d'isolement. Cet isolement est si absolu, si meurtrier, si morbide, si destructeur et dévorant que plus rien d'autre n'existe dans notre vie. On se retrouve entièrement enveloppée par une solitude qu'aucun tremblement de terre ne pourrait rompre. »

Je sais qu'à Strasbourg, ce sentiment de solitude est ardemment combattu par toutes les associations présentes ici, par les professionnels de l'action sociale et de la santé. Ils et elles écoutent, accompagnent, guident et parfois sauvent ces femmes. Ce colloque est une mise à l'honneur de ces métiers qui sont, malheureusement, nous l'avons vu, insuffisamment valorisés. Il s'agit d'une façon de témoigner notre profonde gratitude pour les personnes qui se battent au quotidien avec et pour ces femmes. Je vous demande donc un dernier tour d'applaudissements pour elles et eux, qui interviennent auprès de ces femmes, pour les intervenants et les experts qui sont venus aujourd'hui et pour le public présent en masse. Merci beaucoup, et à jeudi.

[Applaudissements]

Ce colloque est organisé par la ville de Strasbourg



**DROITS DES FEMMES
& ÉGALITÉ DE GENRE**



En partenariat avec les associations :



Violences Femmes Info :	3919
SOS Viols Femmes Informations :	0 800 05 95 95
Sexualité, contraception, IVG :	0 800 08 11 11